

RBC Gestion mondiale d'actifs

RBC Gestion mondiale d'actifs Rapport climatique 2025



À propos du présent rapport

Dans le présent document, l'appellation RBC Gestion mondiale d'actifs® (RBC GMA) fait référence aux sociétés affiliées suivantes : RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (y compris Phillips, Hager & North gestion de placements), RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited (RBC GAM-UK), RBC Global Asset Management (Asia) Limited, et BlueBay Asset Management. LLP.

Dans le présent document, certaines stratégies de placement et catégories d'actifs, de risques ou de titres qui n'intègrent pas les critères ESG sont exclues des références à notre méthode de placement, aux types de placements applicables et aux actifs sous gestion applicables. À titre d'exemple, le marché monétaire, les stratégies d'achat à long terme, les stratégies passives et certaines stratégies de tiers gérées par des sous-conseillers, ou certains instruments dérivés ou en devises n'intègrent pas les critères ESG. La démarche de RBC GMA en matière de gestion active, de vote par procuration et de dialogue peut couvrir plusieurs sujets, qui peuvent ou non comprendre des questions liées aux critères ESG. Les références à la gestion active ne s'appliquent pas aux stratégies de placement dans lesquelles le vote par procuration ou le dialogue ne sont pas exercés. Par exemple, aucun dialogue n'est engagé avec les émetteurs dans le cadre de placements quantitatifs, de stratégies passives et de certaines stratégies sous-conseillées par des tiers, et RBC GMA ne gère pas de vote par procuration pour des portefeuilles modèles ou pour certaines stratégies sous-conseillées par des tiers.

Il s'agit du sixième rapport climatique RBC GMA s'appuyant sur les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Depuis la dissolution du GIFCC en octobre 2023, les recommandations du GIFCC sont incorporées aux normes de l'International Sustainability Standards Board (ISSB) sous la surveillance de l'International Financial Reporting Standards (IFRS) Foundation¹.

Le Rapport climatique RBC GMA est publié conformément aux exigences réglementaires du Sourcebook de la Financial Conduct Authority – autorité réglementaire du Royaume-Uni – qui porte sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG Sourcebook). Les exigences de divulgation d'information stipulées dans l'ESG Sourcebook sont fondées sur les recommandations du GIFCC. Le présent rapport a donc la même structure que les recommandations du GIFCC, lesquelles sont réparties entre la gouvernance, la stratégie, la gestion du risque, et les mesures et les cibles.

Les entités de RBC GMA faisant partie du champ d'application du chapitre 2 (gestion des risques environnementaux) de l'ESG Sourcebook sont RBC GAM-UK et BlueBay Asset Management LLP. Les entités du champ d'application doivent se reporter au présent rapport, préparé par RBC GMA pour l'ensemble du groupe. Ces entités sont incluses dans le champ d'application du présent rapport, sauf indication contraire. Une déclaration de conformité confirmant que cette publication est conforme aux exigences du chapitre 2 de l'ESG Sourcebook est jointe à l'annexe 5.

Sauf indication contraire, les données et les exemples du présent rapport reflètent les activités entreprises au cours de l'année civile 2025 (du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025).

Monnaie et mesure

Sauf indication contraire, tous les montants indiqués dans le présent document sont exprimés en dollars des États-Unis. Dans certains cas, les valeurs ont été arrondies. Il se peut donc que la somme ne corresponde pas au total.

Source des données

Les données et les mesures sont fondées sur l'analyse de RBC GMA, sauf indication contraire. Sauf indication contraire, les données relatives au climat, y compris les émissions de carbone, les investissements dans les cibles climatiques des émetteurs, la hausse de température prévue et la valeur à risque (VAR) climatique, sont fondées sur l'indice MSCI ESG Research LLC, MSCI[†].

Glossaire

Veuillez consulter le glossaire à l'annexe 4.

¹ISSB et GIFCC, par IFRS. Date de consultation : 6 mars 2026

Contents

Introduction	4
À propos de RBC GMA	6
1. Gouvernance	7
1.1 Surveillance effectuée par les Conseils	7
1.2 Rôle de la direction	8
2. Stratégie	10
2.1 Description des occasions et des risques liés au climat	11
2.2 Conséquences des occasions et des risques liés au climat	12
2.3 Analyse de scénarios climatiques	15
3. Gestion du risque	20
3.1 Détermination et évaluation des risques liés au climat	20
3.2 Gestion des risques liés au climat	22
3.3 Gestion du risque d'investissement et changements climatiques	23
4. Paramètres et objectifs	24
4.1 Paramètres climatiques	24
4.1.2 Mesures liées à la nature	36
4.2 Émissions de GES attribuables à l'exploitation	39
4.3 Objectifs liés au climat	39
Annexe 1 : Portée de l'analyse et références pour les paramètres climatiques	40
Annexe 2 : Paramètres et méthodologie climatiques	41
Annexe 3 : Tableaux de données sur le climat	47
Annexe 4 : Glossaire	50
Annexe 5 : Déclaration confirmant la conformité de la divulgation de l'information par rapport à l'ESG Sourcebook	52



Introduction

RBC GMA reconnaît l'importance de l'objectif mondial visant à atteindre zéro émission nette d'ici 2050 afin d'atténuer les risques climatiques². Les enjeux liés au climat et à la nature peuvent entraîner un risque d'investissement et des risques systémiques en raison de leur capacité à influencer sur les économies, les marchés ou la société de façon plus large.

À titre de gestionnaire d'actifs, RBC GMA a l'obligation d'agir dans l'intérêt supérieur des comptes qu'elle gère, notamment les comptes de gestion distincte des clients et les fonds de placement (collectivement, les « portefeuilles »). RBC GMA considère que nous pouvons améliorer le rendement corrigé du risque de nos portefeuilles sur un horizon à long terme en agissant comme un investisseur dynamique et responsable.

RBC GMA s'efforce d'adapter les solutions à la demande des clients et de leur fournir des informations transparentes et pertinentes sur ses activités d'investissement responsable. Notre rapport climatique annuel, qui en est à sa sixième année, est l'un de nos moyens que nous employons pour assurer la transparence. Le présent rapport permet d'en savoir plus sur la façon dont nous prenons en considération les occasions et les risques importants liés aux changements climatiques dans la gouvernance, la stratégie et la gestion du risque, ainsi que sur les principaux indicateurs climatiques que nous utilisons pour les mesurer dans le cadre de nos placements.

Compte tenu des liens entre les changements climatiques et la nature, nous avons inclus des informations relatives à la nature dans nos rapports climatiques annuels des quatre dernières années. Nous intégrons les recommandations du Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature, qui, à notre avis, donneront lieu à une meilleure divulgation des principaux risques et occasions liés à la nature. Nous incluons dans ce rapport les deux paramètres de base recommandés par le Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature à l'intention des gestionnaires d'actifs³.

Notre démarche en matière d'investissement responsable décrit les mesures que nous prenons en ce qui a trait à l'intégration des critères ESG, à l'intendance active et aux solutions et rapports axés sur les clients. À RBC GMA, nos équipes des placements tiennent compte des facteurs ESG importants dans leurs décisions de placement⁴, notamment les facteurs liés au climat, et intègrent les enjeux ESG importants dans le processus de vote par procuration et dans le dialogue avec les émetteurs pour les types de placements applicables. Compte tenu de la complexité des risques et des occasions liés au climat et de leurs répercussions sur diverses catégories d'actifs, secteurs et régions, les équipes des placements ont accès à un outil de surveillance du risque climatique, appelé le tableau de bord des changements climatiques, qui fournit à l'échelle du portefeuille une analyse fondée sur divers paramètres et facteurs liés au climat⁵.

²D'après les données scientifiques disponibles, afin de respecter l'Accord de Paris et l'objectif international de maintenir la hausse de la température « bien en dessous de 2 °C » et de préférence à 1,5 °C tout au plus à la fin du siècle, les émissions de gaz à effet de serre (GES) doivent diminuer d'environ 45 % d'ici 2030, par rapport au niveau de 2010, et l'objectif zéro émission nette doit être atteint en 2050 au plus tard. Atteindre zéro émission nette veut dire atteindre un équilibre entre les GES émis dans l'atmosphère et ceux qui en sont retirés. Source : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Rapport de synthèse RA6 « Urgence climatique 2023 ».

³Additional Guidance for financial institutions (conseils supplémentaires pour les institutions financières), Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature, juin 2024

⁴Dans le présent document, les critères ESG importants désignent les critères ESG qui, à notre avis, sont les plus susceptibles d'avoir une incidence sur le rendement financier d'un émetteur, d'un titre ou d'un portefeuille de placements. Vous trouverez de plus amples renseignements sur la façon dont nos équipes de placement déterminent l'importance relative dans la section Intégration des critères ESG de *Notre démarche en matière d'investissement responsable*.

⁵Les tableaux de bord des changements climatiques ne sont pas fournis pour toutes les stratégies de placement, et les paramètres climatiques peuvent varier d'une période à l'autre.

Dans le présent rapport, nous fournissons une analyse climatique portant sur 76 % (436,6 milliards de dollars US) des actifs sous gestion (ASG) totaux de RBC GMA, qui représentent environ 93 % des placements en actions et 83 % des placements à revenu fixe au 31 décembre 2025⁶. Nous présentons les paramètres climatiques par total des actifs sous gestion, catégorie d'actifs et région. Les paramètres utilisés sont les suivants : émissions financées (périmètres 1, 2 et 3), émissions par million de dollars investis, intensité moyenne pondérée des émissions de carbone, placements dans des émetteurs ayant des cibles climatiques, objectifs de température et valeur à risque (VAR) climatique.

Au 31 décembre 2025, 36 % (158,9 milliards de dollars US) des actifs sous gestion de RBC GMA inclus dans la portée de l'analyse (composés d'actions, d'obligations de sociétés et d'obligations d'État) étaient investis dans des émetteurs ayant établi des objectifs fondés sur la science ou des objectifs zéro émission nette⁷, et 44 % (158,0 milliards de dollars US) des placements en actions et en obligations de sociétés de RBC GMA étaient investis dans des émetteurs dont l'objectif de température était inférieur à 2 °C⁸.

Afin d'éclairer nos processus de placement, nous nous efforçons de faire progresser nos connaissances et notre compréhension de l'importance relative des risques et des occasions liés au climat. À cet égard, en 2025 nous avons fait avancer la recherche interne dans le domaine des perspectives des scénarios climatiques, en vue d'explorer les effets systémiques des changements climatiques et leurs voies de transmission sur l'économie selon des indicateurs de référence déterminés⁹. Les indicateurs de référence servent à repérer les facteurs clés et les trajectoires qui restent en accord avec les hypothèses d'un scénario climatique, et à identifier le scénario vers lequel le monde a tendance à se diriger. Les perspectives des scénarios climatiques adoptent une approche descendante de l'analyse des scénarios climatiques et sont destinées à compléter l'approche ascendante utilisée pour calculer la valeur à risque climatique par scénario. Les indicateurs qui constituent des signaux ou des références sont fondés sur quatre dimensions : politique climatique, solutions technologiques, risques physiques et adaptation, marchés et confiance. En 2025, nous avons également élargi le déploiement de notre cadre de rendement climatique concernant les émetteurs, afin de fournir aux équipes des placements des outils supplémentaires pour évaluer et identifier les émetteurs qui ne gèrent pas efficacement les risques et les occasions liés au climat. À la section 4, nous présentons une mise à jour des initiatives de recherche consacrées au climat.

⁶Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie, et à l'annexe 3 pour les tableaux de données climatiques.

⁷Pour les actions et obligations de sociétés, nous considérons que les objectifs de la société sont conformes à l'Accord de Paris (également appelés « objectifs fondés sur la science ») ou à l'objectif zéro émission nette si l'initiative Science-based Targets (SBTi), après les avoir validés, estime qu'ils répondent à ses critères d'établissement des objectifs. En ce qui concerne les obligations souveraines, nous considérons que les émetteurs souverains ont des objectifs zéro émission nette s'ils ont établi des objectifs zéro émission nette et les ont promulgués dans leur législation. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie, et à l'annexe 3 pour les tableaux des données climatiques.

⁸Selon la hausse de température prévue. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie, et à l'annexe 3 pour les tableaux des données climatiques.

⁹L'utilisation d'indicateurs de référence dans l'analyse des scénarios climatiques est décrite dans les directives du GIFCC sur l'analyse des scénarios pour les entreprises non financières, octobre 2020.



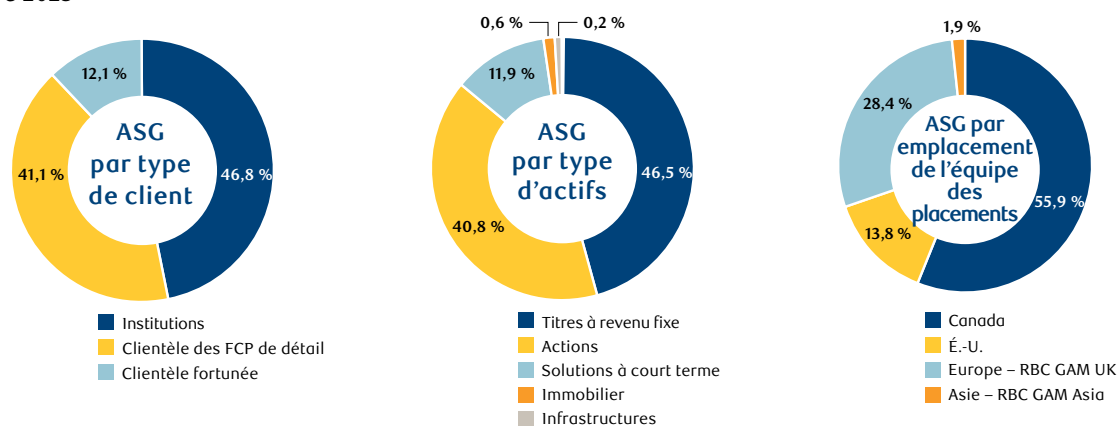
À propos de RBC GMA

RBC Gestion mondiale d'actifs est la division de gestion d'actifs de Banque Royale du Canada. RBC GMA a des actifs sous gestion de 572,2 milliards de dollars US et compte plus de 1700 employés au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie¹⁰.

Nous sommes un fournisseur de services et de solutions de gestion de placements à l'échelle mondiale pour les investisseurs institutionnels, la clientèle fortunée et les particuliers. Nous offrons des comptes distincts, des fonds en gestion commune, des fonds communs de placement, des fonds de couverture, des fonds négociés en bourse (FNB) et des stratégies de placement spécialisées. Présentes dans différents marchés de capitaux et catégories d'actifs, nos équipes des placements chevronnées utilisent des stratégies traditionnelles aussi bien que novatrices¹¹. Nos solutions de placement couvrent une vaste gamme de catégories d'actifs comme les actions, les titres à revenu fixe, les actifs alternatifs et les titres de marchés privés, et comptent des placements mondiaux dans des sociétés émettrices et des émetteurs souverains des marchés développés et émergents. Notre clientèle est divisée entre les particuliers (53 %)¹² et les clients institutionnels (47 %).

Figure 1 : Répartition approximative de nos actifs sous gestion par type de clients, type d'actifs et lieu de travail de l'équipe des placements

Au 31 décembre 2025



Source: RBC GMA. L'ASG par emplacement de l'équipe des placements représente les ASG gérés par chacune des sociétés affiliées régionales de RBC GMA. Par exemple, dans ce graphique, « Europe – RBC GAM (UK) » correspond aux actifs sous gestion de clients de divers territoires gérés par la société affiliée RBC GAM (UK).

¹⁰ Au 31 décembre 2025.

¹¹ Au 31 décembre 2025, nos équipes des placements mondiaux comptaient au total 168 gestionnaires de portefeuille affichant en moyenne 22 années d'expérience dans le secteur, avec le soutien de 79 analystes d'une expérience moyenne de 14 années dans le secteur. 50 % d'entre eux sont des analystes financiers agréés® (CFA®).

¹² Les particuliers comprennent les types de clients suivants, conformément à la figure 1 : clients de fonds communs de placement du secteur détail et clientèle fortunée.



1. Gouvernance

La gouvernance de l'organisation en ce qui concerne les occasions et les risques liés aux changements climatiques.

Aperçu de la structure de gouvernance

RBC GMA comprend, entre autres, les sociétés affiliées régionales suivantes : RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited, RBC Global Asset Management (Asia) Limited et BlueBay Asset Management LLP.

Chaque société affiliée de RBC GMA possède l'expertise qui est directement liée à ses marchés respectifs, que ce soit en matière de placement, de droit ou de services à la clientèle. Les sociétés affiliées respectent tous les règlements applicables aux marchés dans lesquels elles exercent leurs activités. Chacune a son propre conseil d'administration (les conseils), responsable de surveiller les activités et la stratégie à l'échelle de la région. Cette structure permet à RBC GMA de maintenir sa présence mondiale, à l'aide de professionnels de terrain hautement qualifiés dans les marchés importants pour RBC GMA et ses clients. Sauf indication contraire, les sociétés affiliées de RBC GMA suivent les stratégies, politiques et processus de gestion des risques établis à l'intention de RBC GMA¹³. Cette politique de surveillance et d'intégration à l'échelle de la société a pour objectif d'assurer que toutes les unités de RBC GMA partagent la même vision, les mêmes valeurs et la même culture, et répondent aux mêmes priorités stratégiques.

1.1 Surveillance effectuée par les Conseils

Décrire la surveillance des occasions et des risques liés au climat exercée par les conseils

Les conseils surveillent les résultats globaux de leurs entités respectives, notamment la réponse aux priorités stratégiques s'appliquant à l'investissement responsable. Les conseils peuvent prendre en compte les enjeux climatiques dans leurs processus de décisions stratégiques, financières ou autres.

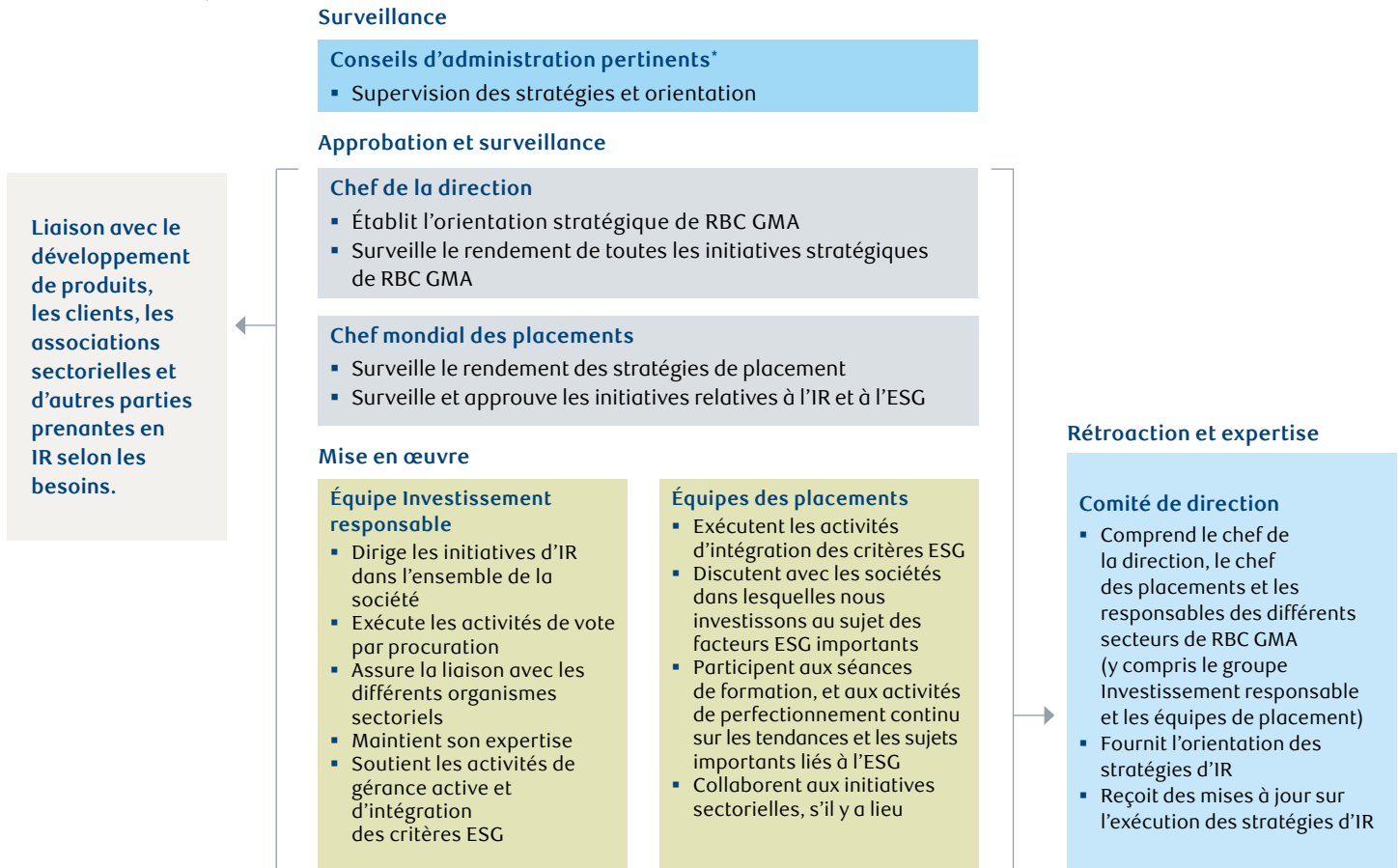
Les conseils délèguent la responsabilité de la mise en œuvre des priorités stratégiques au Comité de direction RBC GMA (le Comité de direction). Le Comité de direction a retenu l'avancement de l'investissement responsable comme l'un des objectifs prioritaires de l'organisation.

Le mandat du Comité de direction porte principalement sur les questions stratégiques qui ont une incidence importante pour plusieurs unités de RBC GMA, ou sur les questions qui peuvent influencer de manière significative sur la réussite globale de RBC GMA. Le Comité de direction est composé du chef de la direction de RBC GMA, du chef mondial des placements et de dirigeants de l'équipe Investissement responsable et de nos équipes des placements, entre autres membres. Le Comité de direction reçoit périodiquement une note préparée par l'équipe Investissement responsable pour l'informer des mises à jour sur la réglementation et la concurrence, des initiatives sectorielles et des paramètres ESG. Le premier directeur général et chef, Investissement responsable, fait rapport au Comité de direction sur les priorités stratégiques liées à l'investissement responsable, au besoin.

¹³ Dans certains cas, les stratégies, politiques et processus de gestion des risques peuvent différer pour les sociétés affiliées de RBC GMA.

Figure 2: RBC GAM's governance oversight of climate change

As of December 31, 2025



*RBC Global Asset Management Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited, RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., et RBC Global Asset Management (Asia) Limited et BlueBay Asset Management LLP.

1.2 Rôle de la direction

Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés au climat

Notre démarche en matière d'investissement responsable est approuvée par le chef des placements de RBC GMA, avec la contribution du Comité de direction. Ce document, révisé annuellement par l'équipe Investissement responsable, énonce les priorités stratégiques et les engagements de RBC GMA en matière d'investissement responsable. Le Rapport climatique est examiné et approuvé par notre chef des placements, notre chef de la direction et le Comité de direction.

Le Comité de direction a retenu l'avancement de l'investissement responsable comme l'un des objectifs prioritaires de l'organisation. La responsabilité des initiatives stratégiques est confiée aux cadres supérieurs concernés, dont la rémunération annuelle directe est notamment fonction de l'évaluation du rendement de ces initiatives. La rémunération individuelle des membres de l'équipe Investissement responsable est principalement liée aux activités d'investissement responsable de RBC GMA. Les gestionnaires de portefeuille et les analystes reçoivent une rémunération variable qui comporte un volet lié à l'investissement responsable.

Les rôles de surveillance de la haute direction ayant des responsabilités mondiales dans le domaine des changements climatiques comprennent ce qui suit :

- Le chef de la direction de RBC GMA surveille le rendement de toutes les sociétés affiliées de RBC GMA. Le chef des placements et le chef de l'exploitation de RBC GMA relèvent du chef de la direction.
- Le chef des placements de RBC GMA surveille les stratégies, les politiques et le rendement d'investissement pour toutes les sociétés affiliées. Les chefs de toutes les équipes des placements relèvent en dernier lieu du chef des placements, et le premier directeur général et chef, Investissement responsable relève du chef des placements.
- Le chef de l'exploitation de RBC GMA surveille l'exploitation et la technologie, y compris les stratégies, politiques, risques et initiatives connexes de toutes les sociétés affiliées.
- Le premier directeur général et chef, Investissement responsable surveille toutes les activités d'investissement responsable à l'échelle de RBC GMA, ainsi que la mise en œuvre des activités correspondantes par l'équipe centrale Investissement responsable de RBC GMA.

- Les chefs des équipes des placements sont responsables de l'établissement et de la mise en œuvre des processus d'intégration des critères ESG pour les stratégies applicables.
- Les chefs des secteurs institutionnel et détail surveillent le développement de produit, ce processus étant révisé par un Comité de gestion de produit, sous la supervision du chef des placements et du chef de la direction. Les nouveaux produits sont soumis à l'examen et aux commentaires du chef de l'exploitation, du premier directeur général et chef, Investissement responsable et de membres des équipes Risque d'investissement, Politique de placement, Conformité et Affaires contentieuses. Dans certains cas, les stratégies, politiques et processus de gestion des risques peuvent différer pour les sociétés affiliées de RBC GMA.
- Nous avons un Comité de l'investissement responsable interne, axé sur la supervision des évolutions réglementaires ESG dans les régions EMOA et APAC¹⁴, et un groupe de travail interne composé de professionnels du droit, de la conformité et de l'investissement responsable en Amérique du Nord.

Les équipes qui ont des rôles et des responsabilités spécifiques dans le domaine des changements climatiques sont les suivantes :

Équipe Investissement responsable (IR)

L'équipe Investissement responsable est composée de professionnels qui possèdent une diversité d'expertises en matière de placements, de durabilité, de gouvernance, de gestion du risque et de droit. Le premier directeur général et chef, Investissement responsable relève directement du chef des placements et siège à plusieurs comités de direction, dont le Comité de direction.

L'équipe Investissement responsable est une fonction centralisée dont la principale responsabilité consiste à diriger le déploiement des activités d'investissement responsable. Ces activités comprennent, entre autres :

- Élaborer des politiques d'investissement responsable harmonisées, parmi lesquelles *Notre démarche en matière d'investissement responsable*.
- Appuyer l'intégration des critères ESG en offrant aux équipes des placements des recherches et des informations liées à l'ESG, assurer les relations avec les fournisseurs et informer les équipes des nouveaux outils, des tendances et des meilleures pratiques d'intégration des critères ESG. L'équipe Investissement responsable examine également les processus d'intégration des critères ESG au sein des équipes des placements et facilite l'amélioration continue des pratiques.
- Exécuter et gérer les activités de vote par procuration de RBC GMA, y compris les procurations, et diriger la revue et mise à jour annuelle des [directives de vote par procuration de RBC GMA](#)¹⁵.

- Appuyer les équipes des placements et participer au dialogue avec les émetteurs, le cas échéant.
- Examiner les initiatives sectorielles en matière d'investissement responsable et y participer, le cas échéant.
- Entretien de son expertise sur les nouvelles tendances ESG et les enjeux ESG importants, et élaborer des documents d'information clientèle et des articles de leadership avisé au sujet des activités et perspectives en matière d'investissement responsable.

Équipes des placements

Présentes dans différents marchés de capitaux et catégories d'actifs, les équipes des placements de RBC GMA gèrent des stratégies de placement traditionnelles aussi bien que novatrices. En tant que gestionnaires de portefeuille, nous sommes tenus d'agir au mieux des intérêts des portefeuilles dont nous assumons la gestion. Nos équipes des placements intègrent les critères ESG importants à leurs décisions de placement pour les types de placement applicables. Puisque les équipes des placements achètent, vendent et gèrent directement des placements au nom de nos clients, elles sont les mieux outillées pour intégrer les critères ESG à leur processus de placement. Les responsabilités particulières des équipes des placements liées à l'investissement responsable comprennent :

- Tenir compte des critères ESG importants dans la prise de décisions au sein des portefeuilles qui leur sont confiés, pour les types de placements applicables, dans le but de cerner les risques importants et les occasions potentielles et d'améliorer le rendement corrigé du risque à long terme.
- Dialoguer des enjeux ESG importants avec les émetteurs dans lesquels nous investissons, le cas échéant, et suivre la fréquence et les résultats de ces échanges dans la mesure du possible.
- Au besoin, aider les clients à rendre compte des activités d'investissement responsable, ce qui inclut les mises à jour de leurs processus d'intégration des critères ESG, les études de cas sur la gérance active, et les points de vue de l'équipe sur les thèmes et les tendances ESG dans l'univers de placement particulier des clients.
- Participer aux initiatives sectorielles, s'il y a lieu, en fonction de leurs stratégies et de leurs marchés.

¹⁴ Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMOA) et Asie-Pacifique (APAC)

¹⁵ Les directives de vote par procuration de RBC GMA s'appliquent au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Dans tous les autres marchés, RBC GMA utilise les directives de vote par procuration locales de sa firme de recherche. Les directives de vote par procuration sont approuvées par le Comité responsable du vote par procuration de RBC GMA.



2. Stratégie

Déclaration des incidences réelles et potentielles des risques et occasions liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation

À RBC GMA, notre démarche en matière d'investissement responsable repose sur le fait que nos clients nous font confiance pour les aider à embellir leur avenir financier, que ce soit pour eux ou pour les bénéficiaires des fonds qu'ils gèrent.

Notre démarche en matière d'investissement responsable repose sur trois piliers fondamentaux : intégration des critères ESG, gestion active, et solutions et rapports axés sur les clients. Les actions spécifiques que nous entreprenons au titre de chaque pilier visent à maximiser les rendements de placement pour nos clients, sans risque de perte indu et dans les limites prescrites dans chaque mandat de placement.



Intégration ESG

Nos équipes de placement intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) importants dans leurs décisions de placement pour les types de placements applicables.



Gérance active

Nous intégrons les critères ESG importants dans le cadre du vote par procuration et du dialogue avec les émetteurs pour les types de placements applicables. Nous pouvons également participer à des initiatives du secteur de l'IR, le cas échéant.



Solutions et rapports axés sur les clients

Nous souhaitons adapter nos solutions en fonction de la demande des clients et nous fournissons des rapports transparents et pertinents.

RBC GMA a les convictions suivantes :

- Les enjeux liés au climat et à la nature sont des risques systémiques qui peuvent avoir une incidence importante sur les émetteurs et sur les économies, les marchés et les sociétés dans lesquels ils exercent leurs activités¹⁶.
- L'atténuation des émissions de GES peut réduire les risques systémiques attribuables aux changements climatiques. Nous reconnaissons l'importance de l'objectif mondial visant à atteindre zéro émission nette d'ici 2050 afin d'atténuer les risques climatiques¹⁷.
- Le dialogue avec les émetteurs qui produisent des émissions de GES importantes peut contribuer à réduire les risques systémiques liés aux changements climatiques à l'égard de nos placements et nos portefeuilles. De plus, le fait de dialoguer avec des émetteurs qui ne gèrent pas adéquatement leurs risques importants liés au climat peut contribuer à améliorer leur rendement ajusté au risque à long terme.

En plus des trois piliers de Notre démarche en matière d'investissement responsable, nous pouvons prendre les mesures suivantes associées aux changements climatiques et à la nature :

- Mesurer, surveiller et rendre compte des émissions¹⁸ de carbone et de l'alignement à zéro émission nette¹⁹ pour les placements et les portefeuilles applicables, ainsi que mener une analyse des scénarios climatiques et en rendre compte.
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan visant à dialoguer activement avec les émetteurs pour lesquels nous croyons que le changement climatique représente un risque financier important et qui, à notre avis, ne gèrent pas efficacement ce risque dans le cadre de leurs objectifs de réduction des émissions ou leurs plans de transition actuels.
- Collaborer avec les clients institutionnels pour les aider à atteindre les objectifs climatiques de leur portefeuille dans le cadre du mandat de placement.
- Publier un rapport climatique annuel en nous appuyant sur les recommandations du GIFCC.
- Nous intégrons également les recommandations du Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature²⁰, qui, à notre avis, donneront lieu à une meilleure divulgation des principaux risques et occasions liés à la nature. Nous incluons dans ce rapport les deux paramètres de base recommandés par le Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature à l'intention des gestionnaires d'actifs.

2.1 Description des occasions et des risques liés au climat

Description des occasions et des risques liés au climat à court, à moyen et à long terme relevés par l'organisation.

À RBC GMA, nous définissons les risques liés aux changements climatiques comme les risques liés à la transition mondiale vers une économie à faibles émissions de carbone (risques de transition) et aux répercussions physiques des changements climatiques (risques physiques). Ceux-ci comprennent à la fois les risques chroniques (à long terme) (comme l'élévation du niveau de la mer et la hausse des températures moyennes) et les risques aigus (attribuables à des événements précis) (comme les feux incontrôlés et les inondations). Les occasions liées au climat proviennent des investissements dans l'efficacité énergétique, des sources d'énergie à faible teneur en carbone, du développement de nouveaux produits et services, de l'accès à de nouveaux marchés et à de nouvelles clientèles, et des conditions favorisant la résilience des entreprises.

Les changements climatiques peuvent avoir une incidence sur les économies, les marchés et les sociétés, et présenter des occasions et des risques financiers à la fois pour les émetteurs et les investisseurs²¹. La hausse des températures mondiales provoque les répercussions physiques du changement climatique. Celles-ci sont dues à une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, et par des changements à long terme dans les modèles climatiques. En raison des efforts visant à réduire les émissions de GES, les changements climatiques posent des risques liés à la transition. Les impacts de la transition dépendent en particulier des politiques et règlements des États, de l'augmentation des actions en justice et des réclamations, des perturbations et de la transformation technologiques, de l'évolution de l'offre et de la demande, ainsi que des attentes des consommateurs et des employés en ce qui a trait aux changements climatiques.

Selon nous, les émetteurs de titres de sociétés et de titres souverains ainsi que d'actifs réels tels que les immeubles, les prêts hypothécaires et les infrastructures peuvent être directement et indirectement touchés par les risques et les occasions liés au climat. Selon l'émetteur, cela peut avoir une incidence sur la profitabilité (sociétés émettrices), les revenus fiscaux (émetteurs souverains), la valeur de leurs actifs financiers, la productivité, les cotes de solvabilité, la capacité de recueillir des fonds et le coût du capital dans différents horizons temporels. Par ailleurs, il est possible que les changements climatiques influent sur la croissance économique, les prix et l'inflation, l'emploi et la productivité du travail, les échanges commerciaux, l'endettement et la stabilité financière des économies et des sociétés au sein desquelles les émetteurs et les investisseurs exercent leurs activités.

¹⁶ Les facteurs liés à la nature comprennent les risques, les occasions, les répercussions et les liens de dépendance décrits par le Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature. La perte de biodiversité est un type d'enjeu lié à la nature.

¹⁷ Cet objectif fait référence à l'Accord de Paris et à l'objectif international de maintenir le réchauffement climatique à « un niveau bien inférieur à 2 °C », et de préférence à 1,5 °C au plus d'ici la fin du siècle. Selon le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat concernant un réchauffement climatique mondial de 1,5 °C (SR15), pour atteindre cet objectif, les émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) doivent diminuer de 45 % environ d'ici 2030, par rapport à leur niveau de 2010, et devenir nulles en 2050 au plus tard. Zéro émission nette signifie l'équilibre entre les GES émis dans l'atmosphère et les GES qui en sont retirés.

¹⁸ Les émissions de carbone sont les équivalents CO₂ et elles comprennent les émissions de GES. Cela comprend les six GES énumérés dans le protocole de Kyoto : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), oxyde nitreux (N₂O), hydrofluorocarbones (HFC), perfluorocarbures (PFC) et hexafluorure de soufre (SF₆).

¹⁹ RRBC GMA mesure le respect de l'objectif zéro émission nette dans les portefeuilles au moyen de deux paramètres : l'investissement dans des émetteurs ayant des objectifs fondés sur la science ou des objectifs zéro émission nette (%), et l'investissement dans des émetteurs dont l'objectif de température est conforme à l'Accord de Paris. La sélection de ces paramètres est fondée sur les directives de la SBTi, notamment la norme Financial Institutions Net-Zero (FINZ), version 1.0, juillet 2025. Voir l'annexe 4, Glossaire et définitions, pour connaître la définition des objectifs fondés sur la science et des objectifs zéro émission nette.

²⁰ Le Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature vise à fournir aux organisations un cadre de gestion du risque et d'information portant sur les liens de dépendances, les impacts, les risques et les occasions liés à la nature. Le cadre est conçu pour fournir des renseignements utiles et aider les fournisseurs de capitaux et les parties prenantes dans leur prise de décisions.

²¹ Rapport final, Recommandations du TCFD, 2017.

Les investisseurs sont indirectement touchés par les changements climatiques, par la voie de leurs placements et, de manière générale, de leur exposition aux économies et aux marchés²². La présence dans les portefeuilles de titres de l'ensemble des catégories d'actif émis par des sociétés de partout dans le monde peut donner lieu à des erreurs sur le prix et au délaissement d'actifs, et poser des risques de défaillance de crédit. Selon l'émetteur et l'effet, les répercussions peuvent survenir à court, à moyen ou à long terme. Ces incidences peuvent à leur tour entraîner une augmentation de la volatilité et de l'incertitude sur les marchés et, de ce fait, avoir des répercussions favorables ou défavorables sur les rendements ajustés au risque à long terme.

2.2 Conséquences des occasions et des risques liés au climat

Décrire les conséquences des occasions et des risques liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation

Les risques et les occasions liés au climat susceptibles d'avoir une incidence financière importante pour RBC GMA sont ceux qui pourraient influencer sur les placements que nous gérons, les activités de RBC GMA et nos opérations. Les risques et les occasions liés au climat les plus pertinents pour RBC GMA sont liés aux placements que nous gérons au nom de nos clients et seront le principal objectif du présent rapport.

Figure 3 : Description des risques et des occasions liés au climat qui se rapportent à nos investissements et à nos activités commerciales et opérationnelles

Nos placements	Nos activités commerciales	Nos activités d'exploitation
Les risques ou occasions liés au climat peuvent nuire au rendement financier de nos placements.	Les risques ou occasions liés au climat peuvent entraîner des coûts supplémentaires ou des manques à gagner pour nos activités commerciales.	Les risques ou occasions liés au climat peuvent entraîner des coûts additionnels liés à nos activités d'exploitation.

RBC GMA accorde la priorité aux risques et aux occasions liés au climat en fonction de leurs incidences financières potentielles et de l'horizon temporel de ces incidences. Nous évaluons régulièrement ces risques et ces occasions et en rendons compte chaque année au chef des placements, au chef de la direction et au Comité de direction dans le Rapport climatique de RBC GMA.

Les incidences financières liées au climat que nous prenons en compte dans la planification financière comprennent : le coût de l'infrastructure technologique, l'achat de données climatiques et licences, le capital humain (par exemple l'expertise en matière de climat) et les coûts associés à la mise en conformité réglementaire. Nous analysons également l'incidence potentielle des risques et des occasions liés au climat au regard des placements de RBC GMA dans le cadre de notre analyse de scénarios climatiques. Cette analyse tient compte de la valeur à risque (VAR) climatique des scénarios de risques de transition et de risque physique (voir la section 2.3). À RBC GMA, certains portefeuilles sont gérés par des sous-conseillers. RBC GMA tient compte de l'approche des gestionnaires de placements externes à l'égard des critères ESG dans le cadre de son processus de contrôle diligent, en fonction des directives établies à l'interne pour les types de placements applicables.

Risques et occasions liés au climat pour nos placements

Nous examinons la manière dont les risques et occasions liés au climat modulent les actions, les titres à revenu fixe et les actifs réels (immeubles, prêts hypothécaires, infrastructures) de nos portefeuilles applicables. Les équipes des placements de RBC GMA accordent la priorité aux critères ESG et aux facteurs liés aux changements climatiques qui sont considérés comme les plus importants pour les décisions de placement.

À titre de gestionnaire d'actifs, RBC GMA a l'obligation d'agir dans l'intérêt supérieur des comptes qu'elle gère, notamment les comptes de gestion distincte des clients et les fonds de placement. Nous cherchons à maximiser les rendements des placements de nos clients sans risque de perte indu, dans le respect des limites énoncées dans chaque mandat de placement. Bon nombre de nos mandats sont établis sur des horizons de placement à moyen terme ou à long terme. Cet horizon temporel est donc celui dont nous tenons compte dans nos activités et nos processus de placement, de manière générale. Toutefois, nous reconnaissons que les effets physiques des changements climatiques se font actuellement sentir dans certaines régions, ce qui entraîne une augmentation des incidences immédiates. De plus, certains gouvernements mettent en œuvre des politiques ou exigences réglementaires (p. ex., tarification du carbone, subventions et mesures incitatives) qui pourraient se répercuter sur les politiques et les marchés de régions et de secteurs donnés à court terme. Selon nous, les risques physiques les plus importants liés aux changements climatiques se concrétiseront à partir de la fin de la décennie. Il s'agit, d'une part, des risques de la transition vers une économie à faibles émissions de dioxyde de carbone sur les politiques, la technologie et les marchés et, d'autre part, des risques physiques aigus et chroniques nécessitant des mesures d'adaptation et de résilience aux changements climatiques.

Nous tenons compte de l'importance relative des risques et des occasions liés au climat pour les différentes catégories d'actifs en nous basant sur les horizons temporels suivants : court terme (CT) (0 à 1 an), moyen terme (MT) (1 à 5 ans), et long terme (LT) (5 à 15 ans) (voir la figure 4).

²² Climate change: Implications for investors and financial institutions, Key findings from the Intergovernmental Panel on Climate Change, Fifth Assessment Report, Université de Cambridge, IIGCC, UNEP FI, juin 2014.

- **Actions** : En tant qu'investisseurs en actions, nous nous préoccupons de la valeur des entreprises dans lesquelles nous investissons. C'est pourquoi nous tenons compte des occasions et des risques liés au climat pertinents afin de déterminer la justesse de l'évaluation des émetteurs. Les sociétés émettrices de tous les secteurs et de toutes les régions pourraient être touchées par les changements climatiques, mais à différents égards. Au sein des secteurs, nous estimons que l'ampleur et les conséquences des facteurs climatiques sur le bénéfice et la valorisation d'une société dépendront en définitive de son modèle d'affaires et de sa stratégie, ainsi que la situation géographique de ses actifs et la qualité de sa gouvernance.
- **Titres à revenu fixe** : Les changements climatiques peuvent aussi influencer sur les notations du risque de crédit des émetteurs de titres de créance et leur capacité de remboursement ou peuvent entraîner une dépréciation d'actifs ou de garanties pour ces émetteurs. L'incidence potentielle des changements climatiques sur les titres à revenu fixe varie en fonction d'une

série de facteurs, parmi lesquels le type d'émetteur (société ou entité souveraine), le type d'instrument, le rendement offert et l'horizon temporel du placement.

- **Actifs réels (immobilier, hypothèques et infrastructures)** : Les risques physiques aigus et chroniques, comme les inondations, les ouragans et la montée du niveau de la mer représentent habituellement les plus grands risques liés au climat pour ces actifs. L'exposition à ces risques est en grande partie attribuable à la situation géographique de ces actifs et à la façon dont ces risques sont éventuellement atténués (par exemple, amélioration des infrastructures, stratégie de gestion de l'eau). La disponibilité et le coût de l'assurance pour les actifs à risque sont également pertinents. Les risques à plus long terme comprennent la hausse potentielle des coûts attribuable à un accroissement des coûts de l'énergie et de l'eau, et les améliorations connexes devant être apportées pour s'adapter à de nouvelles exigences gouvernementales ou aux conditions climatiques.

Figure 4 : Description des risques et des occasions liés aux changements climatiques, et horizon temporel de l'incidence potentielle par catégorie d'actif²³

Court terme (CT) : 0 à 1 an); moyen terme (MT) : 1 à 5 ans; et long terme (LT) : 5 à 15 ans.

		Horizon temporel des répercussions potentielles		
		Actions	Titres à revenu fixe	Actifs réels
Risques et occasions liés au climat				
Risques de transition				
Politiques	En raison des politiques et des règlements des États qui visent à limiter les activités aggravant les changements climatiques. Comprend les politiques qui encouragent les solutions de rechange à faibles émissions de dioxyde de carbone.	CT MT LT	CT MT LT	CT MT LT
Juridique	En raison de litiges liés à l'incapacité d'atténuer les changements climatiques, à une communication insuffisante d'information ou à des inexactitudes importantes.	CT MT LT	CT MT LT	CT MT LT
Technologie	En raison des nouvelles technologies à faibles émissions de dioxyde de carbone qui bouleversent les systèmes traditionnels.	CT MT LT	CT MT LT	CT MT LT
Marchés	En raison de l'évolution de l'offre et de la demande de certaines marchandises et de certains produits et services.	CT MT LT	CT MT LT	CT MT LT
Risques réputationnels	En raison de l'évolution des attentes des clients ou de la collectivité à l'égard d'une entreprise, fondée sur l'incidence de ses activités sur les changements climatiques et de son aggravation de ceux-ci.	CT MT LT	CT MT LT	CT MT LT
Risques physiques				
Phénomènes extrêmes	Événements météorologiques extrêmes qui s'accompagnent d'une augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes. Ces événements peuvent entraîner un accroissement des inondations côtières et intérieures, des perturbations des infrastructures essentielles et des migrations massives.	CT MT LT	CT MT LT	CT MT LT
Effets chroniques	Changements à long terme des régimes climatiques, qui peuvent provoquer un stress hydrique et des sécheresses prolongées, des feux incontrôlés plus importants et plus intenses, des vagues de chaleur, des migrations massives et la propagation de parasites et de maladies infectieuses.	CT MT LT	CT MT LT	CT MT LT
Occasions liées au climat				
Efficacité des ressources	Meilleure efficacité des processus de production et de distribution, des immeubles, des machines et des appareils, du transport et de la mobilité. En particulier l'efficacité énergétique, mais aussi l'efficacité dans les domaines des matériaux, de l'eau et de la gestion des déchets.	CT MT LT	CT MT LT	CT MT LT
Sources d'énergie	Évolution de la consommation d'énergie vers des sources d'énergie à faibles émissions comme l'éolien, le solaire, l'énergie houlomotrice ou marémotrice, l'hydroélectricité, la géothermie, le nucléaire, les biocarburants, ainsi que le captage et le stockage du carbone.	CT MT LT	CT MT LT	CT MT LT
Produits et services	L'innovation et le développement de nouveaux produits et services à faibles émissions peuvent aider à renforcer les positions concurrentielles et à tirer parti de l'évolution des préférences des consommateurs et des producteurs.	CT MT LT	CT MT LT	CT MT LT
Marchés	De nouveaux marchés ou types d'actifs physiques pourraient leur permettre de diversifier leurs activités et de mieux se positionner dans la transition vers une économie à faibles émissions de dioxyde de carbone.	CT MT LT	CT MT LT	CT MT LT
Résilience	Activités adaptatives visant à mieux gérer les risques liés au climat. Comprend l'amélioration de l'efficacité, la conception de nouveaux processus de production et le développement de nouveaux produits.	CT MT LT	CT MT LT	CT MT LT

²³ D'après les recommandations du GIFCC (2017) et les directives de mise en œuvre du GIFCC (2021).

Changements climatiques et nature considérés comme risques systémiques

Bien que tout critère ESG puisse être important pour un placement ou un portefeuille spécifique, nous croyons qu'il existe des critères ESG systémiques susceptibles d'être importants pour les émetteurs de la plupart des secteurs et des régions géographiques. Ces critères peuvent entraîner un risque d'investissement et des risques systémiques en raison de leur capacité à influencer sur les économies, les marchés ou la société de façon plus large. Les répercussions économiques des changements climatiques sur certains marchés, régions et investissements sont complexes, variées et incertaines. Pour minimiser ce risque, il faut que les économies mondiales atteignent l'objectif international énoncé dans l'Accord de Paris de maintenir la hausse de la température bien en dessous de 2 °C et de préférence à moins de 1,5 °C d'ici la fin du siècle.

RBC GMA estime que la mobilisation par le biais du dialogue direct avec les émetteurs et les autres parties prenantes concernées peut être un moyen efficace d'évaluer la façon dont les émetteurs gèrent les risques importants liés aux changements climatiques et à la nature. Le désinvestissement dans des

émetteurs est un choix auquel les équipes des placements peuvent recourir à n'importe quelle étape de leur analyse ou de leur dialogue auprès d'un émetteur, en fonction de leur jugement sur le dossier de placement ou si cela est expressément requis en raison du mandat de placement ou de la convention avec le client. Toutefois, nous ne croyons pas que le dessaisissement généralisé soit un outil aussi efficace que le dialogue pour faire face aux risques liés aux changements climatiques et à la nature.

Nous faisons rapport de nos activités de dialogue, notamment dans le cadre de l'adhésion au Code britannique de gestion et par le biais d'autres rapports disponibles [ici](#).

Risques et occasions liés au climat pour notre société

Selon nous, les risques climatiques les plus importants pour notre société sont les risques liés aux politiques et les risques juridiques dérivés des exigences réglementaires nouvelles et émergentes, les risques de marché découlant de l'incidence des facteurs climatiques sur les marchés et la valeur des actifs, ainsi que les changements potentiels dans la demande de produits et de services de la part des clients (voir la figure 5).

Figure 5 : Risques et occasions liés aux changements climatiques pour la société, et mesures prises pour les atténuer

Type de risques et d'occasions liés au climat	Description	Mesures permettant d'atténuer les risques	Horizon temporel
Risques liés aux politiques et risques juridiques dérivés des exigences réglementaires	Les risques liés aux politiques et les risques juridiques peuvent survenir de la quantité et de la complexité des exigences réglementaires et des divergences entre les territoires, ainsi que des lacunes dans les directives ou dans les données requises pour la mise en œuvre des nouvelles exigences. Des politiques gouvernementales liées au climat s'appliquent actuellement aux gestionnaires d'actifs de certains territoires (par exemple le document ESG Sourcebook de la FCA du Royaume-Uni, le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers de l'Union européenne), avec un accent particulier sur l'amélioration de la publication d'informations.	<ul style="list-style-type: none"> Surveiller les règlements existants et émergents liés aux questions environnementales et sociales, par l'entremise de groupes de travail internes, d'associations sectorielles et des travaux de recherche de l'équipe Gouvernance et investissement responsable. Établir des groupes de travail internes pour mettre en œuvre les nouvelles exigences, le cas échéant. Soumettre des commentaires sur les consultations de réglementation et de politique, s'il y a lieu. 	CT MT LT
Risques et occasions liés au marché ayant une répercussion sur les valeurs des actifs de placement	Les risques de marché peuvent découler de l'incidence de facteurs climatiques sur les marchés et la valeur des actifs. Les risques liés au climat toucheront les secteurs et les régions de différentes manières, avec des incidences directes et indirectes pour les émetteurs et les marchés. Les risques comprennent l'augmentation de la volatilité accrue à cause des perturbations des marchés. Les risques physiques concernant les ressources et les chaînes logistiques peuvent faire grimper les prix des marchandises, avec une incidence potentielle sur les taux d'intérêt et les taux de change dans certaines régions.	<ul style="list-style-type: none"> Créer un outil permettant de suivre périodiquement les risques liés au climat, le tableau de bord sur le climat, pour certaines stratégies de placement. Incorporer les facteurs climatiques importants pour les types de placements applicables. Effectuer une analyse de scénario climatique qui modélise l'incidence des facteurs climatiques sur les valorisations, selon différents scénarios, pour les types de placements applicables. 	CT MT LT
Risques liés aux changements dans la demande de produits et de services de la part des clients	La demande des clients pour divers types de produits et services peut varier selon la région, et différentes solutions sont nécessaires pour répondre aux besoins. Le manque de directives réglementaires ou les divergences d'approche ou d'attente entre les régions peuvent aussi influencer sur la demande des clients. Des risques peuvent survenir si les produits ou les services ne répondent pas aux attentes des clients. Ils peuvent aussi se concrétiser dans la foulée de la gouvernance et de la gestion d'initiatives sectorielles auxquelles nous participons, ou à la perception qu'ont les clients de ces initiatives.	<ul style="list-style-type: none"> Le Comité de développement de produit comprend des représentants de l'équipe Investissement responsable. RBC GMA surveille l'humeur des marchés en effectuant des recherches sur l'évolution des points de vue, des actions et des intentions des investisseurs institutionnels et des experts-conseils. Communiquer régulièrement avec les clients afin d'anticiper les attentes et de répondre aux besoins actuels et émergents. 	CT MT LT

Risques et occasions liés au climat pour nos activités

Les réductions d'émissions dans nos activités sont décrites à la section 4.2. Conformément au Rapport annuel 2025 de la Banque Royale du Canada²⁴, RBC définit le risque de maintien des opérations comme le risque d'être incapable de maintenir, de poursuivre ou de rétablir ses activités opérationnelles essentielles pendant ou après un événement qui l'empêche d'exercer ses activités dans le cours normal des affaires. L'exposition à des événements opérationnels perturbateurs interrompt le maintien des activités commerciales de RBC et pourrait nuire à ses résultats financiers, à sa réputation, à ses employés ou à la qualité des services offerts à ses clients. Ces événements opérationnels pourraient découler de l'incidence de phénomènes météorologiques violents, du déclenchement d'une pandémie ou d'une autre crise sanitaire, de processus défaillants, de pannes techniques ou de cybermenaces. Le programme de gestion du maintien des opérations de RBC axé sur le risque à l'échelle de la société tient compte de plusieurs scénarios afin de cerner les effets d'une perturbation sur la disponibilité du personnel de RBC, de ses processus, de ses installations, de sa technologie, et de ses ententes avec les tiers. L'approche de RBC en matière de maintien des opérations et ses exigences connexes sont décrites dans les politiques et les normes intégrées dans l'ensemble de RBC, et les risques s'y rapportant sont intégrés au Cadre de gestion du risque opérationnel où ils font régulièrement l'objet d'une mesure, d'une surveillance et d'un signalement.

2.3 Analyse de scénarios climatiques

Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation en tenant compte de divers scénarios climatiques, y compris une hausse de la température de 2 °C ou moins

L'analyse des scénarios climatiques permet aux investisseurs d'évaluer l'incidence de ces scénarios climatiques sur la valeur des actifs. L'analyse de scénarios ne constitue pas une prévision. Elle représente plutôt différentes voies possibles selon les objectifs de température qui seront atteints et se fonde sur certaines conditions et hypothèses touchant, entre autres, les politiques gouvernementales, l'offre et la demande d'énergie et les technologies²⁵. Selon nous, l'analyse des scénarios climatiques est parfois plus utile d'un point de vue relatif ou comparatif, compte tenu de la nature incertaine des résultats et de l'éventail d'hypothèses requises en entrée.

Résilience des placements face aux risques et occasions liés au climat

Les risques et les occasions liés au climat peuvent se matérialiser de différentes manières et sur différents horizons temporels, selon le degré de réussite pour réaliser l'ambition de l'Accord de Paris, à savoir limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C d'ici 2100 par rapport aux niveaux préindustriels, et en fonction de la voie empruntée pour y parvenir.

Pour évaluer l'incidence relative des scénarios climatiques sur nos placements, nous jugeons important d'envisager une vaste gamme de scénarios qui tiennent compte des répercussions des changements climatiques sur le plan des risques physiques et des risques liés à la transition. Les risques liés à la transition devraient être plus importants dans les scénarios climatiques qui incluent des températures plus basses (p. ex. 1,5 °C et 2 °C), car davantage de changements doivent être apportés aux politiques et aux technologies pour satisfaire aux exigences de réduction des émissions de dioxyde de carbone connexes. Par ailleurs, les risques physiques devraient être plus importants pour les scénarios climatiques qui incluent des températures plus élevées (p. ex. 3 °C et plus), car il y aura des risques chroniques et plus aigus. Vu la complexité, l'interdépendance et les horizons temporels différents des répercussions des changements climatiques, il est difficile d'élaborer des scénarios climatiques qui tiennent compte de ces facteurs. De plus, la plupart des scénarios actuels ne sont pas en mesure d'aborder pleinement le recoupement des risques physiques et ceux liés à la transition. Ils sous-estiment probablement l'incidence de questions telles que la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique et l'abordabilité, le stress hydrique, les risques géopolitiques et l'inflation, etc.

RBC GMA utilise la valeur à risque climatique pour calculer le changement potentiel de la valeur financière de ses actifs sous gestion sous l'effet des changements climatiques, pour chaque scénario climatique. La VAR climatique est également fournie aux équipes des placements à l'échelle des portefeuilles et des titres, par l'entremise des tableaux de bord des changements climatiques (voir la section 3.1). La valeur à risque climatique des actifs sous gestion de RBC GMA est évaluée et divulguée dans notre Rapport climatique annuel par catégorie d'actif et par région.





²⁴Voir le rapport annuel 2025 de la Banque Royale du Canada, page 103.

²⁵D'après le supplément technique du rapport du GIFCC «The use scenario analysis in disclosure of climate-related risks and opportunities», juin 2017.

Perspectives des scénarios climatiques

Dans le cadre de notre recherche continue, nous continuons d'explorer les approches d'analyse de scénarios climatiques afin de compléter nos méthodologies existantes. Un axe de recherche a porté sur l'élaboration des perspectives des scénarios climatiques, en vue d'explorer les effets systémiques des changements climatiques et leurs voies de transmission sur l'économie selon des indicateurs de référence déterminés²⁶. Les indicateurs de référence servent à repérer les facteurs clés et les trajectoires qui restent en accord avec les hypothèses, et à identifier le scénario vers lequel le monde a tendance à se diriger. Les perspectives des scénarios climatiques adoptent une approche descendante de l'analyse des scénarios climatiques et sont destinées à compléter l'approche ascendante utilisée pour calculer la valeur à risque climatique par scénario. En 2025, nous nous sommes concentrés sur la recherche de données et l'élaboration de méthodologies visant à établir des indicateurs de référence initiaux. Les indicateurs que nous évaluons sont fondés sur quatre dimensions : politique climatique, solutions technologiques, risques physiques et adaptation, marchés et confiance.

Exemple de paramètres et d'indicateurs de référence

 Politique climatique : objectifs et politiques des pays pour réduire les émissions ou composer avec les risques et occasions liés aux changements climatiques.		 Solutions technologiques : développement, progrès et adoption de technologies visant à réduire les émissions.			
Indicateur de référence	Exemples d'indicateurs potentiels		Indicateur de référence	Exemples d'indicateurs potentiels	
Cibles climatiques des pays	<ul style="list-style-type: none"> Cibles à moyen terme : <ul style="list-style-type: none"> Existence d'une cible pour 2030 Alignement de la cible à 2030 sur la référence de 1,5 °C 	<ul style="list-style-type: none"> Cibles à long terme : <ul style="list-style-type: none"> Existence d'une cible zéro émission nette Statut juridique de la cible zéro émission nette 	Composition énergétique	<ul style="list-style-type: none"> Tendances en matière de production d'électricité 	<ul style="list-style-type: none"> Tendances et prévisions en matière de capacité électrique
Politiques climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Pays dotés d'une loi sur le climat Subventions ou incitatifs Politiques relatives aux projets ou développements à forte intensité carbonique 	<ul style="list-style-type: none"> Approche inclusive de la transition équitable Lois et cibles relatives à l'efficacité énergétique Cibles d'électricité zéro émission nette Stratégies d'emploi vert 	Progression et adoption de la technologie	<ul style="list-style-type: none"> Brevets de technologie verte sur les marchés mondiaux Autonomie des batteries pour véhicules électriques et infrastructures de recharge 	<ul style="list-style-type: none"> Pipeline de projets de captage, utilisation et stockage du carbone (CUSC) Tendances des ventes de véhicules électriques Pompes à chaleur installées
Prix du carbone	<ul style="list-style-type: none"> Pays dotés d'un système de tarification carbone Systèmes de tarification carbone couvrant au moins 50 % des émissions de GES à l'échelle nationale Systèmes de tarification carbone dans le respect d'un seuil établi 		Technologies propres	<ul style="list-style-type: none"> Prime associée aux technologies propres dans des secteurs comme l'électricité, les carburateurs, le bœuf haché, le ciment, l'acier, les carburants pour les navires et le chauffage résidentiel. 	
Financement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Pays qui consacrent ou qui visent à consacrer une partie de leur PIB au financement climatique dans le respect d'un seuil établi. 		Minéraux critiques	<ul style="list-style-type: none"> Tendances des prix des minéraux essentiels 	
 Marchés et confiance : coûts et occasions économiques liés aux changements climatiques, ainsi que confiance des entreprises et des consommateurs.		 Risque physique et adaptation : exposition aux risques physiques liés aux changements climatiques, sensibilité à ces risques et capacité à s'y adapter.			
Indicateur de référence	Exemples d'indicateurs potentiels		Indicateur de référence	Exemples d'indicateurs potentiels	
Trajectoires d'émissions	<ul style="list-style-type: none"> Sociétés émettrices qui démontrent des réductions d'émissions Tendance de l'IMPC en fonction des ventes pour l'indice mondial 	<ul style="list-style-type: none"> Pays ayant réduit leurs émissions au fil du temps Pays dont les réductions d'émissions sur cinq ans correspondent au scénario de 1,5 °C 	Phénomènes extrêmes	<ul style="list-style-type: none"> Fréquence et intensité des phénomènes météorologiques extrêmes Perte de valeur des immobilisations de sociétés 	<ul style="list-style-type: none"> Assurabilité et taux des primes dans les régions particulièrement touchées Mentions de « catastrophes naturelles » dans les transcriptions de téléconférences sur les bénéfices
Confiance des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> Sociétés émettrices ayant des cibles et engagements zéro émission nette 	<ul style="list-style-type: none"> Dépenses en immobilisations des entreprises dans l'extraction de pétrole, de charbon et de gaz Mentions de transition « climatique » ou « énergétique » dans les transcriptions de téléconférences sur les bénéfices 	Événements chroniques	<ul style="list-style-type: none"> Tendances récentes des températures et trajectoires de température attendues 	<ul style="list-style-type: none"> Perte de productivité due aux vagues de chaleur
Confiance des investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> Tendances des émissions d'obligations vertes et durables Prime de rendement sur les obligations vertes et durables 	<ul style="list-style-type: none"> Flux financiers et niveau des ASG dans les fonds durables 	Actifs naturels	<ul style="list-style-type: none"> Hectares de forêts détruits par des incendies ou frappés par la sécheresse 	<ul style="list-style-type: none"> Mesures des zones protégées
Opinion publique	<ul style="list-style-type: none"> Soutien du public à la lutte contre les changements climatiques 		Adaptation	<ul style="list-style-type: none"> Pays ayant publié un plan national d'adaptation Pays qui publient régulièrement des évaluations nationales du risque climatique 	<ul style="list-style-type: none"> Pays dotés d'un système d'alerte précoce multirisque Rendement du marché selon les mesures d'adaptation et de résilience
Contexte économique	<ul style="list-style-type: none"> Inflation PIB réel 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de chômage 			

²⁶ L'utilisation d'indicateurs de référence dans l'analyse des scénarios climatiques est décrite dans les directives du GIFCC sur l'analyse des scénarios pour les entreprises non financières, octobre 2020.

Valeur à risque climatique

RBC GMA évalue l'incidence financière potentielle des risques et des occasions physiques ou liés à la transition à l'aide de scénarios climatiques fournis par le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (voir les figures 6 et 7).


Nous utilisons la valeur à risque climatique pour calculer le changement potentiel de la valeur financière des placements attribuable aux changements climatiques dans divers scénarios climatiques, sur la base de scénarios ordonnés aussi bien que désordonnés, en incluant des trajectoires de température de 1,5 °C à 5 °C²⁷. Les scénarios climatiques utilisés dans la présente analyse comprennent quatre scénarios de risque transitionnel du NGFS (« Terre étuve », transition retardée, augmentation inférieure à 2°C, zéro émission nette 2050) et quatre scénarios de risque physique du GIEC (RCP 8.5, RCP 7.0, RCP 4.5, RCP 2.6)²⁸.

La VAR climatique détermine les risques et les occasions liés au climat pour les sociétés, exprimés en pourcentage de leur valeur marchande. Elle est calculée en estimant les coûts et les revenus futurs des émetteurs qui sont attribuables au risque politique, aux occasions technologiques, et aux risques et occasions physiques. Les coûts et les revenus futurs cumulés sont calculés jusqu'en 2080 pour les scénarios de risque lié à la transition et jusqu'en 2100 pour les scénarios de risque physique, puis actualisés à leurs valeurs courantes. Pour calculer une valeur

à risque climatique globale, nous utilisons une sélection de scénarios de transition recommandés par le NGFS²⁹. Pour tenir compte des risques physiques en parallèle avec les scénarios du NGFS, nous calculons une VAR climatique liée aux risques et occasions physiques en établissant la correspondance entre les risques physiques d'un sous-ensemble de scénarios climatiques et les scénarios du NGFS, en fonction de la trajectoire de température moyenne mondiale sous-jacente.

Nous continuons d'explorer différentes méthodologies pour évaluer l'importance relative financière des risques de transition et des risques physiques liés au climat sur des horizons temporels plus courts. Un événement notable dans ce domaine est la récente publication des scénarios à court terme du NGFS³⁰, qui contient un cadre visant à analyser les répercussions potentielles des politiques climatiques et des risques physiques liés au climat sur la stabilité financière à court terme. Ces scénarios à court terme peuvent offrir des points de vue complémentaires par rapport à nos scénarios à long terme, car ils donnent un aperçu de la façon dont les risques climatiques et les réponses politiques pourraient se manifester sur un horizon de cinq ans, soit une durée plus proche des cycles de planification d'entreprise et des horizons de placement habituels. Au cours de la prochaine année, nous chercherons à évaluer dans quelle mesure les scénarios à court terme pourraient renforcer notre approche d'analyse des scénarios climatiques.

Figure 6 : Aperçu des scénarios climatiques utilisés pour calculer la VAR climatique globale³¹

Scénario climatique	Scénario du NGFS	Température en 2100	Description					
3 °C	Contributions déterminées au niveau national (scénario Terre-étuve)	2,4 °C	Contributions déterminées au niveau national ; ce scénario comprend toutes les politiques annoncées par le gouvernement en mars 2023, même si elles n'ont pas encore été mises en œuvre. Il prend donc pour hypothèse que tous les pays auront atteint leurs cibles respectives sur l'énergie et les émissions en 2025 et en 2030. Sur tous les scénarios, il s'agit du scénario présentant le prix du carbone le plus bas (en 2050).	<p>Plus de risques physiques</p> 				
			Intervention politique : Contributions déterminées au niveau national		Évolution technologique : lente	Élimination du dioxyde de carbone : utilisation faible	Disparités des politiques régionales : moyennes	
2 °C (transition désordonnée)	Transition retardée (transition désordonnée)	1,7 °C	Selon le scénario de la transition retardée, le réchauffement de la planète reste inférieur à 2 °C, mais les émissions annuelles ne diminuent pas avant 2030. Une intervention politique musclée est nécessaire, mais elle varie grandement selon les régions, et aucune nouvelle politique climatique n'est mise en place avant 2030. L'élimination du dioxyde de carbone est limitée.		Intervention politique : différée	Évolution technologique : lente ou rapide	Élimination du dioxyde de carbone : utilisation moyenne	Disparités des politiques régionales : élevées
2 °C (transition ordonnée)	Hausse inférieure à 2 °C (transition ordonnée)	1,7 °C	Réchauffement de la planète limité à une hausse inférieure à 2 °C, avec des politiques climatiques qui sont mises en place immédiatement et deviennent progressivement plus strictes, avec de faibles disparités entre les régions. Dans ce scénario, le prix du carbone demeure relativement faible, mais l'objectif de zéro émission nette est seulement atteint après 2070.		Intervention politique : immédiate et en douceur	Évolution technologique : modérée	Élimination du dioxyde de carbone : utilisation moyenne	Disparités des politiques régionales : faibles
1,5 °C (transition ordonnée)	Zéro émission nette d'ici 2050 (transition ordonnée)	1,4 °C	L'atteinte de zéro émission nette d'ici 2050 limite le réchauffement de la planète à 1,5 °C à l'aide de politiques climatiques mises en place immédiatement. L'objectif de zéro émission nette est atteint vers 2050. Dans certains pays (p. ex., États-Unis, Union européenne, Royaume-Uni, Canada, Australie, Japon), l'objectif de zéro émission nette est réalisé pour l'ensemble des GES.	Intervention politique : immédiate	Évolution technologique : rapide	Élimination du dioxyde de carbone : utilisation moyenne à élevée	Disparités des politiques régionales : moyennes	<p>Plus de risques de transition</p>

²⁷ Les détails de la méthodologie utilisée pour le calcul de la VAR climatique sont disponibles auprès de MSCI.

²⁸ Cette analyse est fondée sur les quatre scénarios du GIEC tirés du sixième rapport d'évaluation, qui sont fondés chacun sur une combinaison de trajectoires représentatives de concentration (RCP) et de trajectoires socio-économiques partagées (SSP). Les RCP incluent différentes trajectoires d'émissions de GES, tandis que les SSP offrent différentes trajectoires socio-économiques.

²⁹ Se reporter à la figure 6 pour voir la description des scénarios. D'après les scénarios NGFS, phase IV, novembre 2024.

³⁰ NGFS Short-term Climate Scenarios for central banks and supervisors, mai 2025.

³¹ Adaptation par RBC GMA. D'après les scénarios NGFS, phase IV, novembre 2024.

Figure 7 : VAR climatique globale pour les placements en actions et les obligations de sociétés de RBC GMA, par scénario climatique

Au 31 décembre 2025. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie, et à l'annexe 3 pour les tableaux des données climatiques.

Scénario climatique	Valeur à risque climatique globale	Occasions et risques de transition		Occasions et risques physiques
		Valeur à risque climatique du risque lié aux politiques	Valeur à risque climatique des occasions liées à la technologie	Valeur à risque climatique des risques physiques
3 °C	-7 %	-5 %	0 %	-2 %
2 °C (transition désordonnée)	-7 %	-6 %	0 %	-2 %
2 °C (transition ordonnée)	-4 %	-2 %	0 %	-2 %
1.5 °C (transition ordonnée)	-14 %	-14 %	1 %	-1 %

LÉGENDE

Plus de VaR climatique ↑

↓ Moins de VaR climatique

Occasions et risques physiques

Puisque l'on s'attend à ce que les risques physiques soient plus importants si les températures sont plus élevées, nous calculons la VAR climatique liée au risque physique pour une gamme de scénarios de risque physique, en incluant les trajectoires de températures les plus élevées disponibles (4 °C et 5 °C). Cette analyse est fondée sur les quatre scénarios du GIEC tirés du sixième rapport d'évaluation (AR6). Selon le GIEC, les risques physiques devraient gagner en importance au fil du temps³². Cela complique l'évaluation du risque financier lié aux événements climatiques aigus et chroniques, car les incidences futures doivent être actualisées à leurs valeurs courantes. Cela a pour effet de rendre la valeur à risque climatique associée à ces événements futures moins élevée que ce que l'on pourrait attendre de façon intuitive. Par conséquent, il est souvent préférable d'évaluer l'importance relative des risques physiques par type de catastrophe naturelle que de se limiter à des valeurs absolues. Les catastrophes naturelles que nous prenons en compte dans le calcul de la valeur à risque climatique à cause des risques et des occasions physiques comprennent la chaleur extrême, le froid extrême, le vent extrême, les précipitations extrêmes, les chutes de neige extrêmes, les cyclones tropicaux, les inondations côtières, les inondations fluviales, le faible débit des cours d'eau et les feux incontrôlés.

Notre analyse indique que le potentiel de retombées financières des risques et occasions physiques sur nos actifs sous gestion s'accroît conformément aux trajectoires de température (voir la figure 9). On peut citer d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur l'exposition au risque, mais qui sont actuellement exclus de ce calcul, tels que le rôle des assurances qui couvrent les coûts des dommages causés aux actifs ou les perturbations de l'activité, la résilience et les mesures d'adaptation prises par les émetteurs, les perturbations des chaînes logistiques et d'autres répercussions socio-économiques résultant de risques liés à la nature.

Figure 8 : Aperçu des scénarios climatiques utilisés pour la valeur à risque climatique, en fonction des risques et occasions physiques³³

Scénario climatique	Scénarios du GIEC	Température en 2100	Description
5 °C	RCP 8.5 (SSP5)	4,4 °C	Émissions très élevées. Les émissions de dioxyde de carbone doubleront environ d'ici 2050 par rapport aux niveaux actuels.
4 °C	RCP 7.0 (SSP3)	3,6 °C	Émissions élevées. Les émissions de dioxyde de carbone doubleront environ d'ici 2100 par rapport aux niveaux actuels.
3 °C	RCP 4.5 (SSP2)	2,7 °C	Émissions intermédiaires. Les émissions de dioxyde de carbone continueront d'avoisiner les niveaux actuels jusqu'au milieu du siècle, puis commenceront à chuter, sans toutefois atteindre la zéro émission nette d'ici 2100.
2 °C	RCP 2.6 (SSP1)	1,8 °C	Faibles émissions. Les émissions de dioxyde de carbone chutent et atteignent la zéro émission nette après 2050, avec des niveaux différents d'émissions de dioxyde de carbone nettes négatives. Ce scénario répond à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter les hausses de température à 2,0 °C au-dessus des températures préindustrielles d'ici 2100.

Plus de risques physiques ↑

↓ Plus de risques de transition

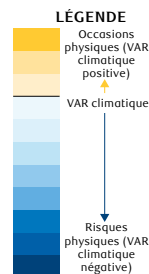
³²GIEC, sixième rapport d'évaluation (AR6).

³³Adaptation par RBC GMA. D'après le GIEC, 2021 : Résumé à l'intention des décideurs. In: « Changement climatique 2021 – Les bases scientifiques physiques. Contribution du Groupe de travail I au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Figure 9 : VAR climatique liée aux risques et occasions physiques pour les placements en actions et obligations de sociétés de RBC GMA, par scénario climatique

Au 31 décembre 2025. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie, et à l'annexe 3 pour les tableaux des données climatiques.

Scénario climatique	Centre de contact IP Scénario	VAR climatique (occasions et risques physiques)	Inondations côtières	Froid extrême	Chaleur extrême	Précipitations extrêmes	Vent extrême	Inondations fluviales	Chutes de neige extrêmes	Faible débit des rivières	Cyclones tropicaux	Incendies de forêt
5 °C	RCP 8.5 (SSP5)	-5,9 %	-0,8 %	0,8 %	-4,1 %	-0,8 %	-0,3 %	-0,2 %	-0,1 %	-0,8 %	-1,0 %	0,0 %
4 °C	RCP 7.0 (SSP3)	-4,8 %	-0,7 %	0,6 %	-3,1 %	-0,6 %	-0,2 %	-0,1 %	-0,1 %	-1,3 %	-0,8 %	0,0 %
3 °C	RCP 4.5 (SSP2)	-3,4 %	-0,6 %	0,5 %	-2,1 %	-0,4 %	-0,1 %	-0,1 %	-0,1 %	-1,8 %	-0,6 %	0,0 %
2 °C	RCP 2.5 (SSP1)	-2,0 %	-0,5 %	0,2 %	-1,0 %	-0,2 %	-0,1 %	-0,1 %	0,0 %	-1,4 %	-0,4 %	0,0 %





3. Gestion du risque

3.1 Détermination et évaluation des risques liés au climat

Description des processus qu'applique l'organisation pour relever et évaluer les risques liés au climat

Nous reconnaissons que l'exposition la plus importante aux risques et aux occasions liés au climat pourrait provenir des placements gérés par RBC GMA au nom de ses clients (voir la section 2.2). C'est pourquoi la section suivante porte sur les processus que nous avons mis en place pour cerner et évaluer les risques et les occasions liés au climat au regard de nos placements applicables.

Détermination de l'importance relative des risques liés au climat

Nos équipes des placements accordent la priorité aux critères ESG qui, d'après leur analyse, sont considérés comme importants pour les placements examinés. La mesure dans laquelle un critère ESG est considéré comme important pour un placement dépend de plusieurs facteurs. En ce qui concerne les sociétés émettrices, il peut s'agir des activités de l'émetteur, de son secteur, de sa taille, de son empreinte géographique et de la nature de l'instrument de placement au titre duquel l'achat est réalisé. Dans le cas des émetteurs souverains, l'importance relative des critères ESG peut dépendre, entre autres, du développement économique, social et politique du pays, de la disponibilité des ressources naturelles et de la dépendance à l'égard de ces ressources, et des problèmes potentiels dans les régions concernées. Les risques sont considérés comme importants pour les placements s'ils ont le potentiel d'influer sur le rendement financier. Les autres caractéristiques susceptibles de donner un éclairage sur l'importance relative sont par exemple les secteurs et les industries auxquels l'émetteur est exposé, l'emplacement de l'émetteur et les régions dans lesquelles il exerce ses activités, ainsi que le type d'actifs.

Processus de détermination et d'évaluation des risques liés au climat

RBC GMA contribue à l'identification et à l'évaluation des risques liés au climat, dans le cadre de ses décisions de placement, en aidant à faire avancer la recherche et les connaissances liées au climat, en utilisant des données climatiques et ses solutions technologiques, et en fournissant un tableau de bord des changements climatiques comme outil de surveillance du risque.

Recherche et connaissances dans le domaine du climat

RBC GMA mène une recherche dans le domaine climatique pour éclairer ses politiques et pratiques d'investissement responsable, et pour mettre en œuvre l'intégration des critères ESG et les activités de gestion active pour les types de placements applicables. Cette recherche s'ajoute au contrôle diligent (incluant le dialogue), à la recherche externe et aux autres données et renseignements que les équipes des placements peuvent utiliser pour éclairer la prise de décision en matière de placement. En 2025, nous avons fait progresser la recherche sur les thèmes liés au climat à l'interne, notamment grâce à l'élaboration de nos perspectives des scénarios climatiques et au lancement d'une feuille de pointage climatique sur les émetteurs qui fournit aux équipes des placements des outils supplémentaires pour évaluer et repérer les émetteurs qui ne gèrent pas efficacement les risques et occasions liés aux changements climatiques. De plus, nous nous sommes penchés sur l'utilisation d'un outil exclusif destiné à améliorer l'évaluation des plans de transition climatique des émetteurs, et avons progressé dans l'élaboration d'un outil analytique interne qui évalue les répercussions sur le rapport risque-rendement de l'application de contraintes climatiques aux portefeuilles de placements.

RBC GMA publie des articles et des documents de réflexion à l'intention des clients et des autres parties prenantes, afin de partager ses points de vue sur les thèmes liés à l'investissement responsable et de renforcer la connaissance et la compréhension de ces enjeux. En 2025, RBC GMA a notamment publié deux études de cas associées à la participation de RBC GMA au groupe

Net Zero Equity Practitioners dans le cadre des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies. Consultez la page de nos [perspectives sur l'investissement responsable](#) pour accéder aux publications de RBC GMA. En outre, nous distribuons un bulletin mensuel interne sur l'investissement responsable, et de temps à autre nous invitons des intervenants ou animateurs externes à communiquer leurs points de vue et perspectives sur des thèmes liés à l'investissement responsable.

Données sur le climat et solutions technologiques

Les données, paramètres et méthodologies sur le climat ne cessent de se multiplier et d'évoluer. Par le biais de systèmes internes, toutes les équipes des placements ont accès à un éventail de données climatiques à l'échelle des portefeuilles, des secteurs, des émetteurs et des titres. Ces données climatiques sont issues de renseignements directement fournis par les émetteurs, de données externes (brevets de faibles émissions, objectifs fondés sur la science), de recherches publiées par des tiers et de résultats d'estimations et de projections. Dans la mesure du possible, les données utilisées sont des données publiées et vérifiées de manière indépendante par des fournisseurs externes.

Celles-ci peuvent ensuite être complétées par les résultats de recherches menées lors d'entretiens et de la réalisation de contrôles diligents. L'équipe Investissement responsable donne aux équipes des placements accès à des directives détaillées et à une formation sur les paramètres et méthodologies climatiques, sous forme de guides méthodologiques, de webinaires et de séances de formation individuelles, au besoin.

Tableau de bord sur le climat

Les équipes des placements peuvent évaluer et surveiller régulièrement les risques et les occasions liés au climat par l'entremise du tableau de bord des changements climatiques, un outil interactif en ligne qui contient une série de paramètres climatiques à l'échelle des portefeuilles de placements, avec des répartitions détaillées par secteur et pour les principaux titres. Le tableau de bord des changements climatiques est produit pour les portefeuilles d'actions et de titres à revenu fixe, et il est mis à jour mensuellement³⁴. À mesure que de nouvelles données sont disponibles, des paramètres et renseignements supplémentaires peuvent être ajoutés.

Figure 10 : Exemple de paramètres climatiques inclus dans le tableau de bord des changements climatiques (2025)

ÉMISSIONS DE CARBONE	ANALYSE DE LA TRANSITION	RESPECT DE L'OBJECTIF ZÉRO ÉMISSION NETTE	ANALYSE DE SCÉNARIOS CLIMATIQUES
<ul style="list-style-type: none"> Émissions découlant d'activités de prêt Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone Émissions/M\$ investis Contribution du secteur Principaux titres <p><i>Paramètres comprenant : Les émissions de périmètres 1, 2 et 3. Comprend les émissions de dioxyde de carbone par des entités souveraines</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Risques et occasions liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone Placements liés aux combustibles fossiles Part des revenus verts Brevets portant sur des solutions à faibles émissions de carbone Placements liés à la production d'énergie Principaux titres 	<ul style="list-style-type: none"> Objectifs liés au climat des émetteurs Respect de l'objectif de température Principaux titres 	<p>Valeur à risque (VAR) climatique, par scénario :</p> <ul style="list-style-type: none"> Zéro émission nette d'ici 2050 (transition ordonnée, 1,5 °C) Moins de 2 °C (transition ordonnée, 2 °C) Transition retardée (transition désordonnée, 2 °C) Contributions déterminées au niveau national (scénario Terre-étuve, 3 °C)

Exigences réglementaires actuelles et émergentes dans le domaine des changements climatiques

RBC GMA participe à des initiatives visant à accroître la transparence, protéger les investisseurs et favoriser l'efficacité des marchés financiers et l'accès équitable à ceux-ci. Nous croyons que l'engagement en faveur d'une réforme réglementaire et juridique peut mener à une gouvernance ou à une gestion des critères ESG importants plus efficaces, en plus de partager des considérations plus générales à l'échelle du marché. Une liste complète des initiatives du secteur de l'IR est disponible [ici](#).

Nous surveillons les règlements existants et émergents liés aux questions ESG, par l'entremise de groupes de travail internes, d'associations sectorielles et des travaux de recherche de l'équipe Investissement responsable. RBC GMA participe également aux consultations réglementaires, le cas échéant, et principalement par l'entremise d'associations sectorielles. Les membres de l'équipe Investissement responsable participent également à un certain nombre de comités et de conseils, ce qui donne à RBC GMA davantage d'occasions de fournir des renseignements au sujet des enjeux ESG importants. Au besoin, des groupes de travail ou de coordination interfonctionnels sont créés pour appuyer la mise en œuvre des nouvelles exigences réglementaires.

³⁴Le nombre de stratégies pour lesquelles un tableau de bord des changements climatiques est produit peut varier d'une période à l'autre, et toutes les stratégies de placement de RBC GMA ne sont pas incluses. La fréquence à laquelle les équipes des placements passent en revue les tableaux de bord peut varier en fonction de l'équipe.

3.2 Gestion des risques liés au climat

Décrire les processus qu'applique l'organisation pour gérer les risques liés au climat

RBC GMA gère les risques et les occasions liés aux changements climatiques en intégrant les facteurs ESG importants dans les processus décisionnels pour les types de placements applicables. Cela peut inclure chaque étape de notre processus de gestion des placements, y compris la sélection des placements et la gestion de portefeuille.

Intégration ESG

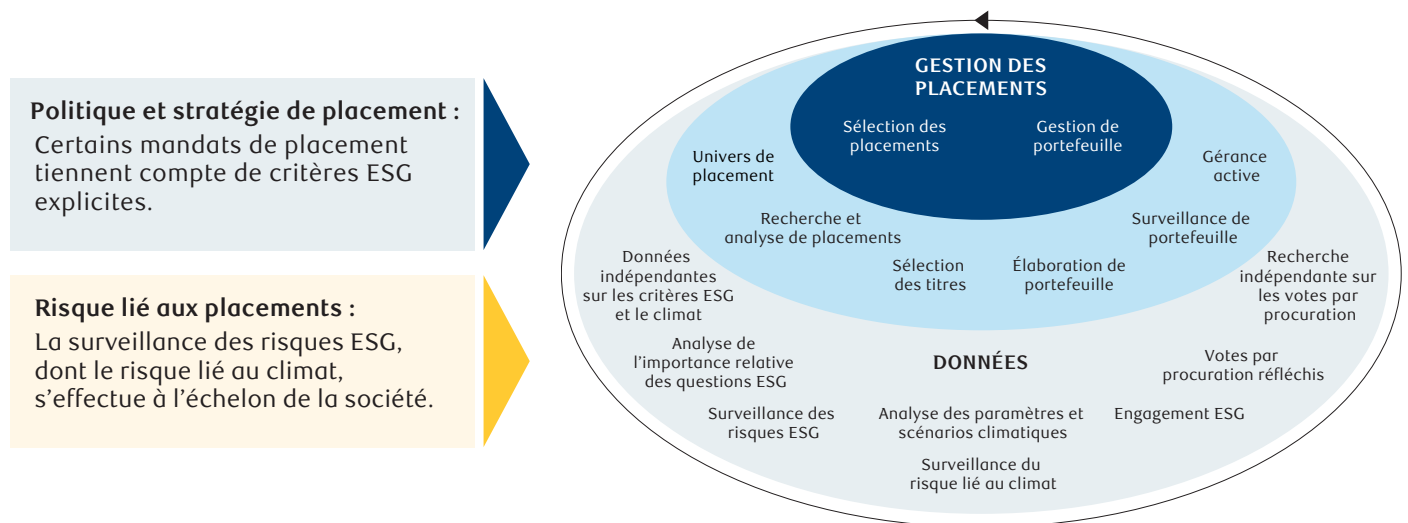
RBC GMA considère que les émetteurs qui gèrent les enjeux ESG importants, ainsi que les risques qui en découlent, sont plus susceptibles de réduire les risques de pertes pouvant résulter d'un incident lié aux critères ESG. Nos équipes des placements ont élaboré leurs propres méthodes d'intégration des critères

ESG importants dans leurs processus d'analyse de placements et de prise de décisions pour les types de placements applicables. Cette approche permet à nos équipes des placements d'adapter les outils et les ressources d'intégration des critères ESG à leurs méthodologies de placement. Les activités d'intégration des critères ESG effectuées par chaque équipe sont axées sur l'intérêt supérieur de nos portefeuilles. Nos équipes des placements se concentrent sur les critères ESG qui, d'après leur analyse, pourraient modifier la valeur des placements. L'étendue des effets de ces critères dépend de l'émetteur, des secteurs et des endroits où il exerce ses activités, et de la nature de la stratégie de placement dans le cadre de laquelle le placement a été acheté.

La figure 11 donne une illustration de la façon dont les équipes des placements de RBC GMA intègrent les critères ESG importants.

Figure 11 : Exemple d'intégration des critères ESG dans les décisions de placement

Ce diagramme illustre la façon dont les critères ESG importants peuvent être intégrés au processus décisionnel relatif aux placements.



Gérance active

En tant que gestionnaires des actifs de nos clients, nous harmonisons nos votes par procuration, notre dialogue et notre participation aux initiatives sectorielles avec ce qui, selon nous, est dans l'intérêt supérieur de nos portefeuilles. Nous croyons que ces activités de gérance des placements, menées conjointement avec nos efforts d'intégration des critères ESG, peuvent contribuer à notre objectif d'offrir à nos clients des rendements financiers à long terme ajustés en fonction du risque.

Vote par procuration

RBC GMA cherche à agir dans l'intérêt supérieur des portefeuilles qu'elle gère, ce qui s'étend à l'exercice des droits de vote rattachés aux titres de ces portefeuilles dès lors que nous avons des droits de vote. Nous exerçons les droits de vote associés aux portefeuilles que nous gérons en vue d'accroître la valeur à long terme des titres en portefeuille. Nous prenons

chaque décision de vote en toute indépendance, en conformité avec nos Directives de vote par procuration³⁵ (les directives). Ces directives personnalisées donnent un aperçu des principes et des pratiques qui, selon nous, amélioreront la valeur à long terme des titres détenus dans nos portefeuilles, et de la façon dont nous voterons généralement sur des questions particulières. Nous examinons les propositions des actionnaires liées au climat au cas par cas.

Nous mettons nos registres de vote par procuration à la disposition du public sur le site Web de RBC GMA, conformément aux règlements en vigueur. Nous publions aussi des commentaires sur nos activités de vote par procuration dans nos déclarations de gérance, et nous communiquons d'autres renseignements à nos clients, à la demande. À moins de circonstances exceptionnelles, nous ne révélons pas nos intentions de vote sur des propositions précises avant la tenue du vote. Voir [ici](#) pour plus de détails.

³⁵ L'équipe Investissement responsable gère les droits de vote par procuration de RBC GMA, à l'exception des fonds gérés par des sous-conseillers tiers, des portefeuilles modèles et de certains comptes de clients institutionnels, à la demande de ces derniers. Ce processus de vote par procuration s'applique exclusivement aux activités de vote par procuration effectuées par l'équipe IR.

Mobilisation

Nous dialoguons avec les sociétés émettrices, les organismes de réglementation, les législateurs et les autres interlocuteurs, le cas échéant, dans l'intérêt supérieur de nos placements et portefeuilles. Notre approche de l'engagement ESG s'appuie sur notre conviction selon laquelle les émetteurs qui gèrent les enjeux ESG importants et les risques qui en découlent sont plus susceptibles de réduire les risques de pertes pouvant résulter d'un incident lié aux critères ESG.

Dans le cadre du processus de placement, nos équipes des placements et notre équipe IR peuvent rencontrer les émetteurs dans lesquels nos portefeuilles investissent, sur une base périodique, afin de discuter d'une variété de sujets considérés comme pertinents pour le dossier de placement, comprenant ou non les critères ESG importants. Les critères ESG spécifiques dont nous discutons peuvent différer selon le secteur, la catégorie d'actifs et la région, puisque les thèmes ESG sont choisis en fonction de l'importance relative des critères ESG par rapport au placement ou au portefeuille spécifique. Les équipes peuvent également établir l'ordre de priorité de leurs thèmes d'engagement ESG en fonction de la taille du placement ou du niveau de risque, entre autres critères. Nous cherchons à comprendre chaque émetteur individuellement en tenant compte des normes, lois et règlements locaux qui régissent les marchés sur lesquels il exerce ses activités. Nous pouvons aussi tenir compte de critères ESG importants qui peuvent poser des risques systémiques, comme la gouvernance, les changements climatiques et la nature, et les droits de la personne.

Initiatives du secteur de l'IR

Nous participons à des initiatives visant à accroître la transparence, protéger les investisseurs et favoriser l'efficacité des marchés financiers et l'accès équitable à ceux-ci. Nous croyons que l'engagement en faveur d'une réforme réglementaire et juridique peut mener à une gouvernance ou à une gestion des critères ESG importants plus efficaces, en plus de partager des considérations plus générales à l'échelle du marché. Ces initiatives relatives au climat comprennent Climate Action 100+ (CA100+), Engagement climatique Canada (ECC) et Investors Policy Dialogue on Deforestation (IPDD). Voir *Notre démarche en matière d'investissement responsable* pour obtenir la liste des initiatives du secteur de l'investissement responsable.

3.3 Gestion du risque d'investissement et changements climatiques

Décrire la façon dont les processus visant à relever, à évaluer et à gérer les risques liés au climat s'intègrent dans la gestion du risque globale de l'organisation.

Selon nous, les risques liés au climat peuvent avoir une incidence sur le rendement financier des portefeuilles de placements, en particulier pour les clients ayant un horizon de placement à long terme. L'incidence des risques importants liés au climat sur nos principaux types de risques est prise en compte dans notre processus de gestion du risque d'investissement.

Du côté de l'investissement, nos équipes des placements disposent de données et renseignements pour gérer l'exposition au risque de leurs portefeuilles. Des données sont disponibles pour un large éventail de risques d'investissement, avec notamment des facteurs financiers et ESG tels que les changements climatiques.

Les équipes des placements incorporent les facteurs importants dans leurs décisions de gestion de portefeuille, de manière à compléter leurs approches et mandats de placement pour les types de placements applicables. Le tableau de bord sur le climat est un exemple d'outil de surveillance des risques utilisé par les équipes des placements.

En ce qui concerne la stratégie de placement, le Comité des stratégies de placement RBC GMA passe en revue l'évaluation de la conjoncture budgétaire et monétaire mondiale, des prévisions de croissance économique et d'inflation, ainsi que l'orientation prévue des taux d'intérêt, des principales devises, des bénéfices des entreprises et des cours boursiers. À partir de ces prévisions globales, il établit des directives précises pouvant servir à la gestion de portefeuilles. Cela peut inclure les risques liés aux critères ESG, y compris ceux liés aux changements climatiques, s'ils sont importants. Les résultats des délibérations du Comité des stratégies de placement RBC GMA sont publiés tous les trimestres dans *Regard sur les placements mondiaux*. Le Comité des stratégies de placement est présidé par le chef des placements ou un subordonné direct de celui-ci.

L'équipe Risque d'investissement supervise les risques d'investissement, y compris le risque de marché, le risque de contrepartie et le risque de liquidité, tant au niveau du portefeuille que de l'entreprise. En collaboration avec l'équipe Politique de placement, l'équipe Risque d'investissement est chargée d'établir des budgets de l'appétit pour le risque et du risque au niveau du portefeuille. Les limites de risque, y compris les exigences en matière de diversification et de qualité de l'actif, sont établies dans les mandats de placement de chaque portefeuille et font l'objet d'une surveillance quotidienne. Ces limites varient en fonction des objectifs de placement, de la tolérance au risque et des références des stratégies. Tout dépassement des limites de tolérance du mandat de placement interne est signalé et suivi par l'équipe Politique de placement. Bien que le chef des placements et le chef, Politique de placement examinent périodiquement toutes les limites internes des mandats de placement, l'équipe Risque d'investissement surveille le profil de risque des portefeuilles et le respect des budgets du risque.

Le Comité de gestion du risque d'investissement, GMA, de même que les comités régionaux des États-Unis (Comité de surveillance du risque d'investissement) et des régions Europe, Moyen-Orient et Afrique et APAC (Comité du risque de marché), assurent une surveillance et une gouvernance supplémentaires du risque d'investissement. Le Comité de gestion du risque d'investissement, GMA est présidé par le chef des placements et comprend notamment les chefs régionaux de Gestion du risque et le chef, Politique de placement. Le Comité de gestion du risque d'investissement examine le profil de risque des portefeuilles et aborde les risques importants susceptibles d'influer sur le rendement des placements, y compris les critères ESG et les risques liés au climat qui sont importants.

À l'échelle de la société, RBC GMA établit un appétit pour le risque chaque année et tient un registre de gestion des risques les plus importants pour notre entreprise, y compris les risques d'entreprise, les risques d'investissement, les risques financiers et les risques opérationnels. Les risques liés aux critères ESG et au climat peuvent être inclus s'ils sont jugés importants.



4. Paramètres et objectifs

4.1 Paramètres climatiques

Communiquer les paramètres employés par l'organisation pour évaluer les occasions et les risques liés au climat, conformément à sa stratégie et à son processus de gestion du risque.

RBC GMA a commencé à mesurer et déclarer les émissions de dioxyde de carbone³⁶ de ses actifs sous gestion en 2020. Depuis lors, nous nous sommes efforcés d'élargir la portée des actifs inclus dans notre analyse climatique. Dans le cadre de ces efforts, nous avons augmenté le pourcentage de nos actifs sous gestion pour lesquels une analyse climatique est effectuée de 48 % (en 2020) à 76 % (en 2025).

De 2024 à 2025, nous avons augmenté la portée de l'analyse des actifs sous gestion de 366,0 à 436,6 milliards de dollars US, et la couverture des données climatiques de 344,3 à 409,5 milliards de dollars US. Cela s'explique en grande partie par l'augmentation globale des actifs sous gestion, compte tenu d'une portée de l'analyse et d'une couverture des données similaires d'une année à l'autre. Les comparaisons de la couverture des données pour les années antérieures sont limitées en raison des différences dans la portée de l'analyse et la méthodologie utilisée.

Analyse climatique effectuée pour 76 % (436,68 milliards de dollars US) des actifs sous gestion totaux de RBC GMA au 31 décembre 2025.





Cela représente environ 93 % des placements en actions et 83 % des placements à revenu fixe.

³⁶Dans le présent rapport, les références aux émissions de dioxyde de carbone se rapportent aux équivalents (éq. CO₂), qui comprennent les émissions de GES. Cela comprend les six GES énumérés dans le protocole de Kyoto : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), oxyde nitreux (N₂O), hydrofluorocarbones (HFC), perfluorocarbures (PFC) et hexafluorure de soufre (SF₆). Le Protocole des GES classe les émissions de GES en trois catégories : les émissions du périmètre 1 sont les émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par une organisation ; les émissions du périmètre 2 sont les émissions indirectes provenant de la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée par une organisation ; et les émissions du périmètre 3 sont les émissions indirectes provenant de sources qui ne sont pas détenues ni directement contrôlées par une organisation, mais qui sont générées tout au long de sa chaîne de valeur.

Description des principaux paramètres climatiques

RBC GMA s'efforce de fournir des paramètres climatiques qui répondent aux pratiques exemplaires établies. Nous nous appuyons sur plusieurs sources pour définir notre sélection de paramètres et de méthodologies. Ces sources comprennent l'ESG Sourcebook de la FCA (Royaume-Uni), les recommandations du GIFCC³⁷, la norme Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)³⁸, et la Science Based Targets initiative (SBTi)³⁹.

Figure 12 : Paramètres climatiques clés inclus dans le présent rapport⁴⁰

	Données historiques		Estimations prospectives	
				
Catégorie de paramètre	Émissions de dioxyde de carbone	Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques	Respect de l'objectif de température	Analyse de scénarios climatiques
Catégories de titres incluses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions ▪ Obligations de sociétés ▪ Obligations souveraines 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions ▪ Obligations de sociétés ▪ Obligations souveraines 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions ▪ Obligations de sociétés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions ▪ Obligations de sociétés
Description	<p>Paramètres des émissions de dioxyde de carbone en valeurs absolues et en fonction des l'intensité des émissions. Comprend les émissions financées, les émissions par dollar investi et l'intensité moyenne pondérée des émissions de carbone.</p> <p>Les mesures couvrent les émissions des périmètres 1, 2 et 3.</p>	<p>Pourcentage et montant des actifs sous gestion investis dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques, par type.</p>	<p>Mesuré selon la hausse de température prévue, en tenant compte des projections d'émissions et de l'analyse des objectifs de réduction des émissions.</p>	<p>La valeur à risque climatique est calculée pour une gamme de scénarios climatiques, et elle mesure le changement potentiel de l'évaluation d'un émetteur ou d'un portefeuille en raison des risques politiques, des occasions technologiques et des risques et occasions physiques.</p>

Mesure du respect des objectifs climatiques de nos placements

RBC GMA reconnaît l'importance de l'objectif mondial visant à atteindre zéro émission nette d'ici 2050 afin d'atténuer les risques climatiques. Comme nous l'avons décrit dans Notre démarche en matière d'investissement responsable, nous mesurons, surveillons et publions les émissions de carbone ainsi que notre conformité à l'objectif zéro émission nette pour les placements et portefeuilles applicables. Conformément à la norme SBTi Financial Institution Net-Zero (FINZ), nous calculons le pourcentage d'activités alignées sur les objectifs climatiques et utilisons les paramètres qui sont admissibles en tant que méthodologies pour évaluer l'alignement climatique des contreparties « en transition » (p. ex., objectifs de la SBTi, hausse de température prévue)⁴¹.

RBC GMA utilise deux paramètres pour calculer la conformité des placements à l'objectif zéro émission nette : les placements dans les émetteurs dont les objectifs sont fondés sur la science ou qui ont des objectifs zéro émission nette, et les placements dans les émetteurs dont l'objectif de température est compatible avec l'Accord de Paris. Les objectifs fondés sur la science sont des cibles de réduction des émissions qui sont conformes à l'objectif de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique à « bien en dessous de 2 °C ». Les objectifs d'émissions nettes nulles font référence aux cibles de réduction des émissions respectant une trajectoire de 1,5 °C et qui visent à atteindre zéro émission nette d'ici 2050. Cette hypothèse découle d'un rapport du GIEC indiquant que pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, les émissions mondiales de GES doivent diminuer d'environ 45 % d'ici 2030 par rapport à leur niveau de 2010, et atteindre zéro émission nette d'ici 2050. Dans ce contexte, zéro émission nette signifie l'équilibre entre les GES émis dans l'atmosphère et les GES qui en sont retirés.

³⁷ Directives du GIFCC sur les paramètres, les objectifs et les plans de transition, octobre 2021.

³⁸ PCAF, The Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry, partie A, 2025.

³⁹ SBTi, norme Financial Institutions Net-Zero (FINZ), version 1.0, juillet 2025 ; et Foundations for science-based net-zero target setting in the financial sector, avril 2022.

⁴⁰ Les paramètres climatiques clés sont les mesures utilisées pour cerner et évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques. D'autres paramètres peuvent être inclus dans le présent document à des fins de discussion. Voir l'annexe 2 pour connaître les paramètres climatiques et la méthodologie, et l'annexe 3 pour les tableaux des données climatiques. Veuillez noter que les émissions du périmètre 3 sont présentées à l'annexe 3.

⁴¹ SBTi FINZ Standard Version 1.0, juillet 2025 et FINZ Provisional Implementation List Version 1.0, juillet 2025. Les contreparties « en transition » sont définies comme les entités qui sont sur la voie d'une transition vers zéro émission nette fondée sur la science (norme FINZ), et les méthodologies d'alignement climatique admissibles pour les contreparties « en transition » comprennent l'état des objectifs de la SBTi et l'indice MSCI Implied Temperature Rise (liste provisoire).

Figure 13 : Conformité de nos placements aux objectifs climatiques

Au 31 décembre 2025. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie, et à l'annexe 3 pour les tableaux des données climatiques.

Conformité de nos placements aux objectifs climatiques	
Placements dans les émetteurs dont les objectifs sont fondés sur la science ou qui ont des objectifs zéro émission nette	Placements dans les émetteurs dont l'objectif de température est compatible avec l'Accord de Paris
<p>Pour les actions et obligations de sociétés, nous considérons que les objectifs de la société sont compatibles avec l'Accord de Paris (également appelés « objectifs fondés sur la science ») ou à l'objectif zéro émission nette si la SBTi, après les avoir validés, estime qu'ils répondent à ses critères d'établissement des objectifs. En ce qui concerne les obligations souveraines, nous considérons que les émetteurs souverains ont des objectifs zéro émission nette s'ils ont établi des objectifs zéro émission nette et les ont promulgués dans leur législation. Ce paramètre n'est pas normalisé.</p>	<p>Pour les actions et les obligations de sociétés, l'objectif de température d'un émetteur est compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris s'il est inférieur à 2 °C⁴². L'objectif de température d'un émetteur est compatible avec l'ambition de l'Accord de Paris s'il est inférieur à 1,5 °C. La hausse de température prévue sert à mesurer l'objectif de température. Ce paramètre tient compte des émissions de carbone des émetteurs, des prévisions de réduction des émissions selon les objectifs qu'ils ont publiés, et de la probabilité d'atteindre les objectifs établis. Ce paramètre n'est pas applicable aux obligations souveraines.</p>
<p>36 % (158,9 milliards de dollars US) des actifs sous gestion de RBC GMA inclus dans la portée de l'analyse sont investis dans des émetteurs ayant des objectifs fondés sur la science ou des objectifs zéro émission nette. Comprend les actions, les obligations de sociétés et les obligations souveraines.</p> <p>32 % (117,0 milliards de dollars US) des placements en actions et en obligations de sociétés de RBC GMA sont investis dans des émetteurs dont les objectifs de zéro émission nette ou les objectifs fondés sur la science ont été validés (par la SBTi).</p> <p>55 % (41,8 milliards de dollars US) sont investis dans des émetteurs souverains qui ont établi un objectif zéro émission nette et ont promulgué cet objectif dans leur législation.</p>	<p>44 % (158,0 milliards de dollars US) des placements en actions et en obligations de sociétés de RBC GMA inclus dans la portée de l'analyse sont investis dans des émetteurs ayant établi un objectif d'augmentation de température de moins de 2 °C.</p> <p>18 % (63,6 milliards de dollars US) des placements en actions et en obligations de sociétés de RBC GMA sont investis dans des émetteurs ayant établi un objectif d'augmentation de température de moins de 1,5 °C.</p>

⁴²L'objectif de l'Accord de Paris est de limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à un niveau nettement inférieur à 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Accord de Paris. Consulté le 6 mars 2026.

Résumé des principaux paramètres climatiques

Les paramètres climatiques relatifs aux actifs sous gestion de RBC GMA sont spécifiés dans la portée de l'analyse et présentés par catégorie d'actif et par région⁴³.

Figure 14 : Principaux paramètres climatiques pour les actifs sous gestion de RBC GMA inclus dans la portée de l'analyse, par catégorie d'actif^{44,45}

Au 31 décembre 2025. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse et les références, à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie, et à l'annexe 3 pour les tableaux des données climatiques.

PARAMÈTRES CLIMATIQUES	PART	TOTAL	ACTIONS	OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS	OBLIGATIONS SOUVERAINES
Émissions de dioxyde de carbone	Couverture des données (%)	94 %	99 %	84 %	100 %
Déclaration	Pourcentage des actifs sous gestion (%)	84 %	90 %	68 %	100 %
Estimation	Pourcentage des actifs sous gestion (%)	9 %	9 %	15 %	0 %
Émissions financées (émissions totales de carbone) <i>Y compris les émissions des périmètres 1 et 2 pour les actions et les obligations de sociétés, et les émissions en fonction de la production pour les émetteurs souverains.</i>	Mt éq. CO ₂	34,9	9,8	9,7	15,5
Émissions/MS investis (empreinte carbone) <i>Y compris les émissions des périmètres 1 et 2 pour les actions et les obligations de sociétés, et les émissions en fonction de la production pour les émetteurs souverains.</i>	t éq. CO ₂ /MS investis	80,1	45,0	67,2	204,2
Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone <i>Y compris les émissions des périmètres 1 et 2 (par rapport aux ventes) pour les actions et les obligations de sociétés, et les émissions en fonction de la production (PIB ajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat) pour les émetteurs souverains.</i>	t éq. CO ₂ /MS de ventes t éq. CO ₂ /MS de PIB ajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat	-	144,8	225,2	205,0
Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques	Couverture des données (%)	90 %	99 %	72 %	100 %
Actions et obligations de sociétés (objectif SBTi validé) et émetteurs souverains (objectif de zéro émission nette fixé par la loi) <i>Pourcentage des titres détenus (%)</i>	Pourcentage des actifs sous gestion (%)	36 %	39 %	22 %	55 %
Tout objectif climatique <i>Actions et obligations de sociétés (objectif SBTi validé, objectif SBTi annoncé, objectif de zéro émission nette et autre objectif déclarés sur une base volontaire), et émetteurs souverains (objectif de zéro émission nette, quel que soit l'état)</i>	Pourcentage des actifs sous gestion (%)	79 %	90 %	64 %	74 %
Respect de l'objectif de température	Couverture des données (%)	87 %	99 %	69 %	
Moins de 1,5 °C		18 %	22 %	11 %	-
Entre 1,5 °C et 2 °C	Pourcentage des actifs sous gestion (%)	26 %	28 %	23 %	-
Entre 2 et 3 °C	Pourcentage des actifs sous gestion (%)	23 %	25 %	21 %	-
Plus de 3 °C	Pourcentage des actifs sous gestion (%)	20 %	24 %	13 %	-
Valeur à risque climatique globale	Couverture des données (%)	87 %	99 %	69 %	
1,5 °C (transition ordonnée) – zéro émission nette d'ici 2050	Valeur à risque climatique globale (%) : Risques liés aux politiques + occasions liées à la technologie + risques et occasions physiques.	-14 %	-12 %	-17 %	-
2 °C (transition ordonnée) – Hausse inférieure à 2 °C		-4 %	-3 %	-4 %	-
2 °C (transition désordonnée) – Scénario de transition retardée		-7 %	-7 %	-9 %	-
3 °C : Scénario des Contributions déterminées au niveau national		-7 %	-7 %	-8 %	-

⁴³ Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse et les références. Les actifs exclus de l'analyse de portefeuille comptent les obligations d'entités sous-souveraines, les liquidités et équivalents, les FNB ou les titres détenus dans des fonds communs de placement tiers, les hypothèques, les titres adossés à des actifs, les autres actifs (principalement des actifs immobiliers et des titres du marché monétaire), les placements privés et les dérivés. Ils le sont principalement en raison de limitations relatives à la disponibilité des données ou à l'applicabilité des méthodologies, ou de leur importance financière mineure par rapport au total des actifs sous gestion. La région correspond au pays de risque de l'émetteur.

⁴⁴ Puisque les valeurs sont arrondies, il se peut que la somme ne corresponde pas au total.

⁴⁵ En vertu des définitions du PCAF en matière de notation de la qualité des données, dans la catégorie des émissions des périmètres 1 et 2, 64 % des placements de RBC GMA en actions et en obligations de sociétés ont une qualité des données de niveau 1, 17 % ont une qualité des données de niveau 2, et 11 % ont une qualité des données de niveau 4. La notation du PCAF concernant la qualité des données est échelonnée entre le niveau 1 et le niveau 5, où le niveau 1 représente les données de la meilleure qualité et le niveau 5 les données de la qualité la plus faible. Données du PCAF Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry, partie A, 2025.

EXEMPLE D'ANALYSE DE TENDANCE HISTORIQUE

L'analyse suivante est présentée à titre indicatif et aux fins de discussion uniquement. Elle vise à démontrer la façon d'évaluer les facteurs sous-jacents de la variation de l'intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (IMPC) pour un portefeuille au fil du temps. Cette analyse est appliquée aux placements en actions et en obligations de sociétés de RBC GMA inclus dans la portée de l'analyse (voir l'annexe 1).

Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (IMPC) des ASG de RBC GMA inclus dans la portée de l'analyse.

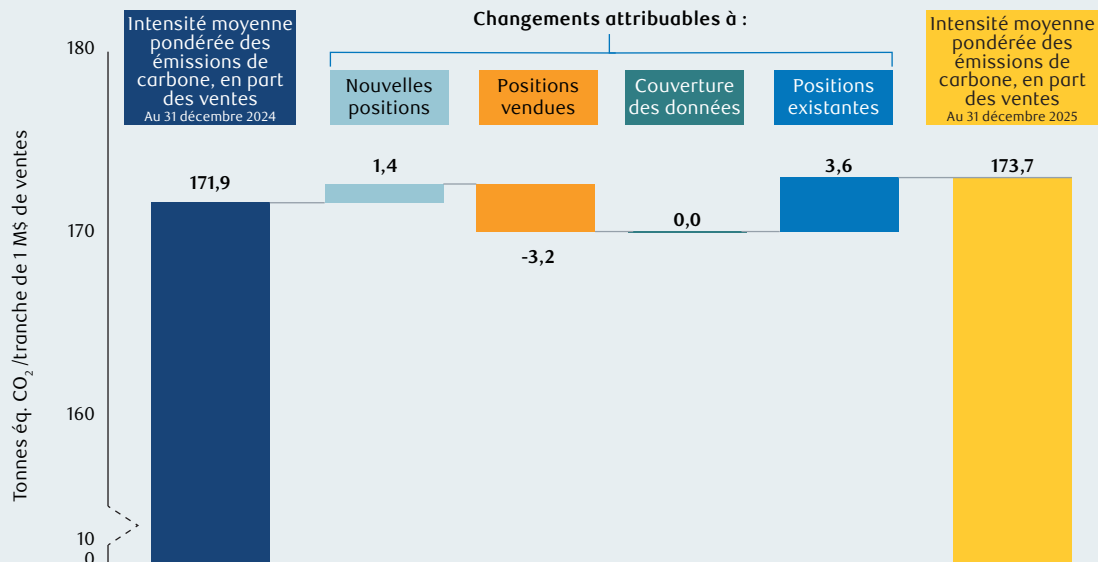
Au 31 décembre pour chaque année indiquée.

	2024	2025 ⁴⁶	Variation (%) (Sur 12 mois)
Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (par rapport aux ventes) Inclusion des émissions des périmètres 1 et 2 pour les placements en actions et en obligations de sociétés. En t éq. CO ₂ /M\$ de ventes	171,9	173,7	1,0%

Afin d'éclairer l'analyse des tendances historiques, RBC GMA a élaboré un outil interne permettant d'évaluer les facteurs de variation de l'IMPC⁴⁷. Comme le montre la figure 15, la variation de l'IMPC entre 2024 et 2025 est principalement attribuable aux variations de l'intensité des émissions de carbone associée aux titres détenus pendant la période considérée (c.-à-d. que l'intensité des émissions de carbone des émetteurs a augmenté entre le début et la fin de la période). Un facteur important de cette variation a été la transition d'un fournisseur tiers vers des données d'émissions de carbone déclarées (contrairement aux données estimatives utilisées antérieurement) pour deux émetteurs.

Figure 15 : À titre indicatif. Analyse des facteurs de l'IMPC (en fonction des ventes) d'une année sur l'autre

Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse et à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie.



⁴⁶Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse et à l'annexe 3 pour les tableaux de données climatiques.

⁴⁷La méthodologie élaborée à l'interne est fondée sur l'indice MSCI Carbon-footprint Attribution for Total Portfolio, février 2025.

Analyse des émissions de carbone

L'analyse des émissions de dioxyde de carbone donne un aperçu de l'exposition relative des sociétés émettrices et des émetteurs souverains aux risques liés à la transition engendrée par les changements climatiques, comme les risques politique et technologique et le risque de marché. Elle donne également une idée de la contribution des émetteurs aux émissions mondiales, et par extension aux changements climatiques, en valeur relative et en valeur absolue. L'intensité moyenne pondérée des émissions de carbone d'un portefeuille indique dans quelle mesure il est efficace d'utiliser les émissions de dioxyde de carbone pour générer une unité de production (p. ex. en fonction des ventes ou de la VE avec liquidités pour les sociétés émettrices, ou en fonction du PIB ajusté selon la parité des pouvoirs d'achat pour les émetteurs souverains), et donne un aperçu de la répartition des émetteurs à fortes émissions de carbone dans le portefeuille considéré.

L'IMPC de nos portefeuilles régionaux d'actions et d'obligations de sociétés a tendance à être relativement harmonisée avec leurs références respectives. Les seules exceptions concernent les actions des marchés émergents et les portefeuilles d'obligations de sociétés internationales, ce qui est principalement attribuable aux positions dans les secteurs des services publics et de l'énergie par rapport à l'indice de référence. En général, la pondération sectorielle est un facteur clé de l'IMPC. Pour les placements en actions, les secteurs de l'énergie, des services publics, des produits industriels et des matières de base sont ceux qui contribuent le plus aux émissions de carbone du portefeuille, avec une part de 86 % dans l'IMPC (en fonction des ventes). Pour les placements en titres à revenu fixe, les secteurs de l'énergie et des services publics représentent collectivement 84 % de l'IMPC (en fonction des ventes)⁴⁸.

Les obligations souveraines représentent 13 % (76,0 milliards de dollars US) du total des actifs sous gestion de RBC GMA⁴⁹. Les méthodologies et les approches de mesure des émissions de dioxyde de carbone pour les placements dans les émetteurs souverains continuent d'évoluer et varient généralement selon

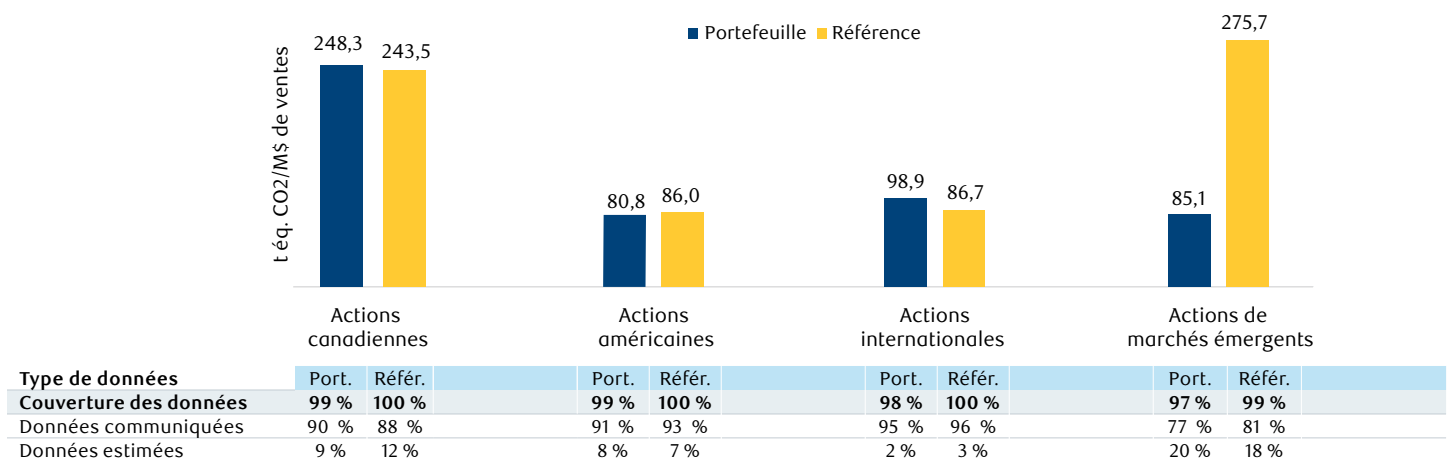
que les émissions souveraines sont fondées sur la production ou la consommation, et selon la méthode utilisée pour répartir les émissions entre les obligations souveraines. Pour les obligations souveraines, nous appliquons la méthodologie du PCAF qui consiste à calculer les paramètres d'intensité des émissions d'après le PIB ajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat, puis appliquons une moyenne pondérée au niveau du portefeuille. L'intensité de carbone d'un émetteur souverain est un indicateur des risques de transition potentiels auxquels il peut être exposé.

Pour les émetteurs souverains, les émissions fondées sur la production font référence aux émissions produites à l'intérieur des frontières d'un pays, et elles incluent la consommation nationale et les exportations. Cette définition est conforme à l'approche fondée sur les émissions territoriales, qui est habituellement utilisée par les émetteurs souverains pour calculer leurs contributions déterminées au niveau national. Par ailleurs, les émissions d'un pays souverain peuvent être évaluées d'après les émissions basées sur la consommation, lesquelles reflètent la demande et intègrent les habitudes de consommation et les effets du commerce. L'utilisation de données relatives aux émissions fondées sur la consommation est soumise à des limites (par exemple, la disponibilité tardive des données, qui n'incluent généralement pas toutes les émissions de GES). Dans le présent rapport, nous mentionnons les émissions fondées sur la production.

Le portefeuille des obligations souveraines des marchés développés a une intensité moyenne pondérée des émissions de carbone plus importante (par rapport au PIB ajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat) que l'indice de référence, principalement en raison de la surpondération du portefeuille dans les obligations souveraines canadiennes. L'intensité moyenne pondérée des émissions de carbone du portefeuille d'obligations souveraines des marchés émergents est inférieure à celle de sa référence, principalement à cause de la sous-pondération du portefeuille dans plusieurs émetteurs à forte intensité de carbone, par rapport à la référence.

Figure 16 : Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone, en fonction des ventes (émissions des périmètres 1 et 2) pour les placements en actions

Au 31 décembre 2025. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, et à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie.



⁴⁸ Au 31 décembre 2025. Analyse de RBC GMA. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, et à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie.

⁴⁹ Ibid.

Figure 17 : Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone, en fonction des ventes (émissions des périmètres 1 et 2) pour les placements en obligations de sociétés

Au 31 décembre 2025. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, et à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie.

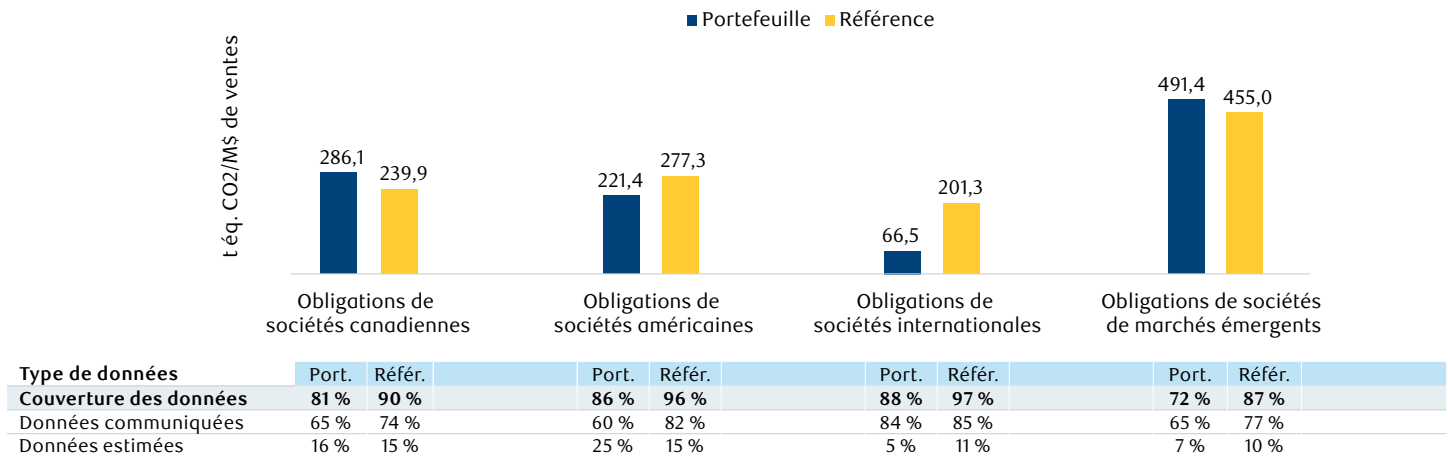
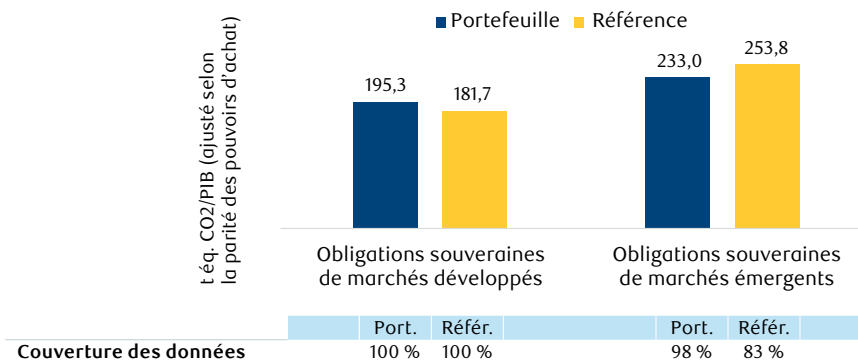


Figure 18 : Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone pour les placements en obligations souveraines, en fonction du PIB ajusté selon la parité des pouvoirs d'achat.

Au 31 décembre 2025. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, et à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie.



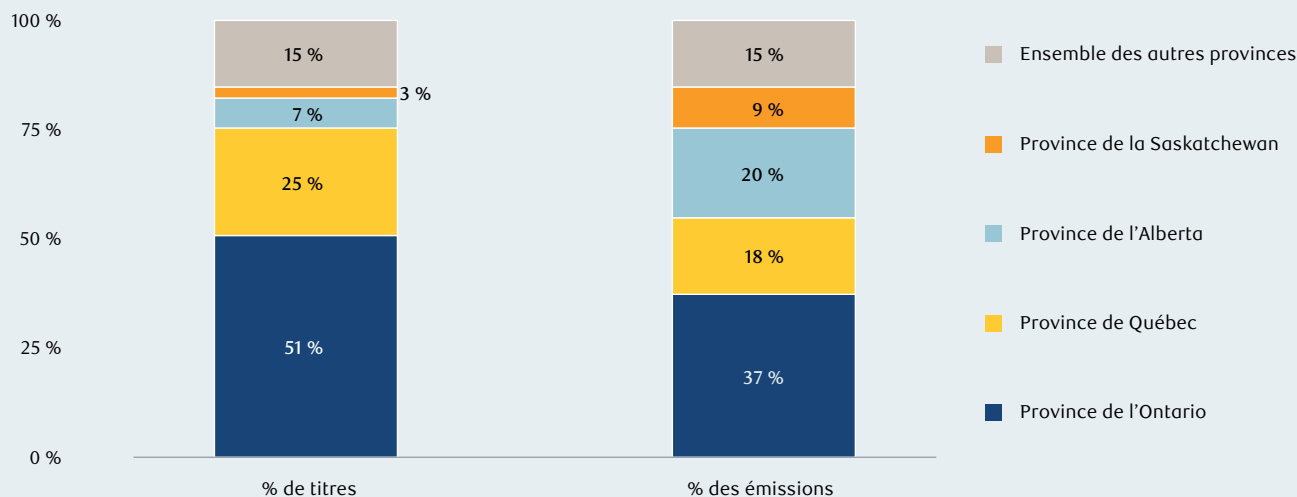
ÉMISSIONS FINANCÉES ASSOCIÉES AUX OBLIGATIONS D'ENTITÉS SOUS-SOUVERAINES

Les obligations sous-souveraines représentent 6,6 % (37,9 milliards de dollars US) du total des actifs sous gestion de RBC GMA. Antérieurement, l'analyse climatique des obligations sous-souveraines n'était pas incluse dans ce rapport, en raison de la faible disponibilité des données et d'un manque de méthodologie établie. En décembre 2025, le PCAF a publié une nouvelle norme qui comprend une méthodologie visant à calculer les émissions financées pour cette sous-catégorie d'actifs. RBC GMA a appliqué la méthodologie du PCAF relative aux obligations sous-souveraines assimilées souveraines⁵⁰ pour calculer les émissions de ses portefeuilles d'obligations provinciales canadiennes. Les obligations provinciales canadiennes représentent 78 % (29,4 milliards de dollars US) du total des obligations sous-souveraines de RBC GMA, et 97 % des obligations sous-souveraines assimilées souveraines qui présentent des données sur les émissions.

Cette analyse a intégré les émissions financées basées sur la production (en excluant l'utilisation des sols, les changements d'utilisation des sols et la foresterie) relatives aux placements en obligations provinciales canadiennes d'après le PIB ajusté en fonction de la PPP, en tant que facteur d'attribution, conformément aux normes du PCAF. Cette analyse a révélé que les obligations sous-souveraines de quatre provinces (Ontario, Québec, Alberta et Saskatchewan) sont à l'origine de 85 % des émissions financées. Cela est attribuable au fait que la valeur des placements dans les émissions de l'Ontario et du Québec reflète l'envergure et la liquidité de ces émetteurs au sein du marché des obligations provinciales canadiennes. En outre, l'intensité carbonique des obligations provinciales de l'Alberta et de la Saskatchewan est plus élevée, ce qui signifie que la contribution de ces obligations provinciales aux émissions financées est plus importante que leur pondération dans le portefeuille. Malgré les lacunes qui subsistent dans les données et la méthodologie relatives aux segments de cette sous-catégorie d'actifs, nous continuons d'explorer la façon d'élargir la portée de l'analyse climatique.

Quatre premières provinces canadiennes selon la contribution aux émissions financées associées aux placements en obligations canadiennes sous-souveraines assimilées souveraines

Au 31 décembre 2025



⁵⁰ Le PCAF définit les émetteurs sous-souverains assimilés souverains comme des émetteurs qui ont une compétence et une influence importantes sur un territoire spécifique, ce qui implique la capacité d'exercer un contrôle à l'égard des émissions connexes. Ces émetteurs diffèrent des émetteurs sous-souverains assimilés à des sociétés qui sont généralement responsables de services publics et d'installations spécifiques, par exemple pour la production d'énergie ou la gestion des déchets, et habituellement structurés comme des sociétés d'État ou des organismes gouvernementaux.

Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques

Pour évaluer la trajectoire prospective potentielle des émissions pour les sociétés émettrices et les émetteurs souverains, nous mesurons notre exposition aux émetteurs qui se sont fixé des objectifs de réduction des émissions de dioxyde de carbone (objectifs climatiques).

En ce qui concerne les sociétés émettrices, les objectifs climatiques peuvent varier considérablement en fonction de la portée des émissions prises en compte, de la volonté de diminuer les émissions et de la probabilité que les entreprises atteignent ces objectifs. C'est pourquoi des objectifs qui répondent à une norme établie sont préférables aux fins de comparaison et d'uniformité. Nous considérons que les objectifs de la société sont compatibles avec l'Accord de Paris (également appelés «objectifs fondés sur la science») ou à l'objectif zéro émission nette si la SBTi, après les avoir validés, estime qu'ils répondent à ses critères d'établissement des objectifs. La SBTi tient une base de données accessible au public des entreprises ayant des objectifs de zéro émission nette ou des objectifs fondés sur la science, et de celles qui se sont engagées à définir un objectif de réduction des émissions dans les 24 mois. RBC GMA reconnaît que certains émetteurs peuvent choisir de ne

pas appliquer de norme facultative, comme celle de la SBTi. En outre, la SBTi a suspendu l'élaboration d'une norme pour le secteur du pétrole et du gaz, et par conséquent l'ensemble des engagements et validations d'objectifs du secteur des combustibles fossiles⁵¹. Le pourcentage d'émetteurs dont les engagements ou objectifs sont validés par la SBTi est plus faible dans les régions qui connaissent une plus forte concentration d'émetteurs de secteurs non validés par la SBTi, dont le Canada. Pour cette raison, nous surveillons aussi nos actifs sous gestion investis dans des sociétés émettrices qui ont fait une autodéclaration de leurs objectifs zéro émission nette et de leurs autres objectifs de réduction des émissions de carbone («autres objectifs» ci-après).

Pour les obligations souveraines, nous considérons que les émetteurs souverains sont conformes à l'objectif zéro émission nette s'ils ont publié des objectifs zéro émission nette et les ont promulgués dans leur législation. En général, nous pensons qu'il est plus probable qu'un pays ayant adopté des lois relativement à ses objectifs de réduction des émissions prenne des mesures pour atteindre ces objectifs⁵².

36 % (158,9 milliards de dollars US) des actifs sous gestion inclus dans la portée de l'analyse sont investis dans des émetteurs ayant des objectifs fondés sur la science ou des objectifs zéro émission nette.

Cela comprend 39 % (85,0 milliards de dollars US) de placements en actions, 22 % (32,0 milliards de dollars US) de placements en obligations de sociétés et 55 % (41,8 milliards de dollars US) de placements en obligations souveraines.

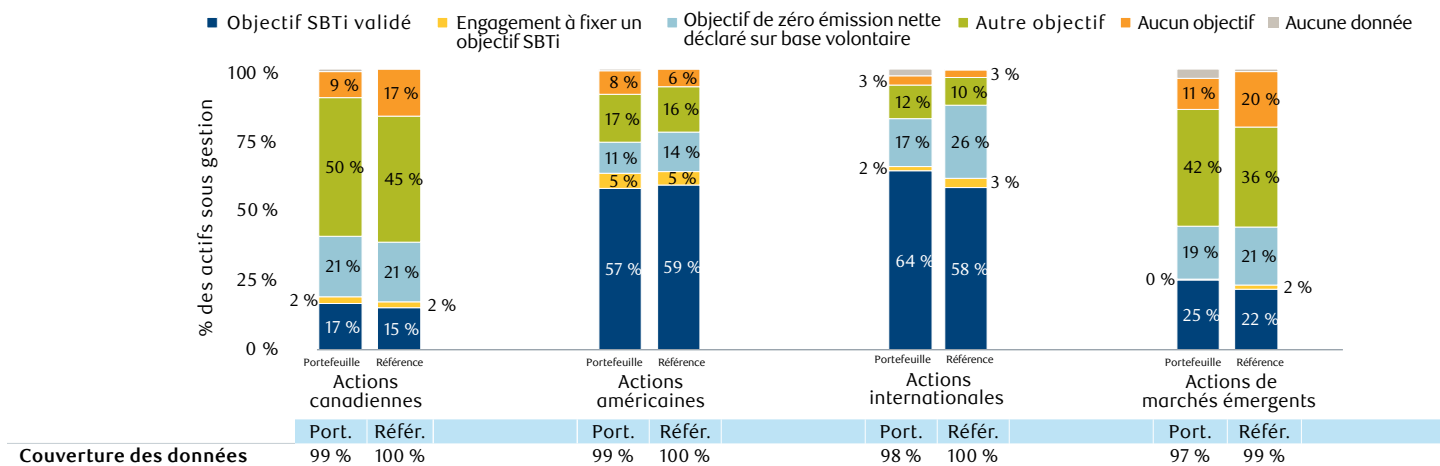
Au 31 décembre 2025. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, et à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie.

79 % (344,2 milliards de dollars US) des actifs sous gestion de RBC GMA inclus dans la portée de l'analyse sont investis dans des émetteurs ayant un objectif climatique.

Cela comprend 90 % (195,9 milliards de dollars US) de placements en actions, 64 % (92,1 milliards de dollars US) de placements en obligations de sociétés, et 74 % (56,0 milliards de dollars US) de placements en obligations souveraines.

Figure 19 : Pourcentage des actifs sous gestion de RBC GMA investis dans des émetteurs ayant un objectif climatique, par type, pour les placements en actions

Au 31 décembre 2025. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, et à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie.



⁵¹ Déclaration de la SBTi sur le secteur pétrolier et gazier, site Web de la SBTi. Date de consultation : 6 mars 2026

⁵² D'après le Net Zero Tracker. Energy and Climate Intelligence Unit, Data-Driven EnviroLab, NewClimate Institute, Oxford Net Zero. 2025. Les objectifs zéro émission nette sont ceux qui sont classés dans l'une des catégories suivantes (nom anglais officiel suivi d'une traduction française à titre indicatif) : Net zero (zéro émission nette), Zero emissions (zéro émission), Zero carbon (zéro carbone), Climate neutral (neutre sur le plan climatique), Carbon neutral(ity) (carbonneutre ou carbonneutralité), GHG neutral(ity) (sans émissions nettes de gaz à effet de serre), Carbon negative (carbonégatif), Net negative (émissions nettes négatives), 1.5°C target (objectif de 1,5 °C), Science-based target (objectif fondé sur la science). L'état des objectifs est catégorisé de la manière suivante : fixé par la loi, dans un document de politique, dans une déclaration ou dans un engagement, proposé ou en discussion.

Figure 20 : Pourcentage des actifs sous gestion de RBC GMA investis dans des émetteurs ayant un objectif climatique, par type, pour les placements en obligations de sociétés.

Au 31 décembre 2025. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, et à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie.

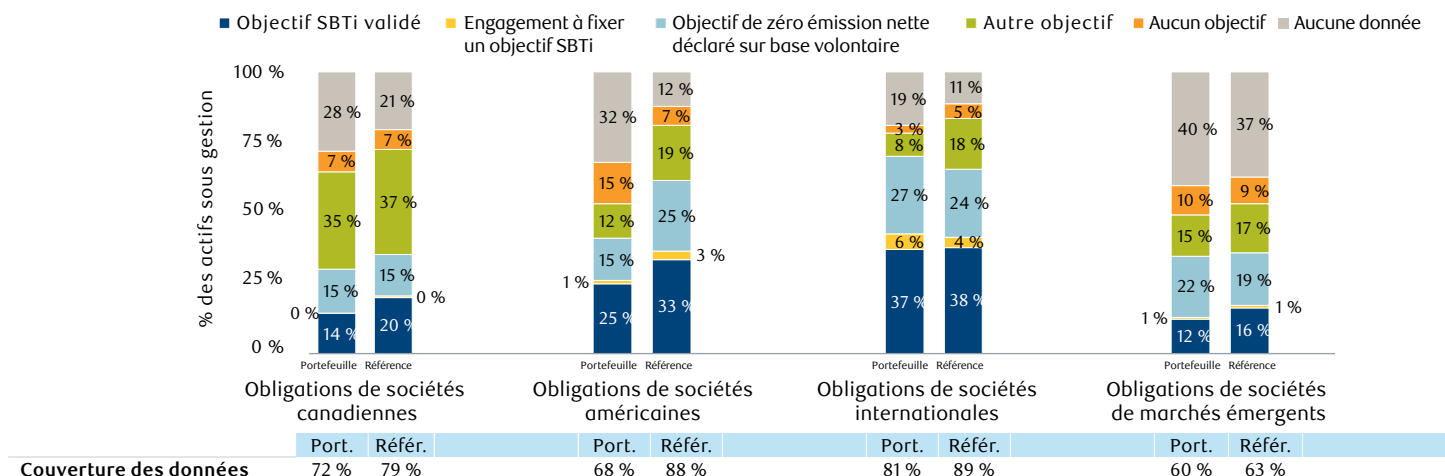
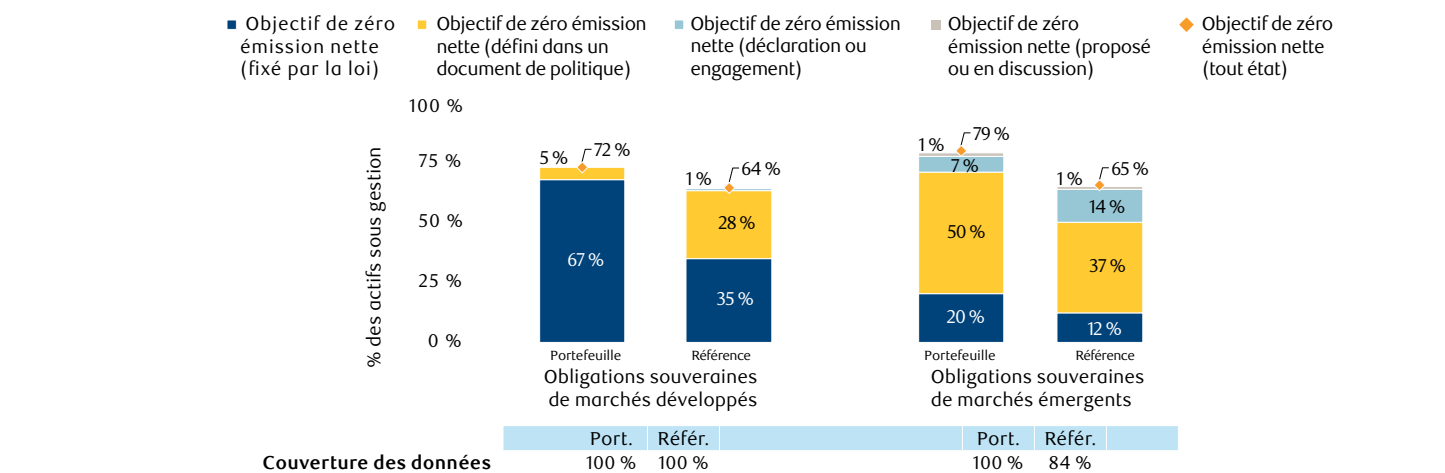


Figure 21 : Pourcentage des actifs sous gestion de RBC GMA investis dans des émetteurs ayant un objectif climatique, par type, pour les placements en obligations souveraines⁵³

Au 31 décembre 2025. Voir l'annexe 1 pour la portée de l'analyse et l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie.



⁵³Ce paramètre considère qu'un objectif climatique d'une entité souveraine est un objectif zéro émission nette s'il a été classifié par le Net Zero Tracker dans l'une des catégories suivantes (nom anglais officiel suivi d'une traduction française à titre indicatif) : Net zero (zéro émission nette), Zero emissions (zéro émission), Zero carbon (zéro carbone), Climate neutral (neutre sur le plan climatique), Carbon neutral(ity) (carboneutre ou carboneutralité), GHG neutral(ity) (sans émissions nettes de gaz à effet de serre), Carbon negative (carbonégatif), Net negative (émissions nettes négatives), 1.5°C target (objectif de 1,5 °C), Science-based target (objectif fondé sur la science). Ce paramètre tient également compte de l'état des objectifs zéro émission nette des émetteurs souverains (au sens défini par Net Zero Tracker), soit fixés par la loi (objectif prescrit par la législation ou une ordonnance administrative à force de loi), soit énoncés dans un document de politique (objectif fixé dans un document de politique ou de planification, y compris les contributions déterminées à l'échelle nationale ou les stratégies à long terme), soit considérés comme « autres » (déclaration ou engagement, proposé ou en discussion). Selon le Net Zero Tracker, le Suriname est classifié comme un pays ayant un objectif zéro émission nette. Par conséquent, les obligations d'État du Suriname sont classifiées dans la catégorie des « émetteurs ayant des objectifs zéro émission nette (quels qu'ils soient) » aux fins du portefeuille des marchés émergents. Le Net Zero Tracker a attribué au Suriname un état des objectifs « Atteint (autodéclaration) » qui ne correspond pas à celui de la méthodologie que nous avons établie (p. ex., en vertu de la loi, d'un document de politique). Par conséquent, ces obligations d'État ne sont pas incluses dans les sous-catégories « Objectif zéro émission nette ». Par conséquent, la somme des lignes faisant référence aux « émetteurs ayant des objectifs zéro émission nette » peut ne pas être égale à la somme des « émetteurs ayant des objectifs zéro émission nette (quels qu'ils soient) ».

Respect de l'objectif de température

La hausse de température prévue est un paramètre prospectif qui indique quelle serait la hausse de la température moyenne mondiale en 2100 si l'économie mondiale avait les mêmes émissions de carbone et les mêmes objectifs qu'un émetteur ou un portefeuille⁵⁴. Ce paramètre tient compte des émissions de carbone des émetteurs, des prévisions de réduction des émissions selon les objectifs qu'ils ont publiés, et de la probabilité d'atteindre les objectifs établis. Ainsi, la hausse de température prévue donne une indication de la conformité d'un émetteur ou d'un portefeuille par rapport à une trajectoire de température donnée. Au niveau du portefeuille, la hausse de température prévue peut masquer la répartition du respect de l'objectif de température des émetteurs sous-jacents. C'est pourquoi nous évaluons également le pourcentage d'émetteurs dont l'objectif de température respecte celui de l'Accord de Paris, qui est de limiter le réchauffement de

la planète à un niveau « bien en dessous de 2 °C » d'ici 2100, et qui ont l'ambition de limiter le réchauffement à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels⁵⁵. Ce paramètre n'est pas appliqué aux obligations souveraines.

La plupart des portefeuilles d'actions et d'obligations de sociétés ont un objectif de température proche ou au-dessous de leurs références respectives. À l'échelle régionale, peu de portefeuilles ou références ont actuellement une hausse de température prévue inférieure à 2 °C. Cela était largement prévisible puisque les dernières données, selon le tout dernier rapport du GIEC, indiquent que la hausse de la température moyenne mondiale dépasse déjà de 1,1 °C les niveaux préindustriels, et que le monde suit actuellement une trajectoire devant aboutir à une hausse de température de 2,8 °C d'ici la fin de ce siècle⁵⁶.

44 % (158,0 milliards de dollars US) des placements en actions et en obligations de sociétés de RBC GMA inclus dans la portée de l'analyse sont investis dans des émetteurs dont l'objectif de température correspond à une hausse inférieure à 2 °C (conforme à l'Accord de Paris).

Cela comprend 50 % (108,0 milliards de dollars US) de placements en actions et 35 % (49,9 milliards de dollars US) de placements en obligations de sociétés.

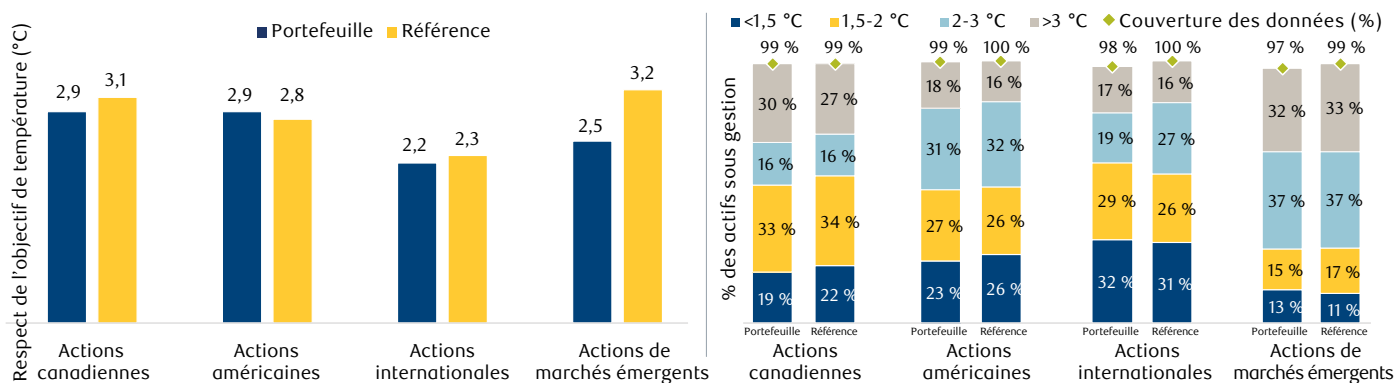
18 % (63,6 milliards de dollars US) des placements en actions et en obligations de sociétés de RBC GMA inclus dans la portée de l'analyse sont investis dans des émetteurs dont l'objectif de température correspond à une hausse inférieure à 1,5 °C.

Cela comprend 22 % (47,1 milliards de dollars US) de placements en actions et 11 % (16,4 milliards de dollars US) d'obligations de sociétés.

Au 31 décembre 2025. Voir l'annexe 1 pour la portée de l'analyse et l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie.

Figure 22 : Hausse de température prévue pour les placements en actions

Au 31 décembre 2025. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, et à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie.



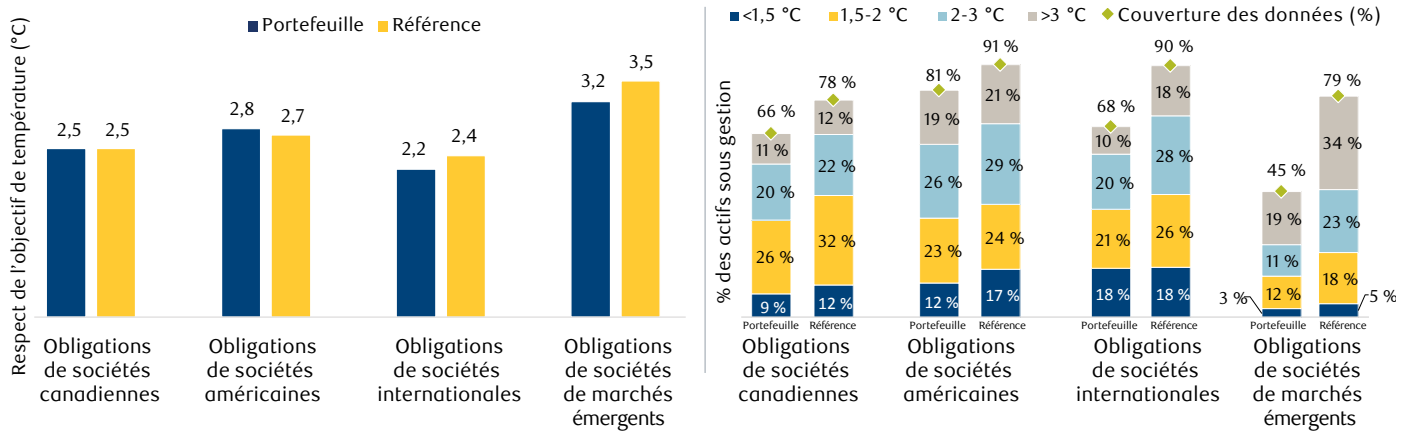
⁵⁴ Implied Temperature Rise Methodology, fournie par MSCI ESG Research.

⁵⁵ L'Accord de Paris, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 2015.

⁵⁶ Rapport de synthèse afférent au sixième Rapport d'évaluation 2023, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), mars 2023. D'après les trajectoires qui sont conformes aux contributions déterminées au niveau national annoncées avant la Conférence des Parties des Nations Unies (CP26) jusqu'en 2030 et en supposant qu'aucune augmentation de l'ambition par la suite n'entraînera un réchauffement médian de la planète de 2,8 °C d'ici 2100.

Figure 23 : Hausse de température prévue pour les placements en obligations de sociétés de RBC GMA

Au 31 décembre 2025. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, et à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie.



PLACEMENTS DANS DES OCCASIONS LIÉES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les mesures et les méthodologies qui peuvent être utilisées pour évaluer les occasions liées aux changements climatiques sont appliquées au cas par cas dans le cadre du processus de placement, pour les types de placements applicables et conformément aux ententes ou mandats de placement. Les mesures qui peuvent être utilisées pour évaluer les occasions liées aux changements climatiques comprennent, sans s'y limiter, le pourcentage des revenus dérivés d'occasions liées aux changements climatiques⁵⁷ et de placements dans des émetteurs offrant des occasions liées aux changements climatiques⁵⁸.

10 % (35,5 milliards de dollars US) des placements en actions et en obligations de sociétés de RBC GMA sont investis dans des émetteurs dont plus de 10 % des revenus sont dérivés d'occasions liées aux changements climatiques.

29 % (104,2 milliards de dollars US) des placements en actions et en obligations de sociétés de RBC GMA sont investis dans des émetteurs dont une partie des revenus (plus de 0 %) sont dérivés d'occasions liées aux changements climatiques. Le revenu moyen pondéré dérivé d'occasions liées aux changements climatiques, parmi les placements en actions et en obligations de sociétés de RBC GMA, est de 4 %.

5 % (17,6 milliards de dollars US) des placements en actions et en obligations de sociétés de RBC GMA sont investis dans des émetteurs qui offrent des occasions liées aux changements climatiques.

Au 31 décembre 2025. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse, et à l'annexe 2 pour les paramètres climatiques et la méthodologie.

⁵⁷ Les revenus dérivés des occasions liées aux changements climatiques sont fondés sur la méthodologie MSCI® ESG Sustainable Impact Metrics (lien) et le facteur de données de la catégorie « solutions d'impact environnemental ». Ce facteur de données représente, à l'échelle de l'émetteur, le total de tous les revenus dérivés de l'un des thèmes d'impact environnemental suivants : énergie de remplacement, efficacité énergétique, bâtiment durable, prévention de la pollution, eau durable ou agriculture durable. Analyse de RBC GMA fondée sur MSCI ESG Research. MSCI‡

⁵⁸ Les émetteurs qui offrent des occasions liées aux changements climatiques sont fondés sur la méthodologie MSCI‡ Low-Carbon Transition (LCT) Risk Assessment, et sur la catégorie « solutions ». La méthodologie LCT mesure l'exposition des sociétés aux risques et aux occasions liés à la transition vers une économie à faibles émissions de dioxyde de carbone, ainsi que la gestion de ces risques, à partir de multiples intrants, afin de déterminer le type de risque ou d'occasion qu'elles pourraient rencontrer au fil de la transition. Analyse de RBC GMA fondée sur MSCI ESG Research. MSCI‡

4.1.2 Mesures liées à la nature

RBC GMA peut être exposée à des répercussions liées à la nature et à des relations de dépendance vis-à-vis de celle-ci (les « facteurs liés à la nature ») par le biais de l'investissement dans des émetteurs eux-mêmes exposés à ces facteurs. Par exemple, les émetteurs des secteurs suivants pourraient connaître d'importantes répercussions ou relations de dépendance envers la nature (« secteurs prioritaires ») : énergie, matières, transport, automobiles et pièces détachées, biens de consommation durables et habillement, services aux consommateurs, distribution et vente au détail de biens de consommation de base, alimentation et boissons, produits ménagers et personnels, produits pharmaceutiques et de la biotechnologie, semi-conducteurs et équipement pour semi-conducteurs, services publics, et gestion et promotion immobilières⁵⁹.

Évaluation par RBC GMA de l'exposition au risque découlant de facteurs liés à la nature

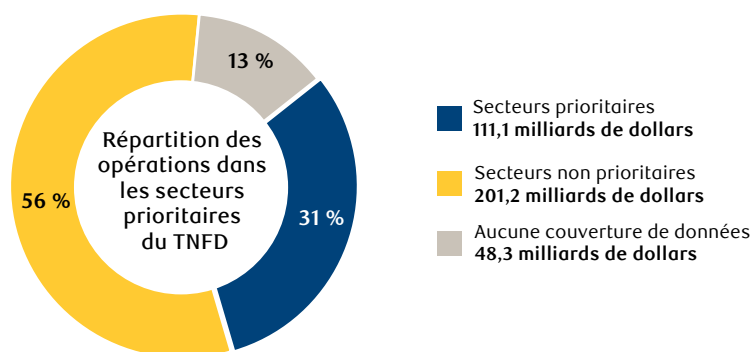
En 2025, nous avons évalué la répartition des placements en actions et en obligations de sociétés dans les secteurs

prioritaires et la répartition dans les émetteurs menant des opérations ou des activités dans des zones sensibles. Ce sont les deux paramètres de base recommandés par le TNFD pour les gestionnaires d'actifs⁶⁰.

Pour les placements en actions et en obligations de sociétés de RBC GMA, 31 % (111,1 milliards de dollars US) sont investis dans des secteurs prioritaires⁶¹, et 67 % (240,8 milliards de dollars US) dans des émetteurs qui exercent leurs activités dans des zones sensibles⁶² (voir les figures 24 et 25). La part des activités dans un secteur prioritaire ou des zones sensibles n'est pas nécessairement révélatrice du risque auquel les émetteurs peuvent faire face. À ce titre, nous avons complété cette analyse en déterminant si les émetteurs exerçant des activités dans des zones sensibles peuvent présenter des risques liés à la biodiversité. Cette approche est fondée sur la question de savoir si les émetteurs peuvent avoir une incidence négative sur la biodiversité locale, s'ils n'ont pas d'analyse d'impact, ou s'ils ont fait face à une controverse liée à la biodiversité (voir la figure 25)⁶³.

Figure 24 : Placements en actions et en obligations de sociétés de RBC GMA appartenant aux secteurs prioritaires du TNFD.

Au 31 décembre 2025. Voir la portée de l'analyse à l'annexe 1.



⁵⁹ Également désignés comme les secteurs prioritaires du TNFD dans le présent rapport, étant donné que ces secteurs sont adaptés des directives sectorielles : conseils supplémentaires pour les institutions financières, Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature (TNFD), juin 2024.

⁶⁰ Additional Guidance for financial institutions (conseils supplémentaires pour les institutions financières), Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature, juin 2024

⁶¹ Au 31 décembre 2025. Voir la portée de l'analyse à l'annexe 1. Nous avons catégorisé les titres de sociétés que nous détenons dans seize secteurs prioritaires du TNFD, en fonction du code de classification de la Nomenclature des activités économiques (NACE) de l'entité juridique pour l'activité génératrice du plus haut revenu. Les secteurs prioritaires sont fondés sur les conseils supplémentaires pour les institutions financières, TNFD, juin 2024.

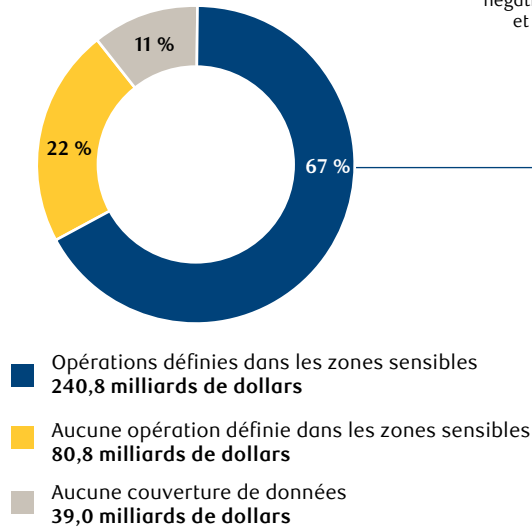
⁶² Les établissements actifs dans des zones sensibles sont définis comme des sociétés ayant au moins trois biens corporels connus dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité, c'est-à-dire des forêts saines, des zones où la biodiversité est intacte, des zones principales de conservation ou des fronts de déforestation. Analyse de RBC GMA fondée sur MSCI® ESG Research, MSCI. Selon les zones sensibles du point de vue de la biodiversité et les mesures de dépistage de la déforestation, 2024.

⁶³ Ce paramètre est conforme à l'indicateur d'incidence négative sur la biodiversité du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (indicateur 7). Un émetteur susceptible de participer à des activités qui ont une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité : mène des activités dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité de celles-ci, est identifié comme ayant des incidences potentiellement négatives sur la biodiversité locale sans avoir d'analyse d'impact, ou est impliqué dans des controverses ayant une grave incidence sur la biodiversité locale. Analyse de RBC GMA fondée sur MSCI® ESG Research, MSCI. D'après la méthodologie de mesure de l'incidence négative, SFDR, mai 2024.

Figure 25 : Placements de RBC GMA en actions et en obligations de sociétés menant des activités dans des zones sensibles

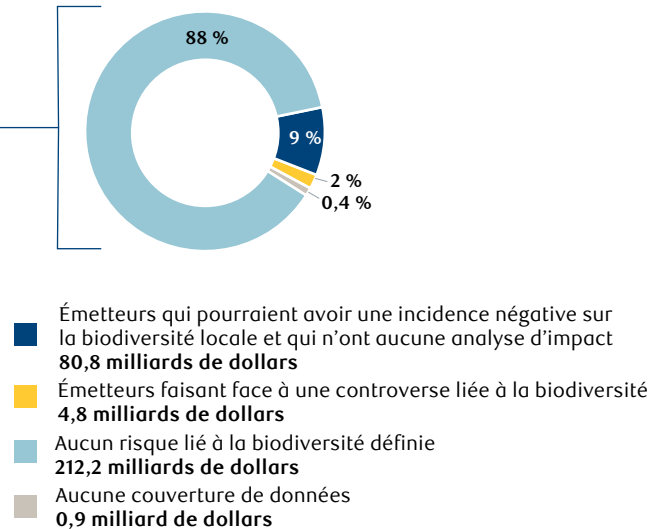
Au 31 décembre 2025. Voir la portée de l'analyse à l'annexe 1.

ASG investis dans des émetteurs réalisant des opérations dans des zones sensibles



ASG investis dans des émetteurs exposés à des risques liés à la biodiversité

Sur la base des émetteurs réalisant des opérations dans des zones sensibles, dont l'évaluation suggère qu'ils pourraient avoir une incidence négative sur la biodiversité locale (et qui n'ont aucune analyse d'impact), et qui pourraient faire face à une controverse liée à la biodiversité



Évaluation des dépendances et des répercussions liées à la nature

Pour mieux comprendre l'importance pour les placements de RBC GMA des relations de dépendance vis-à-vis de la nature et des répercussions sur celle-ci, nous avons utilisé l'outil Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure (ENCORE)⁶⁴. Les dépendances et les répercussions liées à la nature pour les émetteurs (et le niveau de risque) sont fondées sur les catégories ENCORE, qui sont reliées aux émetteurs en fonction de leur principale activité génératrice de revenus selon les codes de la Nomenclature statistique des activités économiques (NACE)⁶⁵.

Pour ce qui est des placements en actions et en obligations de sociétés de RBC GMA dans les secteurs prioritaires, 39 % (43,2 milliards de dollars US) peuvent être très dépendants de facteurs liés à la nature, et 54 % (60,3 milliards de dollars US) peuvent avoir des répercussions très importantes sur la nature⁶⁶. La dépendance vis-à-vis de la nature la plus exposée à un risque concerne *la gestion de l'eau et la qualité du service*,

notamment dans les secteurs des services publics, des aliments et boissons, et des matières. La répercussion liée à la nature présentant l'exposition la plus élevée concerne *la pollution*, plus particulièrement dans les secteurs des produits ménagers et personnels, des services publics et des matières⁶⁷. Pour ce qui est des dépendances et des répercussions liées à la nature, le secteur des services publics est celui qui fait face à la plus grande exposition totale au risque lié à la nature. Il convient de noter que l'exposition aux dépendances et répercussions liées à la nature ne tient pas compte des activités de gestion du risque entreprises par un émetteur pour faire face aux risques.

⁶⁴ L'outil ENCORE est tenu et mis à jour par Global Canopy, l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI) et le PNUE-WCMC. Version : octobre 2024.

⁶⁵ Les répercussions sur la nature et les relations de dépendance vis-à-vis de celle-ci sont définies selon ENCORE, mais regroupées selon l'analyse de RBC GMA. Les regroupements de RBC GMA (avec les catégories ENCORE entre parenthèses) sont les suivants : Pour les dépendances vis-à-vis de la nature : climatisation et qualité de l'air (Air Filtration; Global climate regulation; Local [micro and meso] climate regulation; Noise attenuation; Other regulating and maintenance service - Mediation of sensory impacts [other than noise]); services culturels, récréatifs et éducatifs (education, scientific and research services; Recreation-related services; Spiritual, artistic and symbolic services; Visual amenity services); habitat et biodiversité (Biological control; Genetic material; Nursery population and habitat maintenance; Other provisioning services - Animal-based energy, Pollination); services de gestion des sols et des déchets (Biomass provisioning; Other regulating and maintenance service - Dilution by atmosphere and ecosystems; Soil and sediment retention; Soil quality regulation; Solid waste remediation); et services de gestion et de qualité de l'eau (Flood mitigation services; Rainfall pattern regulation; Storm mitigation; Water flow regulation; Water purification; Water supply). Pour les répercussions liées à la nature : changements climatiques (Emissions of GHG); pollution (Emissions of non-GHG air pollutants; Emissions of toxic soil and water pollutants; Emissions of nutrient soil and water pollutants; Disturbances [e.g., noise, light]; Generation and release of solid waste); utilisation des ressources naturelles (Other biotic resource extraction [e.g. fish, timber]; Other abiotic resource extraction; Area of freshwater use; Volume of water use); et changements dans l'utilisation des terres et de la mer (Area of land use; Area of seabed use; Introduction of invasive species).

⁶⁶ Au 31 décembre 2025. Voir la portée de l'analyse à l'annexe 1. Analyse de RBC GMA à l'aide des données de l'outil ENCORE.

⁶⁷ Ibid.

Figure 2 6: Placements de RBC GMA en actions et en obligations de sociétés dans les secteurs prioritaires présentant de potentielles dépendances et répercussions liées à la nature, selon ENCORE⁶⁸

Au 31 décembre 2024. Se reporter à l'annexe 1 pour la portée de l'analyse. TE = Très élevée, E = élevée, M = Modérée, F = Faible, TF = Très faible

Légende de la carte de densité **TE** **E** **M** **F** **TF**

Relations de dépendance liées à la nature						
Actions et obligations de sociétés Investissement dans les secteurs prioritaires (111,1 G\$ US)	Toutes catégories	Climat et qualité de l'air	Services culturels, récréatifs et éducatifs	Habitat et biodiversité	Services de gestion des sols et des déchets	Services de gestion et de qualité de l'eau
Automobiles et pièces	M	F	VF	VF	M	M
Biens de consommation durables et vêtements	M	F	VF	VF	M	M
Services au consommateur ; distribution et vente au détail de biens de consommation de base	F	F	VF	VF	M	M
Énergie	M	M	VF	VF	M	E
Alimentation et boissons	M	F	VF	VF	M	TE
Articles personnels et ménagers	M	F	VF	VF	M	M
Matières	E	M	VF	VF	M	E
Pharmaceutique et biotechnologie	M	F	TE	M	F	M
Gestion et promotion immobilière, SPI	M	F	VF	VF	M	M
Semi-conducteurs et matériel pour semi-conducteurs	F	F	VF	VF	F	M
Transport	M	M	E	VF	M	M
Services publics	TE	TE	VF	VF	E	TE
Dépendance globale, secteurs prioritaires du Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature	M	M	VF	VF	M	E

Exposition totale : répercussion maximale				
Actions et obligations de sociétés Investissement dans les secteurs prioritaires (111,1 G\$ US)	Couverture des données	Modérée	Élevée	Très élevée
	100 %	34 %	24 %	39 %

Légende de la carte de densité **TE** **E** **M** **F** **TF**

Répercussions liées à la nature					
Actions et obligations de sociétés Investissement dans les secteurs prioritaires (111,1 G\$ US)	Toutes catégories	Changements climatiques	Pollution	Utilisation des ressources naturelles	Variation de l'utilisation des terres et de la mer
Automobiles et pièces	F	TF	E	F	F
Biens de consommation durables et vêtements	M	F	M	M	F
Services au consommateur ; distribution et vente au détail de biens de consommation de base	M	M	M	M	F
Énergie	E	E	E	E	E
Alimentation et boissons	M	F	E	M	F
Articles personnels et ménagers	M	M	TE	M	F
Matières	E	M	TE	E	E
Pharmaceutique et biotechnologie	M	F	M	M	F
Gestion et promotion immobilière, SPI	M	F	M	F	M
Semi-conducteurs et matériel pour semi-conducteurs	F	TF	E	F	F
Transport	M	M	M	M	E
Services publics	E	TE	TE	E	E
Incidence globale, secteurs prioritaires du Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature	M	M	E	M	M

Exposition totale : répercussion maximale				
Actions et obligations de sociétés Investissement dans les secteurs prioritaires (111,1 G\$ US)	Couverture des données	Modérée	Élevée	Très élevée
	100 %	20 %	25 %	54 %

⁶⁸ Puisque les valeurs sont arrondies, il se peut que la somme ne corresponde pas au total. Voir la portée de l'analyse à l'annexe 1. Analyse de RBC GMA à l'aide des données de l'outil ENCORE.

4.2 Émissions de GES attribuables à l'exploitation

Communiquer les émissions de GES des périmètres 1 et 2, et, s'il y a lieu, du périmètre 3.

En mars 2025, RBC a publié une mise à jour de sa stratégie climatique appelée [Stratégie climatique RBC](#). Bien que la stratégie climatique de RBC ne s'applique pas aux activités de services-conseils en placements et recommandations de RBC GMA, ni aux actifs sous sa gestion, elle établit une priorité stratégique visant à intégrer les considérations climatiques aux activités et aux opérations, ce qui inclut RBC GMA. RBC s'engage à réduire les émissions associées à ses activités, y compris celles de RBC GMA, et s'efforce de réduire les émissions à long terme en mettant l'accent sur la réduction des émissions provenant des immeubles détenus ou loués par RBC. RBC a déclaré ses émissions de GES attribuables à l'exploitation dans le Rapport de la durabilité 2025 de RBC⁶⁹.

Se reporter à la section 4.1 et à l'annexe 3 pour consulter la déclaration des émissions de périmètre 3 associées aux actifs sous gestion de RBC GMA, désignées comme appartenant au périmètre 3, catégorie 15 (placements).

4.3 Objectifs liés au climat

Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les occasions et les risques liés au climat ainsi que les résultats obtenus par rapport à ces objectifs.

RBC GMA reconnaît l'importance de l'objectif mondial visant à atteindre zéro émission nette d'ici 2050 afin d'atténuer les risques climatiques. À titre de gestionnaires d'actifs, nous gérons les actifs de nos clients conformément à l'objectif déclaré dans leur stratégie de placement ou leur mandat de placement. RBC GMA peut proposer des stratégies ou mandats de placement spécifiques qui incluent un objectif lié au climat. Cependant, nous ne fixons pas d'objectifs liés au climat au regard des actifs sous gestion, à moins que le client n'ait expressément demandé un objectif pour sa stratégie de placement ou que cela soit indiqué dans l'objectif de placement du fonds. Nous pensons que le moyen le plus efficace d'aborder les risques et occasions liés au climat est d'intégrer les principaux facteurs climatiques dans les décisions de placement, par le biais de la gérance active, et de fournir des solutions fondées sur le climat en réponse aux besoins des clients.

Nous mesurons et déclarons la conformité de nos actifs sous gestion à l'objectif climatique en nous fondant sur nos placements dans les émetteurs ayant des objectifs basés sur la science ou des objectifs zéro émission nette, et dans les émetteurs dont l'objectif de température est compatible avec l'objectif (2 °C) et l'ambition (1,5 °C) de l'Accord de Paris. Voir la section 4.1 pour plus de détails.

⁶⁹ Veuillez noter que le Rapport de la durabilité 2025 de RBC porte sur l'exercice 2025 (1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025), tandis que le Rapport climatique 2025 de RBC GMA porte sur l'année civile 2025 (1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025).

Annexe 1 : Portée de l'analyse et références pour les paramètres climatiques

Dans le présent rapport, l'analyse climatique est effectuée au regard de 76 % (436,6 milliards de dollars US) du total des actifs sous gestion de RBC GMA au 31 décembre 2025. Cela représente 93 % des placements en actions de RBC GMA et 83 % des placements à revenu fixe.

Les actifs exclus de l'analyse de portefeuille sont les obligations d'entités sous-souveraines, les liquidités et équivalents, les FNB ou les titres détenus dans des fonds communs de placement tiers, les hypothèques, les titres adossés à des actifs, les autres actifs (principalement des actifs immobiliers et des titres du marché monétaire), les placements privés et les dérivés. Ils le sont principalement en raison de limitations relatives à la disponibilité des données ou à l'applicabilité des méthodologies, ou de leur importance financière mineure par rapport au total des actifs sous gestion.

Tableau 1 : Portée de l'analyse pour les paramètres climatiques, par catégorie d'actifs et par région

Portefeuilles de RBC GMA	Actifs sous gestion		Indice de référence	Couverture des données de la référence
	USD (milliards)	Couverture des données (%) ⁷⁰		
Actions				
Actions canadiennes	78,2 \$	99 %	Indice composé plafonné S&P/TSX	100 %
Actions américaines	75,4 \$	99 %	Indice S&P 500	100 %
Actions internationales	33,5 \$	98 %	Indice MSCI Europe, Australasia, Far East (EAFE)	100 %
Actions des marchés émergents	29,6 \$	97 %	Indice MSCI Marchés émergents	99 %
Total actions	216,7 \$	99 %		
Titres à revenu fixe de sociétés				
Obligations de sociétés canadiennes	62,3 \$	81 %	Indice des obligations de toutes les sociétés FTSE Canada	90 %
Obligations de sociétés américaines	35,4 \$	86 %	Indice ICE BofA U.S. Corporate Master	96 %
Obligations de sociétés internationales	35,6 \$	88 %	Indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate (BAGACC)	97 %
Obligations de marchés émergents	10,6 \$	72 %	Indice JPMorgan Corporate Emerging Markets Bond Diversi-fied(CEMBI)	87 %
Total des obligations de sociétés	143,9 \$	83 %		
Obligations souveraines⁷¹				
Obligations souveraines de marchés développés	56,2 \$	100 %	Bloomberg Global Treasury Total Return	100 %
Obligations souveraines de marchés émergents	19,8 \$	98 %	Indice J.P. Morgan Emerging Market Bond Index Global Diversi-fied (EMBIGD) ⁷²	83 %
Total des obligations souveraines	76,0 \$	100 %		
Total	436,6 \$	94 %		
% du total des actifs sous gestion de RBC GMA	76 %			
Total des actifs sous gestion de RBC GMA	572,2 \$			

⁷⁰ Au 31 décembre 2025. Pour les actions et les obligations de sociétés, la couverture des données est calculée en fonction de l'intensité des émissions de carbone (périmètres 1 et 2) (en tonnes d'équivalent CO₂/million de dollars US de ventes). Pour les émetteurs souverains, la couverture des données est calculée en fonction des équivalents d'émissions de carbone (en tonnes d'équivalent CO₂).

⁷¹ Dans le présent rapport, les pays inclus dans le portefeuille des marchés développés (ou économies avancées) sont basés sur leur pays de risque selon la classification définie par le Fonds monétaire international (FMI). Tous les autres pays non inclus dans cette catégorie relèvent de la catégorie des marchés émergents.

⁷² Aux fins du présent rapport, les obligations souveraines des marchés émergents sont comparées à une référence des marchés émergents exprimée en une monnaie forte, l'Indice JPMorgan Emerging Market Bond Index Global Diversified (EMBIGD). Certains de ces placements seront néanmoins des instruments en monnaie locale détenus dans des portefeuilles comparés à l'indice en monnaie locale.

Annexe 2 : Paramètres et méthodologie climatiques

Tableau 2 : Aperçu des principaux paramètres climatiques

Actions et obligations de sociétés		
Émissions de dioxyde de carbone		
Paramètre	Renseignements complémentaires	
Émissions financées (émissions totales de carbone)	Description	La valeur absolue des émissions dont un portefeuille est responsable. Dans le cas des titres détenus dans des sociétés, les émissions sont réparties en fonction de la valeur de marché des titres détenus en portefeuille et de la valeur de l'entreprise avec liquidités de la société.
	Formule	$\sum_n \frac{\text{Valeur actuelle du placement}_i}{\text{Valeur de l'entreprise, y compris les liquidités}_i} \times \text{émissions de l'émetteur}_i$ <p><i>i = placement « i »</i> <i>n = nombre d'obligations d'État dans le portefeuille.</i> Nota : Le même dénominateur est utilisé pour les actions et les obligations de sociétés cotées afin de permettre le regroupement pour l'ensemble des portefeuilles.</p>
	Unité	t éq. CO ₂
	Source des données	Paramètres des changements climatiques ESG MSCI et RBC GMA
	Remarques sur la méthodologie	Ce paramètre est calculé pour les émissions des périmètres suivants : 1, 2 et 3. Puisque les émissions financées sont une mesure absolue des émissions directement liée aux actifs sous gestion du portefeuille, il n'est pas facile de les comparer à une référence. Par conséquent, les émissions financées des références ne sont pas fournies.
Émissions/M\$ investis (empreinte carbone)	Description	Mesure le montant des émissions financées générées par un portefeuille pour chaque tranche de placement du portefeuille d'un million de dollars US, exprimé en t éq. CO ₂ par million de dollars US.
	Formule	$\sum_n \left(\frac{\text{Valeur actuelle du placement}_i}{\text{Valeur de l'entreprise, y compris les liquidités}_i} \times \text{émissions de l'émetteur}_i \right) \frac{1}{\text{Valeur actuelle du portefeuille (M\$)}}$
	Unité	t éq. CO ₂ /tranche de placement de 1 M\$ US
	Source des données	Paramètres des changements climatiques ESG MSCI
	Remarques sur la méthodologie	Ce paramètre est calculé pour les émissions des périmètres suivants : 1, 2 et 3.
Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone par rapport aux ventes	Description	Mesure l'intensité carbonique du portefeuille en fonction de l'intensité carbonique de chaque émetteur (par rapport aux ventes) et du poids de l'émetteur dans le portefeuille.
	Formule	$\sum_n \left(\frac{\text{Valeur actuelle du placement}_i}{\text{Valeur actuelle du portefeuille}} \times \frac{\text{Émissions de l'émetteur}_i}{\text{Ventes de l'émetteur en M\$}_i} \right)$
	Unité	t éq. CO ₂ /M\$ US de ventes
	Source des données	Paramètres des changements climatiques ESG MSCI
	Remarques sur la méthodologie	Ce paramètre est calculé pour les émissions des périmètres suivants : 1, 2 et 3. Il s'agit d'un paramètre moyen pondéré qui est <i>normalisé</i> .
Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (par rapport à la valeur de l'entreprise avec liquidités de la société)	Description	Mesure l'intensité carbonique du portefeuille en fonction de l'intensité carbonique de chaque émetteur (par rapport à la valeur de l'entreprise avec liquidités de la société) et du poids de l'émetteur dans le portefeuille.
	Formule	$\sum_n \left(\frac{\text{Valeur actuelle du placement}_i}{\text{Valeur actuelle du portefeuille}} \times \frac{\text{Émissions de l'émetteur}_i}{\text{Valeur de l'entreprise avec liquidités de la société en M\$ de l'émetteur}_i} \right)$
	Unité	t éq. CO ₂ / Valeur de l'entreprise avec liquidités de la société en M\$
	Source des données	Paramètres des changements climatiques ESG MSCI, Thompson Reuters et RBC GMA
	Remarques sur la méthodologie	Ce paramètre est calculé pour les émissions des périmètres suivants : les périmètres 1 et 2, le périmètre 3 et les périmètres 1, 2 et 3. Ce paramètre est exprimé en USD et converti au besoin dans d'autres monnaies en utilisant le taux de change affiché à la date de déclaration. Il s'agit d'un paramètre moyen pondéré qui est <i>normalisé</i> .

Actions et obligations de sociétés

Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques

Nous considérons que les objectifs sont conformes à l'Accord de Paris (également désignées les « objectifs fondés sur la science ») ou à l'objectif de zéro émission nette si l'initiative Science-based Targets (SBTi), après les avoir validés, estime qu'ils répondent à ses critères d'établissement des objectifs. La SBTi tient une base de données accessible au public des entreprises ayant des objectifs validés de zéro émission nette ou des objectifs validés fondés sur les données scientifiques, et de celles qui se sont engagées à définir un objectif de réduction des émissions dans les 24 mois. Il se peut cependant que les émetteurs ne choisissent pas tous d'appliquer cette norme, et la SBTi n'est pas actuellement en mesure d'accepter des engagements ou de valider des objectifs pour les sociétés de certains secteurs. Pour cette raison, nous surveillons aussi nos actifs sous gestion investis dans des émetteurs qui ont déclaré eux-mêmes des objectifs de zéro émission nette ou d'autres objectifs de réduction des émissions de dioxyde de carbone.

Paramètre Renseignements complémentaires

Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques	Description	Mesure le pourcentage de placements dans les émetteurs qui ont publié des objectifs de réduction des émissions de dioxyde de carbone, par type d'objectif.
	Formule	$\frac{\sum \text{Valeur des sociétés ayant un type de cible climatique}}{\text{Valeur actuelle du portefeuille}}$
	Unité	Pourcentage des titres détenus (%)
	Source des données	Paramètres ESG de MSCI et RBC GMA.
	Remarques sur la méthodologie	<p>Pour ce paramètre, on tient compte des types d'objectifs de réduction des émissions de dioxyde de carbone suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectif SBTi validé : objectifs de réduction des émissions au niveau de l'entreprise qui ont été examinés et validés de façon indépendante par la SBTi comme étant conformes à leurs normes fondées sur les données scientifiques ou de carboneutralité. ▪ Engagement à fixer un objectif SBTi : Sociétés émettrices qui se sont officiellement engagées à soumettre un objectif fondé sur des données scientifiques ou un objectif de zéro émission nette aux fins d'examen et de validation par la SBTi dans les 24 mois. ▪ Objectif de zéro émission nette déclaré sur une base volontaire : Sociétés émettrices qui ont annoncé publiquement un objectif de zéro émission nette. ▪ Autre objectif : Sociétés émettrices qui ont annoncé publiquement un objectif de réduction des émissions de dioxyde de carbone.

Respect de l'objectif de température

Hausse de température prévue	Description	Paramètre modélisé et prospectif qui indique la hausse moyenne potentielle de température mondiale en 2100, par rapport aux périodes préindustrielles, sous l'hypothèse que l'économie mondiale conserve le même profil de carbone que l'émetteur ou le portefeuille. La hausse de température prévue comprend les émissions des périmètres 1, 2 et 3.
	Formule	$\text{Température sur une base de } 1,55 \text{ } ^\circ\text{C} + \frac{\sum (\text{Facteur RCTE} \times \text{Budget mondial}_{\text{année de référence}_i} \times \text{Écart positif financé}_i)}{\sum \text{Budgets financés}_i}$
	Unité	Degrés Celsius (°C)
	Source des données	Paramètres des changements climatiques ESG MSCI et RBC GMA
	Remarques sur la méthodologie	<p>Tient compte à la fois des émissions actuelles des émetteurs et de leur réduction prévue des émissions à la suite de leur publication des objectifs de réduction des émissions. Fournit la mesure dans laquelle un émetteur ou un portefeuille respecte une trajectoire de température donnée.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'écart à la hausse comme à la baisse est calculé par rapport à la juste part des émissions de GES de l'émetteur inscrites à son budget, selon le scénario « Zéro émission nette 2050 » du Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS), et il est fondé sur la répartition des revenus des sociétés par secteur et par région, ainsi que sur les ajustements annuels en fonction de l'évolution des parts de marché et des récentes émissions des sociétés. ▪ Le facteur RCTE de réchauffement de 0,000545 °C par Gt CO est utilisé conformément au sixième rapport d'évaluation (AR6) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Le facteur RCTE établit un lien entre chaque unité d'émissions qui dépasse le budget carbone mondial restant et le réchauffement additionnel en degrés. Ce facteur permet de convertir l'écart à la hausse ou à la baisse au budget carbone d'un portefeuille en degré de réchauffement. ▪ Budget mondial : Quantité totale d'émissions que le monde peut produire pour limiter le réchauffement climatique à 1,55 °C. Le budget carbone est fondé sur une allocation budgétaire initiale pour la période 2020-2050, laquelle résulte des trajectoires de zéro émission nette d'ici 2050 selon les scénarios du NGFS établis par REMIND. Le budget carbone d'une société est alloué en fonction de la méthodologie de répartition sectorielle de MSCI. ▪ Budget financé : Tient compte de la part du portefeuille que représente le budget carbone de chaque émetteur. La part du portefeuille est définie comme étant la valeur marchande du titre divisée par la valeur d'entreprise de la société, y compris les liquidités. ▪ Dépassement/sous-dépassement des émissions financées : Tient compte de la part du portefeuille que représente le dépassement/sous-dépassement de chaque émetteur, compte tenu de leurs émissions projetées et budgétisées jusqu'en 2050. Ce calcul comprend une évaluation de la probabilité que l'émetteur atteigne ses objectifs. La part du portefeuille est définie comme étant la valeur marchande du titre divisée par la valeur d'entreprise de la société, y compris les liquidités.

Actions et obligations de sociétés

Analyse de scénarios climatiques

L'analyse des scénarios climatiques permet aux investisseurs d'évaluer l'incidence de ces scénarios sur la valeur des actifs. L'analyse de scénarios ne constitue pas une prévision. Elle représente plutôt différentes voies possibles selon les cibles de température qui seront atteintes et se fonde sur certaines conditions et hypothèses touchant, entre autres, les politiques gouvernementales, l'offre et la demande d'énergie et les technologies. L'analyse des scénarios climatiques est souvent plus utile d'un point de vue relatif ou comparatif, compte tenu de la nature modélisée des résultats et de l'éventail d'hypothèses requises en entrée. Afin d'évaluer l'incidence de différents scénarios climatiques sur un titre ou un portefeuille spécifique, il faut traduire leurs résultats en une mesure du risque financier. Nous utilisons la valeur à risque climatique.

Paramètre	Renseignements complémentaires	
Valeur à risque climatique globale (VAR)	Description	Variation potentielle de valeur d'un portefeuille attribuable aux facteurs climatiques, exprimée en pourcentage. Donne un aperçu de la façon dont la valeur de marché du portefeuille peut changer dans les différents scénarios climatiques à la suite du risque lié aux politiques, aux occasions technologiques ainsi qu'aux risques et aux occasions physiques.
	Formule	$\text{VAR climatique globale} = \text{VAR climatique liée au risque des politiques} + \text{VAR climatique liée aux occasions technologiques} + \text{VAR climatique liée aux risques et occasions physiques}$
	Unité	Pourcentage (%)
	Source des données	Paramètres des changements climatiques ESG MSCI et RBC GMA
	Remarques sur la méthodologie	<p>Nous utilisons la valeur à risque climatique pour déterminer le changement potentiel de l'évaluation d'un titre ou d'un portefeuille à la suite de changements climatiques, et modéliser ainsi les futurs coûts et revenus futurs pour les émetteurs, qui sont attribuables au risque lié aux politiques, aux occasions technologiques, ainsi qu'aux risques et aux occasions physiques. Les coûts potentiels sont actualisés et regroupés au niveau du portefeuille, exprimés en pourcentage. Nous mesurons la valeur à risque climatique pour une gamme de scénarios climatiques. Il s'agit d'un paramètre moyen pondéré qui est normalisé.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Valeur à risque climatique du risque lié aux politiques : Le coût potentiel (par émetteur) de la conformité aux politiques climatiques gouvernementales (p. ex. la tarification du carbone) afin d'atteindre les réductions d'émissions de chaque scénario climatique. ▪ Valeur à risque climatique des occasions liées à la technologie : Les revenus potentiels (par émetteur) tirés des revenus tirés d'activités sobres en carbone et des technologies sobres en carbone (fondées sur des brevets concernant des activités sobres en carbone), par scénario climatique. ▪ Valeur à risque climatique liée aux risques et occasions physiques : Coût ou revenu potentiel (par émetteur) attribuable aux catastrophes naturelles chroniques et aiguës pour les émetteurs, par scénario climatique. Cela se manifeste par une augmentation (risque) ou une diminution (occasion) des interruptions d'activité ou des dommages causés aux actifs.
Valeur à risque climatique du risque lié aux politiques	Description	Le coût potentiel (par émetteur) de la conformité aux politiques climatiques gouvernementales (p. ex., la tarification du carbone) afin d'atteindre les réductions d'émissions de chaque scénario climatique.
	Formule	$\sum_n \left(\frac{\text{Valeur actuelle du placement}_i}{\text{Valeur actuelle du portefeuille}} \times \text{VaR climatique et politiques de l'émetteur}_i \right)$
	Unité	Pourcentage (%)
	Source des données	Paramètres des changements climatiques ESG MSCI
	Remarques sur la méthodologie	Les coûts potentiels sont calculés (jusqu'en 2080) actualisés et regroupés au niveau du portefeuille, et la valeur à risque climatique est exprimée en pourcentage. Nous mesurons la valeur à risque climatique pour une gamme de scénarios climatiques. Il s'agit d'un paramètre moyen pondéré qui est <i>normalisé</i> .
Valeur à risque climatique des occasions liées à la technologie	Description	Les revenus potentiels (par émetteur) tirés des revenus tirés des technologies sobres en carbone (fondées sur des brevets concernant des activités sobres en carbone), par scénario climatique.
	Formule	$\sum_n \left(\frac{\text{Valeur actuelle du placement}_i}{\text{Valeur actuelle du portefeuille}} \times \text{VaR climatique et technologique de l'émetteur}_i \right)$
	Unité	Pourcentage (%)
	Source des données	Paramètres des changements climatiques ESG MSCI et RBC GMA
	Remarques sur la méthodologie	Les revenus potentiels sont calculés (jusqu'en 2080) actualisés et regroupés au niveau du portefeuille, et la valeur à risque climatique est exprimée en pourcentage. Nous mesurons la valeur à risque climatique pour une gamme de scénarios climatiques. Il s'agit d'un paramètre moyen pondéré qui est <i>normalisé</i> .
Valeur à risque climatique des occasions et des risques physiques	Description	Coût ou revenu potentiel (par émetteur) attribuable aux catastrophes naturelles chroniques et aiguës pour les émetteurs, par scénario climatique. Ces risques se manifestent par une augmentation (risque) ou une diminution (occasion) des interruptions d'activité ou des dommages causés aux actifs.
	Formule	$\sum_n \left(\frac{\text{Valeur actuelle du placement}_i}{\text{Valeur actuelle du portefeuille}} \times \text{VaR climatique et physique de l'émetteur}_i \right)$
	Unité	Pourcentage (%)
	Source des données	Paramètres des changements climatiques ESG MSCI et RBC GMA
	Remarques sur la méthodologie	Les coûts ou revenus potentiels sont calculés (jusqu'en 2100) actualisés et regroupés au niveau du portefeuille, et la valeur à risque climatique est exprimée en pourcentage. Nous mesurons la valeur à risque climatique pour une gamme de scénarios climatiques. Il s'agit d'un paramètre moyen pondéré qui est <i>normalisé</i> .

Obligations souveraines

Émissions de dioxyde de carbone

Paramètre	Renseignements complémentaires	
Émissions financées (émissions totales de carbone)	Description	Valeur absolue des émissions (en t éq. CO ₂) dont un portefeuille est responsable. Les émissions sont réparties en fonction de la valeur de marché du titre détenu en portefeuille et du produit intérieur brut (PIB) ajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat du pays souverain.
	Formule	$\sum_n \left(\frac{\text{Valeur actuelle du placement}_i}{\text{PIB ajusté en fonction de la PPA}_s} \times \text{Émissions provenant de la production d'entités souveraines}_s \right)$ (s = emprunteur souverain)
	Unité	t éq. CO ₂
	Source des données	Paramètres des changements climatiques ESG MSCI, Fonds monétaire international (FMI) et RBC GMA.
	Remarques sur la méthodologie	Ce paramètre est calculé en fonction des émissions de dioxyde de carbone d'entités souveraines (en fonction de la production). Puisque les émissions financées sont une mesure absolue des émissions directement liées aux actifs sous gestion du portefeuille, il n'est pas facile de les comparer à une référence. Par conséquent, les émissions financées des références ne sont pas fournies.
Émissions/M\$ investis (empreinte carbone)	Description	Mesure le montant des émissions financées générées par les obligations souveraines d'un portefeuille pour chaque million de dollars US investi dans le portefeuille.
	Formule	$\frac{\sum_n \left(\frac{\text{Valeur actuelle du placement}_i}{\text{PIB ajusté en fonction de la PPA}_s} \times \text{Émissions provenant de la production d'entités souveraines}_s \right)}{\text{Valeur actuelle du portefeuille (M\$)}}$ (s = emprunteur souverain)
	Unité	t éq. CO ₂ /tranche de placement de 1 M\$
	Source des données	Paramètres des changements climatiques ESG MSCI, Fonds monétaire international (FMI), Thompson Reuters et RBC GMA.
	Remarques sur la méthodologie	Ce paramètre est calculé en fonction des émissions de dioxyde de carbone d'entités souveraines (en fonction de la production). Ce paramètre est exprimé en USD et converti au besoin dans d'autres monnaies en utilisant le taux de change affiché à la date de déclaration.
Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (IMPC), par PIB selon la parité des pouvoirs d'achat	Description	L'intensité carbonique d'un émetteur souverain correspond au rapport entre ses émissions de dioxyde de carbone et le PIB ajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat du pays souverain.
	Formule	$\sum_n \left(\frac{\text{Valeur actuelle du placement}_i}{\text{Valeur actuelle du portefeuille}} \times \frac{\text{Émissions provenant de la production d'entités souveraines}_s}{\text{PIB ajusté en fonction de la PPA}_s} \right)$ (s = emprunteur souverain)
	Unité	t éq. CO ₂ /M\$ de PIB
	Source des données	Paramètres des changements climatiques ESG MSCI, Fonds monétaire international (FMI), Thompson Reuters et RBC GMA
	Remarques sur la méthodologie	Ce paramètre est calculé en fonction des émissions de dioxyde de carbone d'entités souveraines (en fonction de la production). Ce paramètre est exprimé en USD et converti au besoin dans d'autres monnaies en utilisant le taux de change affiché à la date de déclaration. Il s'agit d'un paramètre moyen pondéré qui est <i>normalisé</i> .

Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques

Paramètre	Renseignements complémentaires	
Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques	Description	Mesure le pourcentage de placements dans des émetteurs ayant un objectif de zéro émission nette, y compris des objectifs qui sont fixés par la loi, dans une politique, une déclaration ou un engagement, ou des objectifs proposés ou en discussion.
	Formule	$\frac{\sum \text{Valeur des placements en titres d'État ayant un type de cible climatique}}{\text{Valeur actuelle du portefeuille}}$
	Unité	Pourcentage des titres détenus (%)
	Source des données	Site Net Zero Tracker (lien) et RBC GMA
	Remarques sur la méthodologie	Ce paramètre considère qu'un objectif climatique d'une entité souveraine est un objectif de zéro émission nette s'il a été classé par le site Net Zero Tracker dans l'une des catégories suivantes (nom anglais officiel suivi d'une traduction française à titre indicatif) : Net zero (zéro émission nette), Zero carbon (zéro carbone), Climate neutral (neutre sur le plan climatique), Carbon neutral(ity) (carboneutre ou carbo-neutralité). Ce paramètre tient également compte de l'état de l'objectif de zéro émission nette des émetteurs souverains (défini par le site Net Zero Tracker) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fixé par la loi : Objectif prescrit par la législation ou une ordonnance administrative ; a force de loi. ▪ Dans un document de politique : Objectif établi dans un document de politique ou de planification, y compris les Contributions déterminées au niveau national ou les stratégies à long terme des pays ▪ Une déclaration ou un engagement : Objectif annoncé, mais non encore institutionnalisé de quelque façon que ce soit (p. ex. simple communiqué de presse ou annonce verbale, etc.) ▪ Proposé ou en discussion : La direction de l'entité a déclaré qu'elle envisageait un objectif ou s'est jointe à une initiative internationale (comme Climate Neutrality Coalition ou l'Alliance pour l'ambition climatique) en s'engageant à fixer un objectif de zéro émission nette sans toutefois prendre de mesures pour le concrétiser.

Renseignements supplémentaires sur la méthodologie

Qualité et couverture des données

Nous croyons que la qualité et la couverture des données sont importantes dans le calcul des paramètres climatiques. Nous préférons utiliser les données sur les émissions déclarées, calculées conformément au Protocole des GES. Les données sur les émissions déclarées des périmètres 1 et 2 sont disponibles pour 90 % de nos placements en actions et 68 % de nos placements en obligations de sociétés. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, nous utilisons des données estimatives de tiers sur les émissions des périmètres 1 et 2, établies d'après les émissions liées aux activités physiques (p. ex., le nombre de mégawattheures par type de carburant) et les émissions liées aux activités économiques (p. ex., moyenne du secteur en t éq. CO₂/revenus). En raison des limites dans les méthodologies et la comparabilité des émissions déclarées, toutes les données sur les émissions du périmètre 3 sont estimatives⁷³. Il y a souvent un décalage dans la déclaration des données sur les émissions de dioxyde de carbone faite par les émetteurs, ce qui signifie que les données sur les émissions déclarées peuvent provenir de différentes années, même si toutes les données sont accessibles à la même date. Par exemple, en ce qui concerne les données sur les émissions de carbone disponibles pour les placements en actions et en obligations de sociétés inclus dans la portée de l'analyse (au 31 décembre 2025), 65 % se rapportent à l'exercice 2024, 27 % à l'exercice 2023, et 1 % à l'exercice 2022 et aux exercices précédents⁷⁴.

Normalisation

Nous calculons la moyenne pondérée des paramètres climatiques selon une approche normalisée, c'est-à-dire que nous augmentons à 100 % (« normalisation ») les pondérations des portefeuilles lorsque la couverture des données correspondantes est inférieure à 100 %. Cela a un impact sur les paramètres suivants : l'IMPC (en fonction des ventes, de la VE avec liquidités et du PIB ajusté selon la parité des pouvoirs d'achat) et la valeur à risque climatique. Notre décision de calculer une moyenne pondérée normalisée est conforme à l'évolution du marché et aux tendances réglementaires, mais cela peut donner lieu à des valeurs erronées. Dans le cadre de ce rapport, les implications seront plus visibles pour les portefeuilles et les indices de référence de titres à revenu fixe où la couverture des données est plus faible. Nous avons choisi de publier les valeurs de couverture des données et les paramètres climatiques par souci de transparence, et du fait que cette approche est de plus en plus recommandée par les autorités réglementaires.

Émissions des périmètres 1, 2 et 3

Selon nous, l'analyse des émissions de dioxyde de carbone est essentielle à l'évaluation des risques et des occasions liés aux changements climatiques, et elle est intégrée dans l'analyse prospective. Cependant, l'analyse des émissions de dioxyde de carbone est une mesure fixe et rétrospective, puisqu'elle se fonde sur les émissions passées d'un émetteur et ne reflète pas nécessairement leur niveau futur. Surtout, l'analyse des émissions de dioxyde de carbone ne rend pas compte des mesures qu'un émetteur prend ou prendra pour gérer ou atténuer les risques liés au climat, ou pour tirer parti des occasions. C'est pourquoi RBC GMA utilise des paramètres prospectifs supplémentaires pour évaluer les risques et les occasions liés au climat.

Lorsque nous déterminons et évaluons les risques importants liés au climat pour les sociétés émettrices, nous tenons généralement compte de leurs émissions des périmètres 1, 2 et 3, qui sont classées selon le protocole des GES. Les émissions du périmètre 1 sont des émissions directes générées par des sources détenues ou contrôlées par une organisation. Les émissions du périmètre 2 sont des émissions indirectes résultant de la production de l'électricité, de la vapeur et des sources de chaleur achetées par une organisation. Les émissions du périmètre 3 sont des émissions indirectes générées par des sources qui ne sont pas propriété de l'organisation ou qui ne sont pas directement contrôlées par celle-ci, mais qui surviennent au long de sa chaîne de valeur. Il existe 15 catégories d'émissions de périmètre 3 qui incluent à la fois les activités en amont et en aval.

Pour évaluer les sociétés à titre individuel, la prise en compte des trois périmètres d'émissions est utile, car elle donne un aperçu de l'exposition d'une société aux risques liés au climat dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Toutefois, lorsqu'on regroupe les émissions de l'ensemble des sociétés et les secteurs, comme c'est le cas pour un portefeuille de placements, l'inclusion des émissions du périmètre 3 entraîne le double comptage des émissions. Le double comptage des émissions se produit lorsque les mêmes émissions sont comptabilisées plusieurs fois parce que les émissions de la chaîne de valeur d'une société (périmètre 3) sont les émissions directes d'une autre société (périmètres 1 et 2). Par exemple, les émissions de périmètre 3 attribuables à l'utilisation des produits pour un constructeur automobile (c.-à-d. la combustion de l'essence) sont les mêmes que les émissions de périmètre 1 d'une société de livraison qui utilise les véhicules. Selon une proposition préliminaire de l'*Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)*⁷⁵, il est important de reconnaître que l'objectif des données du périmètre 3, même pour une entité, n'est pas d'attribuer la propriété des émissions, mais d'évaluer son exposition au dioxyde de carbone, de sorte que plusieurs entités peuvent être intrinsèquement exposées à la même tonne de carbone. Pour les raisons exposées ci-dessus, lorsque nous mesurons et déclarons les émissions de dioxyde de carbone d'un portefeuille de placements (nos émissions de la catégorie 15 du périmètre 3), nous croyons qu'il est plus approprié d'inclure les émissions des périmètres 1 et 2 des émetteurs. Nous reconnaissons toutefois qu'il existe des opinions et des attentes divergentes à cet égard. C'est pourquoi nous fournissons également des paramètres d'émission de carbone pour les émissions de périmètre 3 en annexe 3 – Tableaux de données sur le climat.

⁷³ Les paramètres des émissions de dioxyde de carbone, y compris les émissions de périmètre 3, sont présentées à l'annexe 3 – Tableaux de données sur le climat.

⁷⁴ MSCI ESG Climate Change Research, au 1^{er} janvier 2026, MSCI.

⁷⁵ *Investor approaches to scope 3: its importance, challenges and implications for decarbonising portfolios*, IIGCC, janvier 2024.

Les secteurs à fortes émissions de dioxyde de carbone sont souvent plus exposés aux risques liés à la transition, en raison des risques liés aux politiques gouvernementales et aux perturbations technologiques. Compte tenu de la portée des émissions incluses dans l'intensité moyenne pondérée des émissions de carbone, il convient de noter que les émissions du périmètre 1 sont en grande partie attribuables au secteur d'activité d'un émetteur, puisque les activités et les extrants de certains secteurs d'activité produisent plus d'émissions que d'autres. Les émissions du périmètre 2 proviennent en grande partie de l'intensité carbonique du réseau électrique des régions où la société exerce ses activités.

Cartographie des filiales

Nous utilisons la cartographie des filiales pour affecter les données climatiques aux sociétés émettrices présentées dans ce rapport. Cette méthode permet d'appliquer les données ESG d'une société mère à ses filiales en fonction de l'actionnariat. Par conséquent, si une société mère détient plus de 50 % d'une filiale, les données ESG ou climatiques associées à la société mère sont attribuées (ou affectées) à la filiale.

Annexe 3 : Tableaux de données sur le climat

Veillez consulter l'annexe 1 pour connaître la portée de l'analyse et les références des paramètres climatiques fournis dans les tableaux de données ci-dessous.

Actions

Principal paramètre climatique	Unité	Total	Actions canadiennes		Actions américaines		Actions internationales		Actions de marchés émergents	
			Portefeuille	Référence	Portefeuille	Référence	Portefeuille	Référence	Portefeuille	Référence
			78,2 \$	–	75,4 \$	–	33,5 \$	–	29,6 \$	–
Actifs sous gestion inclus dans la portée de l'analyse (G\$ US)										
Émissions de dioxyde de carbone (périmètres 1 et 2)	Couverture des données (%)	99 %	99 %	100 %	99 %	100 %	98 %	100 %	97 %	99 %
Émissions déclarées (périmètres 1 et 2)	Pourcentage des ASG (%)	90 %	90 %	88 %	91 %	93 %	95 %	96 %	77 %	81 %
Émissions estimées (périmètres 1 et 2)	Pourcentage des ASG (%)	9 %	9 %	12 %	8 %	7 %	2 %	3 %	20 %	18 %
Émissions financées (émissions totales de carbone)	Mt éq. CO ₂	9,8	5,5	–	1,7	–	1,5	–	1,0	–
Émissions/M\$ investi (empreinte carbone totale)	t éq. CO ₂ /M\$ investis	45,0	70,3	63,7	22,6	22,2	45,5	50,4	34,9	109,7
Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (par rapport aux ventes)	t éq. CO ₂ /M\$ de vente	144,8	248,3	243,5	80,8	86,0	98,9	86,7	85,1	275,7
Émissions de dioxyde de carbone (périmètre 3)	Couverture des données (%)	99 %	99 %	99 %	99 %	100 %	98 %	100 %	97 %	99 %
Émissions financées (émissions totales de carbone)	Mt CO ₂ eq.	66,0	32,6	–	13,9	–	14,1	–	5,5	–
Émissions/M\$ investis (empreinte carbone totale)	t éq. CO ₂ /M\$ investis	304,5	416,5	399,7	184,1	168,7	420,4	465,2	184,3	428,0
Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (par rapport aux ventes)	t éq. CO ₂ /M\$ de vente	790,9	1028,0	1098,7	586,4	604,8	951,5	901,7	503,1	902,5
Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques	Couverture des données (%)	99 %	99 %	100 %	99 %	100 %	98 %	100 %	97 %	99 %
Émetteurs ayant un objectif validé, fondé sur des données scientifiques (selon la SBTi)	Pourcentage des ASG (%)	39 %	17 %	15 %	57 %	59 %	64 %	58 %	25 %	22 %
Émetteurs s'étant engagés à fixer un objectif fondé sur des données scientifiques (selon la SBTi)	Pourcentage des ASG (%)	3 %	2 %	2 %	5 %	5 %	2 %	3 %	0 %	2 %
Émetteurs ayant déclaré eux-mêmes un objectif de zéro émission nette	Pourcentage des ASG (%)	17 %	21 %	21 %	11 %	14 %	17 %	26 %	19 %	21 %
Émetteurs ayant un autre objectif climatique quelconque	Pourcentage des ASG (%)	31 %	50 %	45 %	17 %	16 %	12 %	10 %	42 %	36 %
Respect de l'objectif de température	Couverture des données (%)	99 %	99 %	99 %	99 %	100 %	98 %	100 %	97 %	99 %
Respect de l'objectif de température	Degrés Celsius (°C)	2,8	2,9	3,1	2,9	2,8	2,2	2,3	2,5	3,2
Moins de 1,5 °C	Pourcentage des ASG (%)	22 %	19 %	22 %	23 %	26 %	32 %	31 %	13 %	11 %
Entre 1,5 et 2 °C	Pourcentage des ASG (%)	28 %	33 %	34 %	27 %	26 %	29 %	26 %	15 %	17 %
Entre 2 et 3 °C	Pourcentage des ASG (%)	25 %	16 %	16 %	31 %	32 %	19 %	27 %	37 %	37 %
Plus de 3 °C	Pourcentage des ASG (%)	24 %	30 %	27 %	18 %	16 %	17 %	16 %	32 %	33 %
Analyse de scénarios	Couverture des données (%)	99 %	99 %	99 %	99 %	100 %	98 %	100 %	97 %	99 %
Zéro émission nette d'ici 2050 (transition ordonnée 1,5 °C)	(%) VAR climatique	-12 %	-19 %	-18 %	-8 %	-7 %	-11 %	-13 %	-6 %	-14 %
Moins de 2 °C (transition ordonnée 2 °C)	(%) VAR climatique	-3 %	-4 %	-4 %	-2 %	-2 %	-3 %	-4 %	-3 %	-6 %
Transition retardée (transition désordonnée 2 °C)	(%) VAR climatique	-7 %	-11 %	-10 %	-4 %	-4 %	-5 %	-6 %	-4 %	-8 %
Contributions déterminées au niveau national (scénario Terre-étuve 3 °C)	(%) VAR climatique	-7 %	-11 %	-11 %	-3 %	-3 %	-5 %	-5 %	-5 %	-7 %

Obligations de sociétés

Principal paramètre climatique	Unité	Total	Obligations de sociétés canadiennes		Obligations de sociétés américaines		Obligations de sociétés internationales		Obligations de sociétés de marchés émergents	
			Portefeuille	Référence	Portefeuille	Référence	Portefeuille	Référence	Portefeuille	Référence
Actifs sous gestion inclus dans la portée de l'analyse (G\$ US)			62,3 \$	–	35,4 \$	–	35,6 \$	–	10,6 \$	–
Émissions de dioxyde de carbone (périmètres 1 et 2)	Couverture des données (%)	83 %	81 %	90 %	86 %	96 %	88 %	97 %	72 %	87 %
Émissions déclarées (périmètres 1 et 2)	Pourcentage des ASG (%)	68 %	65 %	74 %	60 %	82 %	84 %	85 %	65 %	77 %
Émissions estimées (périmètres 1 et 2)	Pourcentage des ASG (%)	15 %	16 %	15 %	25 %	15 %	5 %	11 %	7 %	10 %
Émissions financées (émissions totales de carbone)	Mt éq. CO ₂	9,7	3,8	–	2,2	–	1,2	–	2,5	–
Émissions/M\$ investi (empreinte carbone totale)	t éq. CO ₂ /M\$ investis	67,2	61,4	54,5	61,5	84,9	33,4	66,9	234,2	210,2
Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (par rapport aux ventes)	t éq. CO ₂ /M\$ de vente	225,2	286,1	239,9	221,4	277,3	66,5	201,3	491,4	455,0
Émissions de dioxyde de carbone (périmètre 3)	Couverture des données (%)	83 %	81 %	90 %	86 %	96 %	88 %	97 %	73 %	87 %
Émissions financées (émissions totales de carbone)	Mt CO ₂ eq.	48,5	14,9	–	12,1	–	12,7	–	8,8	–
Émissions/M\$ investis (empreinte carbone totale)	t éq. CO ₂ /M\$ investis	336,9	239,0	268,3	341,6	359,5	357,1	331,7	829,0	630,1
Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (par rapport aux ventes)	t éq. CO ₂ /M\$ de vente	846,8	828,4	789,9	800,9	811,8	705,4	713,4	1720,2	1385,7
Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques	Couverture des données (%)	72 %	72 %	79 %	68 %	88 %	81 %	89 %	60 %	63 %
Émetteurs ayant un objectif validé, fondé sur des données scientifiques (selon la SBTi)	Pourcentage des ASG (%)	22 %	14 %	20 %	25 %	33 %	37 %	38 %	12 %	16 %
Émetteurs s'étant engagés à fixer un objectif fondé sur des données scientifiques (selon la SBTi)	Pourcentage des ASG (%)	2 %	0 %	0 %	1 %	3 %	6 %	4 %	1 %	1 %
Émetteurs ayant déclaré eux-mêmes un objectif de zéro émission nette	Pourcentage des ASG (%)	19 %	15 %	15 %	15 %	25 %	27 %	24 %	22 %	19 %
Émetteurs ayant un autre objectif climatique quelconque	Pourcentage des ASG (%)	21 %	35 %	37 %	12 %	19 %	8 %	18 %	15 %	17 %
Respect de l'objectif de température	Couverture des données (%)	69 %	66 %	78 %	81 %	91 %	68 %	90 %	45 %	79 %
Respect de l'objectif de température	Degrés Celsius (°C)	2,5	2,5	2,5	2,8	2,7	2,2	2,4	3,2	3,5
Moins de 1,5 °C	Pourcentage des ASG (%)	11 %	9 %	12 %	12 %	17 %	18 %	18 %	3 %	5 %
Entre 1,5 et 2 °C	Pourcentage des ASG (%)	23 %	26 %	32 %	23 %	24 %	21 %	26 %	12 %	18 %
Entre 2 et 3 °C	Pourcentage des ASG (%)	21 %	20 %	22 %	26 %	29 %	20 %	28 %	11 %	23 %
Plus de 3 °C	Pourcentage des ASG (%)	13 %	11 %	12 %	19 %	21 %	10 %	18 %	19 %	34 %
Analyse de scénarios	Couverture des données (%)	69 %	67 %	78 %	81 %	91 %	69 %	90 %	47 %	80 %
Zéro émission nette d'ici 2050 (transition ordonnée 1,5 °C)	(%) VAR climatique	-17 %	-17 %	-16 %	-17 %	-17 %	-13 %	-16 %	-30 %	-27 %
Moins de 2 °C (transition ordonnée 2 °C)	(%) VAR climatique	-4 %	-4 %	-4 %	-5 %	-4 %	-3 %	-4 %	-10 %	-11 %
Transition retardée (transition désordonnée 2 °C)	(%) VAR climatique	-9 %	-10 %	-9 %	-9 %	-9 %	-5 %	-8 %	-16 %	-15 %
Contributions déterminées au niveau national (scénario Terre-étuve 3 °C)	(%) VAR climatique	-8 %	-9 %	-8 %	-8 %	-8 %	-4 %	-7 %	-17 %	-14 %

Obligations souveraines⁷⁶

Principal paramètre climatique	Unité	Total	Marchés développés		Marchés émergents	
			Portefeuille	Référence	Portefeuille	Référence
			56,2 \$	–	19,8 \$	–
Actifs sous gestion inclus dans la portée de l'analyse (G\$ US)						
Émissions de dioxyde de carbone	Couverture des données (%)	100 %	100 %	100 %	98 %	83 %
Émissions financées (émissions totales de carbone)	Mt éq. CO ₂	15,5	11,0	–	4,5	–
Émissions/M\$ investis (empreinte carbone)	t éq. CO ₂ /M\$ investis	204,2	195,3	181,7	229,5	210,5
Intensité moyenne pondérée des émissions de carbone (par rapport au PIB ajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat)	t éq. CO ₂ /M\$ de vente	205,0	195,3	181,7	233,0	253,8
Placements dans des émetteurs ayant des objectifs climatiques	Couverture des données (%)	100 %	100 %	100 %	100 %	84 %
Émetteurs ayant un objectif de zéro émission nette (quelconque)	Pourcentage des ASG (%)	74 %	72 %	64 %	79 %	65 %
Émetteurs ayant un objectif de zéro émission nette fixé par la loi	Pourcentage des ASG (%)	55 %	67 %	35 %	20 %	12 %
Émetteurs ayant un objectif de zéro émission nette défini dans un document de politique	Pourcentage des ASG (%)	17 %	5 %	28 %	50 %	37 %
Émetteurs ayant un objectif de zéro émission nette faisant l'objet d'une déclaration ou d'un engagement	Pourcentage des ASG (%)	2 %	0 %	1 %	7 %	14 %
Émetteurs ayant un objectif de zéro émission nette proposé ou en discussion	Pourcentage des ASG (%)	0 %	0 %	0 %	1 %	1 %
Émetteurs ayant d'autres objectifs climatiques	Pourcentage des ASG (%)	5 %	0 %	1 %	21 %	19 %

⁷⁶ Selon le Net Zero Tracker, le Suriname est classifié comme un pays ayant un objectif zéro émission nette. Par conséquent, les obligations d'État du Suriname sont classifiées dans la catégorie des « émetteurs ayant des objectifs zéro émission nette (quels qu'ils soient) » aux fins du portefeuille des ME. Le Net Zero Tracker a attribué au Suriname un état des objectifs « Atteint (autodéclaration) » qui ne correspond pas à celui de la méthodologie que nous avons établie (p. ex., en vertu de la loi, d'un document de politique). Par conséquent, ces obligations d'État ne sont pas incluses dans les sous-catégories « Objectif zéro émission nette ». Par conséquent, la somme des lignes faisant référence aux « émetteurs ayant des objectifs zéro émission nette » peut ne pas être égale à la somme des « émetteurs ayant des objectifs zéro émission nette (quels qu'ils soient) ».

Annexe 4 : Glossaire

Gérance active : prise en compte des critères ESG importants dans le cadre du vote par procuration et du dialogue avec les émetteurs pour les types de placements applicables. Cela peut inclure notre participation à des initiatives sectorielles, le cas échéant. La démarche de gérance active, de vote par procuration et de dialogue peut couvrir plusieurs sujets, qui peuvent ou non comprendre des questions liées aux critères ESG.

Équivalent émissions de carbone (et émissions de gaz à effet de serre ou GES) : les références aux émissions de carbone dans les documents de RBC GMA sont exprimées en équivalents CO₂ et comprennent les GES. Cela comprend les six GES énumérés dans le protocole de Kyoto : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), oxyde nitreux (N₂O), hydrofluorocarbones (HFC), perfluorocarbures (PFC) et hexafluorure de soufre (SF₆). Le Protocole des GES classe les émissions de GES en trois catégories : les émissions du périmètre 1 sont les émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par une organisation ; les émissions du périmètre 2 sont les émissions indirectes provenant de la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée par une organisation ; et les émissions du périmètre 3 sont les émissions indirectes provenant de sources qui ne sont pas détenues ni directement contrôlées par une organisation, mais qui sont générées tout au long de sa chaîne de valeur.

Conformité de nos placements à l'objectif climatique et à l'objectif zéro émission nette : se rapporte à l'évaluation de la compatibilité des activités des émetteurs avec l'objectif ou l'ambition de l'Accord de Paris. Voir la définition de l'Accord de Paris pour une description du lien entre les objectifs de l'Accord de Paris et l'objectif zéro émission nette. RBC GMA utilise deux paramètres pour calculer la conformité des placements à l'objectif climatique/zéro émission nette : (1) placements dans les émetteurs dont les objectifs sont fondés sur la science ou qui ont des objectifs zéro émission nette, et (2) placements dans les émetteurs dont l'objectif de température est compatible avec l'Accord de Paris.

Risques et occasions liés aux changements climatiques : les risques climatiques incluent, entre autres, les incidences de la transition mondiale vers une économie carboneutre (risques de transition) et les répercussions physiques des changements climatiques (risques physiques). Ceux-ci comprennent à la fois les risques chroniques (à long terme) (comme l'élévation du niveau de la mer et la hausse des températures moyennes) et les risques aigus (événements précis) (comme les feux incontrôlés et les inondations). Les occasions liés aux changements climatiques proviennent des investissements dans l'efficacité énergétique, les sources d'énergie à faibles émissions de carbone, le développement de nouveaux produits et services, l'accès à de nouveaux marchés et à de nouvelles clientèles, et la mise en place de conditions favorisant la résilience des entreprises.

Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) : se rapporte aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui pourraient entraîner des risques ou des occasions ESG pour un émetteur, un titre ou un portefeuille. Les facteurs environnementaux comprennent la pollution de l'air et de l'eau, la biodiversité, les changements climatiques et la gestion et l'utilisation des ressources naturelles. Les facteurs sociaux comprennent la confidentialité et la sécurité des données, la santé et la sécurité, et les droits de la personne. Les facteurs de gouvernance comprennent la structure et l'indépendance des conseils d'administration, la corruption et la rémunération des directeurs. Voir la définition des facteurs ESG importants.

Engagement : se rapporte à la communication entre les investisseurs (ou les gestionnaires d'actifs agissant au nom des investisseurs) et les conseils d'administration, les équipes de direction et autres représentants de l'émetteur. Voir Notre démarche en matière d'investissement responsable pour en savoir plus.

Intégration des critères ESG : se rapporte à l'incorporation continue des critères ESG importants dans la prise de décision de placement afin de repérer les risques et occasions importants tout en améliorant les rendements ajustés au risque sur un horizon à long terme.

Critères ESG importants : désigne les critères ESG qui, à notre avis, sont les plus susceptibles d'avoir une incidence sur le rendement financier d'un émetteur, d'un titre ou d'un portefeuille de placements.

Dépendance vis-à-vis de la nature : se rapporte à la mesure dans laquelle les sociétés ou les modèles d'affaires dépendent d'actifs liés à la nature ou de services écosystémiques, et à la façon dont ceux-ci peuvent représenter un risque financier pour une société. Par exemple, le modèle d'affaires d'une société peut dépendre de la qualité et de la disponibilité de l'eau, de la pollinisation des cultures ou de la constance et de la stabilité des modèles météorologiques. Selon la définition du Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature.

Répercussions liées à la nature : se rapporte à la mesure dans laquelle les sociétés ou les modèles d'affaires peuvent influencer sur les actifs liés à la nature ou sur les services écosystémiques. Les répercussions peuvent être positives ou négatives et elles peuvent être directes, indirectes ou cumulatives. Selon la définition du Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature.

Objectif zéro émission nette : se rapporte aux cibles de réduction des émissions respectant une trajectoire de 1,5 °C et qui visent à atteindre zéro émission nette d'ici 2050. Cette hypothèse découle d'un [rapport du GIEC](#) indiquant que pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, les émissions mondiales de GES doivent diminuer d'environ 45 % d'ici 2030 par rapport à leur niveau de 2010, et atteindre zéro émission nette d'ici 2050. Dans ce contexte, zéro émission nette signifie l'équilibre entre les GES émis dans l'atmosphère et les GES qui en sont retirés.

Accord de Paris (et objectif mondial d'atteindre zéro émission nette) : L'Accord de Paris est un traité international qui vise à réduire les émissions de GES et qui a été adopté par de nombreux pays en 2015. L'Accord de Paris a pour objectif de maintenir le réchauffement climatique moyen mondial à « un niveau bien inférieur à 2 °C », et de préférence à 1,5 °C au plus d'ici la fin du siècle. Les meilleures données scientifiques disponibles indiquent que pour atteindre cet objectif, les émissions de GES devront diminuer d'environ 45 % d'ici 2030, par rapport au niveau de 2010, et être nulles en 2050 ou avant (GIEC, 2019). Dans ce contexte, atteindre zéro émission nette consiste à parvenir à un équilibre entre les GES émis dans l'atmosphère et ceux qui en sont retirés.

Vote par procuration : les actionnaires d'une société ont le droit de se prononcer sur certains aspects des activités de la société, comme l'élection des administrateurs et la nomination des vérificateurs. Les gestionnaires d'actifs peuvent exercer les droits de vote rattachés aux titres qu'ils gèrent au nom de leurs clients. La procuration est le document qu'une société envoie à ses actionnaires pour obtenir leurs instructions de vote. Les investisseurs exercent les droits de vote rattachés aux titres qu'ils détiennent au titre des placements effectués au nom de leurs clients.

L'investissement responsable (IR) est un terme générique servant à désigner un large éventail de méthodes utilisées pour intégrer les critères ESG dans le processus de placement. Une approche n'en exclut pas un autre; il est possible d'en combiner plusieurs dans le processus de placement. Voir *Notre démarche en matière d'investissement responsable* pour en savoir plus.

Objectifs fondés sur la science : désigne les cibles de réduction des émissions qui sont conformes à l'objectif de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique « bien en dessous de 2 °C ».

Annexe 5 : Déclaration confirmant la conformité de la divulgation de l'information par rapport à l'ESG Sourcebook

Je soussigné, Stuart Kedwell, chef mondial des placements, confirme par la présente, au nom de RBC Global Asset Management (U.K.) Limited, que les informations contenues dans le présent rapport climatique RBC GMA 2025 répondent aux exigences du chapitre 2 du document Environmental, Social and Governance Sourcebook publié par la FCA.



Stuart Kedwell, CFA

Chef mondial des placements, RBC Gestion mondiale d'actifs

Je soussigné, Stuart Kedwell, chef mondial des placements, confirme par la présente, au nom de BlueBay Asset Management LLP, que les informations contenues dans le présent rapport climatique RBC GMA 2025 répondent aux exigences du chapitre 2 du document Environmental, Social and Governance Sourcebook publié par la FCA.



Stuart Kedwell, CFA

Chef mondial des placements, RBC Gestion mondiale d'actifs

Le présent document est fourni par RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA) à titre indicatif seulement. Il ne peut être ni reproduit, ni distribué, ni publié sans le consentement écrit préalable de RBC GMA ou de ses entités affiliées mentionnées dans les présentes. Le présent document ne constitue pas une offre d'achat ou de vente ou la sollicitation d'achat ou de vente de titres, de produits ou de services, et ce, dans tous les territoires. Il n'a pas non plus pour objectif de fournir des conseils juridiques, comptables, fiscaux, financiers, liés aux placements ou autres, et ne doit pas servir de fondement à de tels conseils. Le présent document ne peut pas être distribué aux investisseurs résidant dans les territoires où une telle distribution est interdite.

RBC GMA est la division de gestion d'actifs de Banque Royale du Canada (RBC) qui regroupe RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., *RBC Global Asset Management (U.S.) Inc.*, RBC Global Asset Management (UK) Limited et *RBC Global Asset Management (Asia) Limited*, qui sont des filiales distinctes, mais affiliées de RBC.

Vous trouverez des précisions sur RBC GMA au www.rbcgam.com.

Le présent document n'a pas été revu par une autorité en valeurs mobilières ou toute autre autorité de réglementation et n'est inscrit auprès d'aucune d'entre elles. Il peut, s'il est approprié et permis de le faire, être distribué par les entités susmentionnées dans leur territoire respectif.

Certaines déclarations présentées dans le présent document peuvent être considérées comme des déclarations prospectives au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les « mesures refuge » (safe harbor) de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les mots « croire », « s'attendre à », « suggérer », « chercher », « viser », « prévoir », « se proposer », « estimer », « objectif », « planifier », « s'efforcer de », « cible », « perspective », « échéancier » et « projet », de même que l'emploi du futur ou du conditionnel ainsi que de mots et d'expressions semblables, y compris sous leur forme négative et toutes leurs variantes grammaticales, dénotent généralement des déclarations prospectives. De par leur nature même, les déclarations prospectives nous obligent à formuler des hypothèses et font l'objet d'incertitudes et de risques intrinsèques, généraux et particuliers, qui donnent lieu à la possibilité que nos prédictions, prévisions, projections, attentes et conclusions se révèlent inexactes, que nos hypothèses soient incorrectes, que nous n'atteignons pas nos objectifs en matière de durabilité ou autre, que nous ne concrétisons pas nos visions et que nos résultats réels diffèrent de façon significative de ces prédictions, prévisions, projections, attentes et conclusions. De plus, bon nombre des hypothèses, estimations, normes, méthodologies, paramètres, mesures, résultats et objectifs décrits dans le présent document continuent d'évoluer et sont fondés sur des hypothèses jugées raisonnables au moment de la rédaction, mais leur exactitude ne devrait pas être considérée comme garantie. Nous recommandons aux lecteurs de ne pas accorder entièrement foi à nos déclarations prospectives, car un certain nombre de facteurs importants peuvent conduire les résultats réels à différer considérablement de ceux énoncés dans ces déclarations prospectives. Dès lors que des investisseurs et autres parties s'appuient sur nos déclarations prospectives pour prendre des décisions ayant trait à nos activités, ils doivent soigneusement examiner les facteurs de risque et les autres incertitudes et événements potentiels abordés dans le présent document et prendre en compte l'incertitude inhérente aux déclarations prospectives. Les déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont émises, et sauf si la loi l'exige, ni RBC GMA ni ses sociétés affiliées ne s'engagent à mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, écrite ou verbale, qu'elles pourraient faire ou qui pourrait être faite à l'occasion pour leur compte.

Tout renseignement prospectif sur les placements ou l'économie contenu dans le présent document a été obtenu par RBC GMA auprès de plusieurs sources. Les renseignements obtenus de tiers sont jugés fiables, mais ni RBC GMA, ni ses sociétés affiliées, ni aucune autre personne n'en garantissent explicitement ou implicitement l'exactitude, l'intégralité ou la pertinence. RBC GMA et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à l'égard des erreurs ou des omissions relatives à ces renseignements.

Le présent document reflète les stratégies, positions, approches, politiques, procédures, critères, objectifs, visions et engagements de RBC GMA en matière de durabilité à la date du présent document, lesquels peuvent être modifiés en tout temps et sans préavis à l'entière discrétion de RBC GMA. Les renseignements présentés dans le présent document reflètent le jugement et le leadership éclairé de RBC GMA, et ils peuvent changer à tout moment. Le présent document est fourni à titre indicatif seulement, ne vise pas à fournir des conseils financiers ou liés aux placements, et ne doit pas servir de fondement à de tels conseils. RBC GMA n'a aucune obligation ni responsabilité pour ce qui est de mettre à jour les renseignements présentés dans le présent document.

RBC Gestion mondiale d'actifs

RBC GMA se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de corriger ou de modifier le présent document, ou de cesser de le publier.

Les rendements antérieurs ne sont pas garants des résultats futurs. Tout placement comporte un risque de perdre la totalité ou une partie du montant investi. Les rendements estimatifs indiqués, le cas échéant, sont présentés à titre indicatif seulement et ne constituent en aucun cas des prévisions. Les rendements réels pourraient être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués et pourraient varier considérablement, surtout à court terme. Il est impossible d'investir directement dans un indice.

MSCI ESG Research LLC, ses sociétés affiliées et toute autre partie qui participe à la compilation, au calcul ou à la création d'information (les « parties ») ne donnent aucune garantie ou ne font aucune déclaration expresse ou implicite, et n'ont aucune responsabilité de quelque nature que ce soit en ce qui concerne les renseignements fournis par les parties et contenus dans le présent rapport (les « renseignements »). Les renseignements ne peuvent pas être redistribués ou utilisés comme base pour d'autres indices, titres ou produits financiers. Le présent rapport n'est ni approuvé, ni appuyé, ni examiné, ni produit par les parties. Aucun des renseignements ne constitue un conseil de placement ou une recommandation visant à prendre (ou à s'abstenir de prendre) une quelconque décision de placement et ne peut être considéré comme tel.

Bien que les fournisseurs de renseignements de RBC GMA, notamment MSCI ESG Research LLC et ses sociétés affiliées, obtiennent des renseignements auprès de sources qu'ils jugent fiables, les parties ne garantissent aucune le caractère original, l'exactitude ou l'intégralité des données contenues dans le présent document et déclinent toute responsabilité expresse ou implicite, y compris celle touchant la qualité marchande desdites données, ou leur convenance à une fin particulière. Les renseignements ne peuvent être utilisés qu'à des fins internes. Ils ne peuvent pas être reproduits ou redistribués sous quelque forme que ce soit et ne peuvent pas être utilisés comme base ou composante d'un instrument financier, d'un produit ou d'un indice. De plus, par lui-même, aucun renseignement ne peut être utilisé pour déterminer quels titres peuvent être achetés ou vendus ni à quel moment ils peuvent être achetés ou vendus. Aucune des parties ne peut être tenue responsable de toute erreur ou omission liée aux données contenues dans le présent document ni de dommages directs, indirects, particuliers, punitifs, actuels ou éventuels, ou autres (y compris tout manque à gagner), même si la possibilité qu'ils se présentent leur avait été signalée.

Neither MSCI ESG Research LLC, its affiliates nor any other party involved in or related to compiling, computing or creating the information (the "Parties") makes any express or implied warranties or representations and shall have no liability whatsoever with respect to any information provided by Parties contained herein (the "Information"). The Information may not be further redistributed or used as a basis for other indexes or any securities or financial products. This report is not approved, endorsed, reviewed or produced by the Parties. None of the Information is intended to constitute investment advice or a recommendation to make (or refrain from making) any kind of investment decision and may not be relied on as such.

RBC GAM information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates, obtain information from sources they consider reliable, none of the Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The Information may only be used for your internal use, may not be reproduced or disseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the Information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

®/™ Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.

© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., 2026.

‡ Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leur propriétaire respectif.